

C.R.I.C. N° 193 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission du logement et des pouvoirs locaux**

Mardi 31 mai 2022

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Ordre des travaux</i> .....	1
<i>Le blues des mandataires locaux</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Lomba, Mme Galant, MM. Dispa, Hazée, Mme de Coster-Bauchau, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	1
<i>Projets et propositions</i> .....	4
<i>Pétition pour une demande d'arrêt de l'utilisation de la notion de chef de ménage (chef de famille) dans le cadre d'octroi de primes communales (et autres) pour une égalité dans la gestion des biens du « ménage » et des enfants</i> .....	4
<i>Échange de vues</i> .....	4
<i>Vote</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Lomba.....	5
<i>Confiance au président et au rapporteur</i> .....	6
<i>Pétition pour l'organisation d'une consultation populaire quant au projet de fusion Bastogne-Bertogne</i> .....	6
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Delporte.....	6
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Galant, MM. Dispa, Florent, Lomba, Evrard.....	6
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	8
<i>Interpellation de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la part de l'enveloppe de 100 millions d'euros consacrée à l'accueil et au logement des réfugiés ukrainiens »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Lomba, Mmes Delporte, de Coster-Bauchau, M. Evrard, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	8
<i>Projets et propositions (Suite)</i> .....	15

*Neuvième rapport annuel (01.01.2020 au 31.12.2020) adressé au Parlement wallon par le Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 896 (2021-2022) N° 1).....* 15

*Désignation d'un rapporteur*

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse..... 15

*Exposé de M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne*

Intervenants : M. le Président, M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne..... 16

*Échange de vues*

Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, MM. Evrard, Demeuse, Dispa, Lomba, Mme Lekane..... 20

*Confiance au président et au rapporteur.....* 32

*Interpellations et questions orales (Suite).....* 32

*Question orale de M. Tzanetatos à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la difficulté de réalisation des projets de construction »*

Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 32

*Reprise de la séance.....* 34

*Interpellations et questions orales (Suite).....* 34

*Question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en œuvre du plan Genre dans son volet « Logement » »*

Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 34

*Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en place de l'allocation loyer »*

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 35

*Question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en œuvre de la fiche 21 du plan Genre »*

Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 36

*Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le projet de décret sur les fusions des communes » ;*

*Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'étude de l'Itinera Institute sur la fusion des communes » ;*

*Question orale de Mme Sobry à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'important coût financier des petites communes et la fusion des communes »*

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, M. Demeuse, Mme Sobry, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....38

*Question orale de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'adaptation du soutien octroyé dans le cadre des nouveaux modes de financement des zones de secours »*

Intervenants : M. le Président, M. Bastin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....40

*Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'action des pouvoirs locaux pour favoriser la participation électorale »*

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....41

*Question orale de Mme Sobry à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la future saturation de certains services communaux d'urbanisme avec les permis de gîtes »*

Intervenants : M. le Président, Mme Sobry, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....42

*Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les conséquences désastreuses de l'indexation des salaires sur les finances communales »*

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....43

*Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la contribution du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) aux mesures d'économies structurelles décidées par le Gouvernement »*

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....46

*Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'extinction de l'incitant aux pouvoirs locaux pour l'encouragement au second pilier »*

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....47

*Question orale de Mme Bernard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les nouvelles révélations autour du dossier du Cristal Park à Seraing »*

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	48
<i>Organisation des travaux (Suite).....</i>	<i>50</i>
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....</i>	<i>50</i>
<i>Interpellations et questions orales retirées.....</i>	<i>50</i>
<i>Liste des intervenants.....</i>	<i>51</i>
<i>Abréviations courantes.....</i>	<i>52</i>

## COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 32 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

*Ordre des travaux*

**M. le Président.** – Nous allons passer aux projets et propositions. Nous attendons la venue de M. le Médiateur qui fait le tour des commissions et se trouve actuellement dans une autre commission. Dès qu'il arrivera, nous le recevrons.

*Le blues des mandataires locaux*

**M. le Président.** – Avant d'entamer la problématique des pétitions, je voulais au préalable revenir sur le blues des mandataires locaux. J'avais demandé aux groupes politiques de faire des propositions.

Un bon élève a fait ses propositions par écrit rapidement. Il s'agit du groupe Ecolo qui propose d'entendre, dans la catégorie « observateurs de la vie politique », le CRISP. Il propose, par exemple, M. Jean Faniel ou Mme Caroline Sägesser. Dans les académiques, il propose éventuellement M. Min Reuchamps. En catégorie « communications et réseaux sociaux », il propose M. Nicolas Baygert, Professeur à l'IHECS, et M. Geoffrey Grandjean, Professeur à l'Université de Liège, qui fait actuellement, avec ses étudiants, une enquête sur le blues des mandataires. Je l'avais évoqué lors de la dernière commission. Je propose qu'on les entende, mais le moment venu, quand ils seront prêts. On a déjà eu un contact en ce sens avec eux. Cette proposition sera retenue, mais ce n'est pas immédiat.

Y a-t-il d'autres propositions ? Je vois que le groupe PS en a.

La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – On avait envoyé également un certain nombre de noms. On a mentionné pareillement Mme Caroline Sägesser du CRISP. On se rejoint donc. Les propositions formulées par le groupe Ecolo sont très intéressantes. On ajouterait M. Michel Hermans, de l'ULiège, pour tout ce qui concerne les réseaux sociaux et l'utilisation des nouveaux médias.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – Comme une étude est en cours au niveau de l'ULiège, on préférerait attendre les conclusions de celle-ci avant de reposer des noms ou voir si l'on se limitait aux résultats de cette étude. Nous ne proposons pas d'autres noms, car nous préférierions attendre les résultats de l'étude de l'université.

**M. le Président.** – Le problème, c'est que cela risque de prendre un peu de temps puisque c'est l'année prochaine. Je proposerai que l'on avance sur d'autres auditions, quitte à suspendre une décision à un moment donné. Sinon, on reportera à un an, ce qui me paraît un peu loin.

La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – On a eu l'audition de l'Union des villes et communes de Wallonie, et chacun a pu donner son expérience. Avec toutes ces auditions, on risque de tourner en rond et de ne pas évoluer sur le sujet. Je crains que beaucoup d'auditions ne débouchent sur rien de concret. On l'a vu, à l'issue de l'audition vraiment intéressante de l'Union des villes et communes de Wallonie, qu'il n'y a pas eu de choses concrètes qui sont sorties. C'est pour éviter que la commission passe du temps à des auditions et qu'il n'y ait pas quelque chose de concret qui sorte de tout ce travail.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – Je ne connais pas le délai exact de l'étude de l'ULiège, mais, si j'ai bien compris, ce sera en cours d'année académique prochaine. On pourrait travailler en parallèle.

Ne nous réunissons pas pour rien, mais rien ne nous empêche de déjà commencer le travail, d'entendre un certain nombre de considérations et, pourquoi pas, de

créer un groupe de travail. Je ne sais pas si cela se fait, mais un groupe de pilotage pourrait mettre sur papier concrètement toutes les propositions qui arrivent les unes après les autres pour, fin de l'année académique prochaine, proposer de manière concrète des avancées au niveau du statut des mandataires, des pratiques politiques, et cetera. Ce serait intéressant.

Je n'attendrais pas juin 2023 pour avancer. On peut déjà faire pas mal de choses.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Je trouve que les interventions des uns et des autres sont toutes intéressantes, en particulier l'idée de solliciter le CRISP.

En même temps, je comprends les appréhensions de Mme Galant de se lancer dans un processus d'auditions sans savoir ce que l'on en attend nous-mêmes. Il faut que l'on évite les considérations « psychololo » sur les états d'âme des uns et des autres. Tout cela n'est pas inintéressant, mais il faut que l'on élève le niveau du débat. Personne n'est obligé d'assumer un mandat et celui qui se sent mal à l'aise dans l'exercice de son mandat peut y renoncer. Il faut que l'on évite les épanchements psychologiques sur telle expérience malheureuse ou telle prise de bec avec un citoyen.

Au-delà de ces considérations, je dis cela parce que les mandataires ont sans doute des raisons d'avoir le blues, mais tout le monde a des raisons d'avoir le blues. Dans les administrations locales, des agents sont eux-mêmes en difficulté, nos concitoyens sont eux-mêmes très largement en difficulté pour toute une série de raisons. Cette approche psychologisante sur le blues des mandataires me paraît un peu restrictive.

Plutôt que de raisonner à ce stade en termes de personnes ou d'institutions à auditionner, je pense qu'il faudrait que l'on clarifie un peu nos objectifs et les thématiques que l'on souhaite approfondir. De l'audition de l'Union des villes et communes et des échanges que l'on a pu avoir, à ce stade, je retiens trois thématiques qui pourraient justifier un approfondissement sous une forme ou sous une autre. Ce ne sont pas nécessairement des auditions. Cela peut être un groupe de travail technique ou une réflexion partagée avec les services de M. le Ministre.

D'abord, il y a ce qui touche à la législation sur le congé politique. Une des difficultés des mandataires, c'est la conciliation des impératifs liés à leur mandat et leur exercice professionnel, en particulier dans les petites communes. Concilier les urgences qui se sont accumulées et une vie en dehors du mandat, c'est une des sources objectives des difficultés. On pourrait peut-être, si c'est possible, essayer de rassembler quelques informations statistiques sur la mise en œuvre de la loi de 1986 sur le congé politique et tenter d'en faire une évaluation pour voir si cette législation est toujours adéquate, si elle permet d'offrir des conditions

d'exercice du mandat qui soient satisfaisantes pour les personnes qui en bénéficient.

Une deuxième thématique, qui a été évoquée, est celle qui touche aux réseaux sociaux et à la communication d'une manière générale. Afin d'étoffer le dossier et d'avoir un certain nombre d'informations objectives, on pourrait interroger le SPF Intérieur et le SPF Justice sur les éventuelles plaintes qui ont pu être déposées par des mandataires du fait de diffamation ou de harcèlement dont ils auraient été victimes, notamment via les réseaux sociaux, ce qui permettrait d'avoir une base objective.

Une troisième thématique qui me paraît incontournable, c'est celle qui touche à la fonction publique locale. Vu la spécificité du travail dans les communes, on ne peut pas dissocier le statut des mandataires politiques de ce qui touche à la fonction publique locale parce que c'est un environnement interpénétré. Il serait aussi intéressant de prendre la mesure des difficultés liées à la fonction publique locale. Cela pourrait faire l'objet d'une interrogation plus précise à destination de l'Union des villes et communes de Wallonie afin de voir s'il n'y a pas de difficultés liées à l'insuffisance de personnel, à la difficulté de remplir certaines fonctions, au bien-être et à la charge psychosociale qui pèse à la fois sur le personnel et sur les mandataires. Sur cette thématique, on pourrait aussi essayer de clarifier les données.

Je n'ai pas de proposition d'audition à faire, mais je demande que l'on clarifie nos objectifs et je fais la proposition de ces trois thématiques qui me paraissent sous-jacentes à l'ensemble des difficultés que l'on a pu observer.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). – Je partage plusieurs éléments qui ont été formulés et le sentiment qu'il y a une utilité des travaux quels qu'ils soient. C'est un principe de base et je peux rejoindre Mme Galant.

Je rejoins aussi M. Dispa sur la nécessité de sérier des enjeux et de dépasser une approche qui serait strictement liée à un ressenti, même si le ressenti est là, et nous avons bien fait d'entendre l'Union des villes et communes de Wallonie. C'est dans ce sens que nous avons proposé des observateurs ayant un regard plus large, au-delà d'une seule commune, et qui peuvent amener un certain nombre d'enseignements en distinguant les observateurs de la vie politique de ceux spécialement ciblés sur les réseaux sociaux.

A été évoquée la question du délai de l'étude. Monsieur le Président, il me semblerait intéressant de questionner les auteurs. Je n'ai pas pris de contact particulier, mais, du courrier que nous avons reçu, j'avais le sentiment que c'était beaucoup moins loin dans le temps. Je ne saurais cependant pas m'engager sur un délai. Cela étant, je ne voudrais pas que tout repose sur

cette étude extérieure à nos travaux et dont on ne connaît même pas la méthodologie. À mon sens, des compléments seront utiles, quel que soit le contenu, certainement intéressant, de l'étude. Il faut avancer vers une pluralité de points de vue.

Dans les thèmes évoqués, j'ai noté l'enjeu du statut. Vous avez évoqué, Monsieur Dispa, la question du congé politique, et c'est une très bonne question. J'aurais envie de l'élargir un peu à la question du statut du mandataire local ; notamment le droit au chômage, ce qu'il se passe pour celui qui s'engage dans un collège communal et qui renonce à une partie ou à tout son ancien boulot, puis qui se retrouve exposé potentiellement à une certaine précarité à la suite des élections ou d'une motion de méfiance en cours de législation.

Le deuxième thème que j'ai noté, c'est la question des réseaux sociaux qui me paraît absolument nécessaire d'appréhender avec une recherche de solution. Il ne s'agit pas simplement de faire une thèse académique sur le sujet, car cela n'a pas d'intérêt.

Voilà, Monsieur le Président, quelques éléments pour participer à la discussion.

**M. le Président.** – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** – J'ai entendu les interventions des uns et des autres et je retiens la proposition intéressante de M. Lomba. Avant que nous nous lancions dans d'autres auditions, je pense qu'il faut être pragmatique. D'après ce que les uns et les autres ont dit, mettons-nous d'abord autour de la table ensemble pour déterminer ce que nous voulons atteindre comme objectifs. M. Dispa a parlé des enjeux. Quels objectifs poursuivons-nous après ces auditions ? On peut faire des auditions et entendre les plaintes et les différents points que nous avons déjà entendus, vus dans la presse, relayés sur les réseaux sociaux, et cetera.

Pas mal d'anciens mandataires autour de la table pourront apporter leur expertise de façon réaliste. On pourra tenir compte des avis de l'Union des villes et communes. On pourrait également demander à M. le Ministre de nous aider avec l'administration pour avoir une base concrète et, au départ de cela, se dire : « Il y a peut-être telle personne en plus qui devra être entendue et il y a cette étude qui sera réalisée ». Ce serait une bonne façon d'avancer un peu plus rapidement.

**M. le Président.** – Ce qui a été dit ne me paraît pas incompatible. Mettre entre parenthèses les choses, ne plus avancer et attendre la fameuse étude qui peut être extrêmement importante ; nous n'en savons rien. Je propose que l'on reprenne contact avec eux afin de voir à partir de quand ils seraient disponibles pour venir évoquer les choses. On avait parlé de la fin de l'année académique, mais il faut que l'on demande à nouveau

des précisions afin que l'on sache vers quoi l'on va avec cette étude.

J'avais trouvé intéressantes les différentes propositions formulées par le groupe Ecolo notamment. En effet, on est tous d'accord pour dire que le congé politique, le statut du mandataire et la problématique des réseaux sociaux font partie de nos priorités. Sont-elles les seules ? Faut-il en sérier d'autres ? Ce ne serait pas plus mal que l'on ait un peu plus de clarté.

D'un autre côté, il faut entendre les uns et les autres pour mieux comprendre et circonscrire les difficultés et faire des choix stratégiques par la suite. J'aurais tendance à proposer – je ne sais pas ce que le ministre en pense – que l'on puisse entendre, au-delà de savoir où en est l'étude, le CRISP et quelqu'un concernant les réseaux sociaux dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

À partir de ce moment-là, il faudra clairement que l'on sache vers où l'on va, ce que l'on veut et qu'après l'on prenne une orientation claire.

La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – Je suis un peu étonnée, car, dans tous les thèmes abordés autour de la table – d'où l'intérêt d'avoir d'abord un groupe de travail qui définit les contours –, personne n'a parlé de la problématique des assurances par rapport à la responsabilité des mandataires locaux. Les congés politiques, d'accord, je veux bien ; mais en termes d'assurances et de responsabilités... J'ai commencé mon intervention par rapport à la responsabilité de plus en plus lourde dans le chef des mandataires. Cela m'a valu une petite remise à l'ordre de la part du procureur du Roi. Je pourrais en parler, si vous le souhaitez.

La responsabilité des mandataires – dont certains en fonction autour de cette table – est de plus en plus importante. Ce thème, dans le cadre du statut du mandataire, doit être abordé. D'où l'importance d'avoir un groupe de travail qui définit les thèmes que l'on veut aborder dans le cadre de ces auditions. Recevoir des personnes toutes aussi importantes les unes que les autres sans savoir vers où l'on va et ce que l'on veut trouver comme informations et orientations est un travail inutile.

**M. le Président.** – Pour souscrire à ce que vous dites, on est tous d'accord par rapport à la responsabilité des assurances ; cette thématique doit être débattue.

Je pense que l'on peut rapidement créer un groupe de travail informel pour sérier un peu les objectifs et pour nous guider. On peut déjà en parallèle imaginer rencontrer différentes personnes comme celles proposées. Par la force des choses, je crois que l'on ne fera pas l'économie d'un spécialiste en réseaux sociaux ni de quelqu'un du CRISP afin de nous permettre d'avancer.

Peut-on constituer un petit groupe de travail avec une personne par parti, par exemple, autour de M. le Ministre ou quelqu'un de son cabinet pour préciser, à nouveau, ce que tout le monde souhaite ? Tout le monde est-il d'accord ? Monsieur le Ministre ?

La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Cette matière a beaucoup d'intérêt, et notre travail doit continuer à avancer. Je ne pense pas que ce soit incompatible d'entendre quelques interlocuteurs – comme M. Hazée l'a expliqué – ayant des vues plus transversales et, en parallèle, de créer ce groupe de travail pour sérier les thématiques que l'on veut aborder et aboutir sur du concret. Je dois vous indiquer, pour ce qui concerne des matières relatives à la simplification en termes de tutelles et de marchés publics, que des projets de décret suivent leur parcours. Ce champ me semble inutile ou, en tout cas, il y a déjà des choses qui sont dans le parcours.

En suite des rencontres que je mène avec les communes de moins de 12 000 habitants, un processus est décliné pour aboutir à l'automne prochain sur des priorités, notamment sur ce qui a été évoqué sur les problèmes de recrutement, sur les différentes possibilités d'évolution de carrière et nous avons lancé, avec les syndicats, un protocole pour essayer d'aboutir à une modification du statut d'ici la fin de la législature. Des choses sont déjà en cours d'où l'intérêt, à mon avis, de continuer le travail d'information à travers les auditions, notamment avec des personnes ayant une vue plus transversale. Par ailleurs, je reste à la disposition avec mes collaborateurs du Parlement pour avoir un groupe de travail afin d'essayer de remplir des champs qui ne sont pas déjà engagés.

**M. le Président.** – Peut-on souscrire à la proposition de M. le Ministre ? Tout le monde est-il d'accord ? Chaque groupe peut-il rentrer le nom du participant dans le groupe de travail ?

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau** (MR). – Ne pourrait-on pas désigner un effectif et un suppléant ?

**M. le Président.** – Tout à fait, pour qu'il y ait tout le temps quelqu'un.

**Mme de Coster-Bauchau** (MR). – En effet, et que le groupe puisse fonctionner tout le temps.

**M. le Président.** – C'est informel ; cela signifie que chaque groupe politique doit s'arranger pour qu'il y ait quelqu'un présent à la réunion. On ne va pas faire cela de manière trop administrative. Le tout est que chacun soit représenté.

Peut-on communiquer un premier ou deux premiers noms pour démarrer une première réunion rapidement ? Je vous remercie.

J'espère que le groupe peut se réunir assez rapidement, le mois prochain par exemple. Fait-on une audition ? Ou voulez-vous attendre la rentrée par rapport aux auditions proposées ?

La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba** (PS). – Pour l'efficacité des travaux, afin de mieux définir des objectifs, je propose que l'on ait une première réunion du groupe de travail dans le courant du mois de juin et que l'on postpose les premières auditions au mois de septembre. On y verra plus clair, on aura le temps de décanter un peu le sujet et, à la limite, on sera plus armé pour poser les bonnes questions au mois de septembre aux interlocuteurs.

**M. le Président.** – D'accord, parfait. Si tout le monde est d'accord avec cela, on peut fonctionner de la sorte. Il en sera ainsi.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### PÉTITION POUR UNE DEMANDE D'ARRÊT DE L'UTILISATION DE LA NOTION DE CHEF DE MÉNAGE (CHEF DE FAMILLE) DANS LE CADRE D'OCTROI DE PRIMES COMMUNALES (ET AUTRES) POUR UNE ÉGALITÉ DANS LA GESTION DES BIENS DU « MÉNAGE » ET DES ENFANTS

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition pour une demande d'arrêt de l'utilisation de la notion de chef de ménage (chef de famille) dans le cadre d'octroi de primes communales (et autres) pour une égalité dans la gestion des biens du « ménage » et des enfants.

Mme de Coster-Bauchau a déjà été désignée en qualité de rapporteuse.

#### *Échange de vues*

**M. le Président.** – Une proposition a été formulée qui, d'après mon retour, a été acceptée par quatre partis, à savoir les trois de la majorité ainsi que les Engagés.

Je vous lis rapidement les conclusions : « La Commission du logement et des pouvoirs locaux a pris connaissance de la pétition pour une demande d'arrêt de l'utilisation de la notion de chef de ménage (chef de famille) dans le cadre d'octroi de primes communales (et autres) pour une égalité dans la gestion des biens du « ménage » et des enfants, déposée par Mme Kaiser.

Considérant que la notion de chef de ménage n'est plus usitée dans le Code civil et que le pouvoir fédéral recommande aux pouvoirs locaux, dans leurs relations avec leurs administrés, d'employer la notion de personne de référence, étant entendu qu'il s'agit de membre du ménage habituellement en contact avec l'administration ;

Considérant le caractère désuet de la notion de chef de ménage ;

Considérant que cette notion est en contradiction avec le plan transversal Égalité hommes-femmes 2020-2024 mis en œuvre par le Gouvernement wallon et dont un des objectifs est d'intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble des politiques régionales ;

Considérant que tant les membres de la commission que le ministre sont unanimes quant à l'importance de cette question et à la nécessité de se saisir du sujet ;

La commission prend acte que le ministre a déjà pris des initiatives auprès de l'administration afin de voir si des alternatives à cette notion de « chef de ménage » étaient juridiquement envisageables ;

La commission estime qu'il conviendra de suivre l'évolution du dossier et d'analyser les réponses fournies par le ministre.

La commission a décidé de clore l'examen de la proposition ».

#### *Vote*

**M. le Président.** – Les conclusions sont adoptées à l'unanimité des membres.

La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – J'ai une question d'ordre méthodologique, n'ayant pas l'expérience de l'examen de ces pétitions qui risquent de se multiplier dans les mois à venir. Lorsque l'on a un rapport de ce type, est-ce nécessairement un rapport verbal qui est fait en séance, comme M. le Président vient de le lire ? Sur des sujets pouvant être plus complexes ou pouvant donner lieu à des interprétations ou à des positionnements divergents, avoir un rapport préalable est préférable. Quelle est la règle ? Est-ce un document uniquement laissé à appréciation du rapporteur ou de la rapporteuse puis porté à la connaissance des membres en commission ou un travail en amont peut-il être fait ?

**M. le Président.** – Un rapport écrit a été transmis et accepté par les groupes. C'est pour cela que j'ai simplifié les choses. Le secrétariat de la commission dressera un rapport écrit qui sera public.

La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Je confirme que je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit, Monsieur le Président.

Ultérieurement, comment les rapports tels que celui que vous venez de lire...

**M. le Président.** – Si, ultérieurement, il n'y a pas d'accord et qu'il y a contestation, ce sera mentionné dans un rapport écrit qui sera public.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Oui, mais après la discussion en commission.

**M. le Président.** – Oui, bien sûr.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Ce que je trouve potentiellement gênant, c'est de devoir se prononcer en séance sur des conclusions qui seraient portées à notre connaissance sans que nous ayons l'occasion de les parcourir préalablement.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba** (PS). – Nous avons eu le débat à l'occasion de la prise en considération de la pétition et les conclusions en sont le reflet puisque l'on parle d'unanimité de la commission. Nous aurions sans doute un débat si nous n'étions pas d'accord sur les conclusions afin de les affiner ou de les modifier. Cela n'empêche pas que le débat soit toujours ouvert.

D'autres éléments méritent d'être menés dans ce cadre. On peut y revenir ultérieurement avec un certain nombre de questions spécifiques. On avait notamment évoqué l'emploi de « Mademoiselle », « Madame » et « Monsieur » sur les formulaires qui n'a plus de sens. Dans ce champ d'action, il y a bien d'autres éléments.

Le débat me semble simple, c'est la raison pour laquelle il y a eu unanimité. Je ne sais pas s'il faut un débat, car je ne connais pas les pratiques non plus.

**M. le Président.** – M. Dispa n'évoquait pas du tout ce point, et il n'y a pas de difficulté. Dans un autre débat, où il y aurait un désaccord, je suppose qu'il voudrait voir apparaître dans les conclusions le fait qu'il n'y a pas accord entre tous les groupes du Parlement, que chacun apporte son argumentaire et que ce soit repris par écrit pour une communication éventuellement publique ; en tout cas, pour que celles et ceux qui déposent une pétition sachent ce que la commission en pense.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Les projets de conclusions peuvent-ils être portés à la connaissance des membres préalablement afin qu'il puisse y avoir un échange ? Cela s'est fait de manière officieuse, et nous étions tous d'accord. Il n'y a pas de problème. Cependant, on peut imaginer un scénario où cela partirait un peu dans tous les sens et qu'il y aurait des désaccords entre les groupes ; dans ce cas, je préférerais

que les préconclusions soient communiquées afin d'anticiper la discussion.

**M. le Président.** – Ce sera le cas. On peut même précéder à un vote. C'est parce qu'ici, il y avait une unanimité, mais l'on peut voter. Oui, bien sûr, il n'y a pas de souci.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

### **PÉTITION POUR L'ORGANISATION D'UNE CONSULTATION POPULAIRE QUANT AU PROJET DE FUSION BASTOGNE-BERTOGNE**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition pour l'organisation d'une consultation populaire quant au projet de fusion Bastogne-Bertogne.

La pétition a récolté 1 458 signatures.

Conformément à l'article 127, § 6, du règlement de la commission, nous devons désigner un rapporteur puis entendre le primo-signataire.

#### *Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Je propose M. Demeuse comme rapporteur.

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, M. Demeuse est désigné en qualité de rapporteur.

#### *Échange de vues*

**M. le Président.** – Il faut que l'on décide aussi d'entendre le primo-signataire qui a déjà été contacté et qui est d'accord pour venir nous rencontrer. Je vous propose qu'on l'entende le mardi 14 juin, si vous êtes d'accord.

Souhaitez-vous déjà entamer la discussion ? On peut faire un petit tour de table. Administrativement, il faudra entendre le primo-signataire ; on ne va pas tirer des conclusions avant de l'avoir entendu, cela ne me paraît pas correct et cohérent, mais si certains souhaitent déjà

avoir une expression sur le thème, je ne peux pas vous empêcher d'en parler aujourd'hui.

La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant** (MR). – Je pense qu'il est préférable d'attendre que la personne vienne défendre la pétition qu'elle a déposée et, ensuite, de débattre. On ne va pas faire un débat anticipatif.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Nous n'avons pas de souci pour entendre le primo-signataire. J'avoue que j'ai un peu de mal à anticiper et à voir quelle sera notre plus-value par rapport à la démarche initiée. Il me semble que les choses sont assez claires. Je ne veux pas préjuger des conclusions, mais ce projet de fusion, nous n'avons pas à le commenter ou à l'apprécier en termes d'opportunités. Tout ce que l'on pourrait dire, éventuellement, c'est de respecter l'autonomie communale, car c'est un principe qui va de soi et, en même temps, de se rappeler que la Région wallonne, via notamment les incitants du Gouvernement, encourage en quelque sorte ce processus par une série de dispositions. Il y a une incitation de la Région et il y a une autonomie communale. Au-delà de cela, je crois que c'est à la liberté des acteurs qu'il revient de faire des choix qui les concernent au premier chef.

Quant à la question de la consultation populaire, car c'est un peu cela qui fait l'objet de la pétition, on ne pourra, à mon avis, que dire que, si consultation populaire il doit y avoir, elle doit être diligentée dans le respect des dispositions légales et décrétales et dans le respect du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ce que le ministre, dans le cadre de sa tutelle, a rappelé ; cela va de soi. Au-delà de cela, la consultation n'est pas obligatoire. Elle est possible moyennant le respect des exigences décrétales. À défaut de consultation – c'est le Parlement qui en avait décidé ainsi –, d'autres mécanismes ou d'autres dispositions permettent de mettre en place une certaine forme d'implication citoyenne dans un processus tel que celui-là.

Au-delà de cela, je ne vois pas très bien ce que l'on pourra dire. Si l'on veut faire de cette pétition l'occasion d'avoir une réflexion qui nous intéresse tous sur le processus de rapprochement, de fusion, puisque l'on sent bien que c'est une perspective encouragée par la Région et qui suscite des questionnements en divers endroits du territoire, dans un sens comme dans l'autre.

Pour élargir la réflexion et sans entrer dans des querelles locales qui ne nous concernent pas, à mon sens, peut-être serait-il intéressant si le collège de Bertogne, en l'occurrence, en convient, de lui donner la possibilité d'être entendu pour qu'il nous donne sa vision des choses, notamment sur cette question de l'implication citoyenne. Comment associer des citoyens à une décision aussi importante que celle-là ? Une

réponse est apportée au niveau local qui peut être contestée avec un autre type de réponse souhaité. Sans vouloir donner raison aux uns ou aux autres, si l'on veut avoir une vision un peu globale des choses, je trouverais intéressant que l'on puisse également entendre, s'il en convient, le collègue communal concerné.

**M. le Président.** – La parole est à M. Florent.

**M. Florent (Ecolo).** – Sans rentrer dans le débat, j'ai bien compris que c'était le 14 juin que devrait avoir lieu la discussion et je trouve cela normal.

Ce que vient de dire mon collègue amène certaines réflexions. On a ici deux communes qui ouvrent la voie au processus de rapprochement en Région wallonne. Je pense que l'audition des pétitionnaires peut être intéressante pour envisager, en tant que député wallon, la réflexion sur les dispositions du Code de la démocratie locale par rapport à la consultation populaire. Elle n'est pas obligatoire, on l'a dit. Elle peut être demandée soit par les communes désireuses de fusionner, soit par les citoyens. Cela peut être aussi l'occasion de rappeler les possibilités offertes aux citoyens qui peuvent, d'initiative, demander une consultation populaire à ce sujet. Je trouve que l'on a plutôt intérêt – contrairement à ce que j'avais cru comprendre de la part de M. Dispa – d'entendre ces pétitionnaires, ces citoyens, pour non pas nous insérer dans une réflexion locale, mais pour avoir une réflexion sur comment le législateur a prévu ces processus de rapprochement.

Il y a ici une demande d'entendre le collège de Bertogne. J'ai là, par contre, des interrogations. D'abord, est-ce prévu dans l'organisation des pétitions au sein du Parlement wallon ? J'ai des doutes. J'émet un point d'attention. Il ne faudrait pas que cela devienne un débat communal de Bertogne transposé ici au Parlement wallon. Cela ne doit pas être l'optique des débats de la pétition. Je serai très prudent quant à demander au collège de Bertogne d'intervenir. Je trouverais cela assez curieux.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – Effectivement, je pense que l'on est tous d'accord ici pour l'audition du 14 juin pour entendre les porteurs de la pétition. Néanmoins, je rappelle que nous ne sommes pas là pour juger du microcosme local et pour nous substituer à l'organe de tutelle. Il ne faudrait pas qu'on laisse à penser aux pétitionnaires qu'ils pourraient avoir ici l'aval de leur démarche d'autant qu'elle a été, si j'ai bien compris, refusée par l'autorité de tutelle pour des problèmes de forme. J'engagerais plutôt et directement maintenant et avant de les rencontrer, les pétitionnaires, s'ils le souhaitent, à faire les choses dans les bonnes formes, dans les dispositions légales existantes au niveau du Code de la démocratie locale puisque des droits existent.

On aura, sans doute, l'occasion d'évaluer ces dispositions pétitionnaires au niveau local en d'autres temps, en d'autres moments, mais cela nous servira peut-être de réflexion tout comme cela nous aidera d'entendre les pétitionnaires sur le processus de fusion.

Nous avons à entendre, que ce soit cette fusion ou d'autres qui sont peut-être en devenir, les processus de fusion, la manière dont les choses se mêlent, se présentent et se mettent en place.

C'est intéressant de rencontrer les pétitionnaires, mais nous ne sommes pas là, ni pour leur donner raison ou tort, ni pour nous substituer à l'autorité de tutelle, ni pour être à la place des règles déjà prévues dans le Code de la démocratie locale.

**M. le Président.** – La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard (MR).** – Je peux entendre quelques réflexions intéressantes. Généralement, quand il y a une pétition, l'intérêt de celle-ci, quelle qu'elle soit, et je ne me focalise pas sur le sujet ici, c'est par rapport à une certaine forme de frustration ou à un sentiment de ne pas être entendu, soit au niveau local, soit au niveau régional, soit au niveau fédéral et l'on a voulu, justement, ce processus pour que les personnes qui se sentent lésées, pour qui le fossé entre les décisions politiques et la réalité de terrain est important, puissent partager leurs sentiments.

Notre responsabilité, c'est aussi de les écouter, c'est le minimum des choses quand on voit le nombre de signataires, notre dispositif le permet, puis d'essayer, avec le recul nécessaire, sans rentrer dans la dimension ultralocale, de voir de quelle manière on peut répondre pour faire en sorte que, demain, une partie de la population ne se sente pas lésée ou prise en otage dans de tels mécanismes. L'objectif du décret, tel qu'il a été initié *in illo tempore*, n'était certainement pas d'en arriver à des situations où l'on clive à ce point des populations.

Monsieur Dispa, j'entends bien dans la première partie de votre intervention, vous dites : « Un cadre est fixé, il nous appartient de le respecter ». Puis, dans la deuxième partie, vous dites : « Finalement, entendons le collège de Bertogne ou de Bastogne ». Je crois que là on sort du cadre et l'on sort du contexte qui est le nôtre. Accepter cette manière de faire est peut-être la porte ouverte à toute une série de dérives, puis on recevra des pétitions où l'on n'en sortira plus dans la dynamique. Entendons-les. Soyons raisonnables, si les éléments qui nous seront soumis amènent une réflexion et à devoir faire évoluer l'arsenal législatif, cela risque d'être très court dans le cas de figure par rapport à cette échéance du mois d'octobre. Ces travaux et cette audition doivent nous nourrir pour le futur et éviter justement que, pendant des années, sur des sujets aussi sensibles qui engagent les communes dans un mécanisme irréversible, on évoquait les fusions des communes

en 1976, on sait que, pendant des décennies, les gens ont toujours eu une forme d'attachement à l'église du village. Nous devons être attentifs et tirer des leçons du passé.

Voilà quelques éléments que je voulais vous soumettre.

**M. le Président.** – Tout le monde a eu l'occasion de s'exprimer. On va respecter les formes et les règles. On doit entendre M. Vaguet – puisqu'il y a plus de 1 000 signatures – le 14 juin. Après son passage, chacun pourra poser les questions qu'il souhaite et l'on en tirera ensemble les conclusions.

La commission décide de procéder, mardi 14 juin 2022, à l'audition de M. Vaguet, primo-signataire de la pétition.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### INTERPELLATION DE M. DISPA À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA PART DE L'ENVELOPPE DE 100 MILLIONS D'EUROS CONSACRÉE À L'ACCUEIL ET AU LOGEMENT DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la part de l'enveloppe de 100 millions d'euros consacrée à l'accueil et au logement des réfugiés ukrainiens ».

M. Lomba, Mmes Delporte, de Coster-Bauchau et M. Evrard se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Dispa pour développer son interpellation.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, nous avons déjà eu une discussion sur le sujet lors d'une précédente commission où l'on a eu l'occasion, les uns et les autres, de relayer un certain nombre de difficultés vécues sur le terrain quant à l'accueil des réfugiés ukrainiens. Ces difficultés ne doivent pas occulter l'extraordinaire mouvement de solidarité auquel nos concitoyens contribuent de manière déterminante. Ces difficultés sont néanmoins bien réelles. Toute une série de questions ont été posées. On a dû conclure que les questions devraient revenir pour que l'on ait des réponses les plus efficaces et pragmatiques possible.

Depuis cette discussion, un élément nouveau est intervenu : l'annonce faite par le Gouvernement d'une enveloppe de 100 millions d'euros dégagée à la faveur du conclave budgétaire pour répondre aux conséquences de la crise ukrainienne. C'est sur cette provision ou cette enveloppe nouvelle, si j'ai bien compris, que je souhaitais réinterroger M. le Ministre pour savoir dans

quelle mesure cette provision lui permettrait d'apporter des réponses, qui se font un peu attendre dans le chef des hébergeurs comme dans le chef des pouvoirs locaux, quant à la mise en place d'un hébergement non plus d'urgence, mais qui soit tout à fait structurel et qui permette de prendre le relais de cette générosité citoyenne qui, pour le moment, a fait l'essentiel du travail.

Par ailleurs, depuis nos dernières discussions, on a aussi eu l'occasion de prendre connaissance d'une série d'initiatives prises dans d'autres Régions. Au niveau de la Flandre, l'annonce a été faite de la création de 20 000 places de logements durables pour les réfugiés ukrainiens. Ici, où en sommes-nous par rapport à cette proposition d'hébergement durable ? Les choses ont-elles avancé depuis notre dernière discussion ?

Monsieur le Ministre, avez-vous éventuellement des éléments que vous pouvez mettre en avant sur base du travail confié aux gouverneurs de provinces ?

Des hébergements pérennes sont-ils désormais en passe d'être proposés aux réfugiés ?

Combien de réfugiés sont présents sur notre territoire ? On a eu des proportions communiquées par M. le Ministre, mais toujours pas de chiffres sur la répartition des réfugiés par commune. Sur cette question des chiffres, a-t-on des éléments plus précis ?

Du côté de la Flandre, il faut également souligner l'initiative prise de mettre en place des formations d'apprentissage de la langue organisée par l'équivalent du FOREm. Cela a fait l'objet d'un questionnement en séance plénière par Mme Durenne, si je ne me trompe. Quels outils la Région wallonne peut, le cas échéant, mettre en place via les communes ou les associations déjà actives en la matière pour que l'apprentissage de la langue s'organise avec des moyens plus structurels ?

Du côté de la Région de Bruxelles-Capitale, le choix a été posé de désigner un commissaire Ukraine en charge de la coordination de l'accueil et des relations avec les autres niveaux de pouvoir. En Wallonie, une option un peu différente a été prise : la mise en place d'une cellule de coordination. Ne doit-on pas éventuellement s'inspirer de ce qu'il se fait à Bruxelles ? Ne serait-il pas utile d'avoir une instance qui soit clairement mandatée ? Ici, entre les gouverneurs, la cellule de coordination, on a l'impression qu'il y a de nombreux intervenants sans que l'on sache réellement quelle est l'instance de référence.

Des propositions avaient été faites de contacts avec la Régie des bâtiments, notamment avec les évêchés – ils avaient été cités – ou avec les gestionnaires d'infrastructures touristiques. Ces démarches ont-elles été initiées ? Ont-elles permis de dégager quelques pistes de solution pour cet hébergement structurel ?

En ce qui concerne les logements modulaires, vous nous aviez notamment expliqué qu'il y avait un élément un peu dissuasif : le coût de cette formule. L'enveloppe de 100 millions d'euros sera-t-elle dédiée en tout ou en partie à des perspectives telles que ces habitats modulaires ? A-t-on une idée de l'affectation de cette enveloppe ?

Vous aviez vous-même évoqué la possibilité de renforcer l'aide aux communes. Je pense que vous nous aviez dit qu'une demande en ce sens serait soumise au Gouvernement à la faveur des discussions dans le cadre de l'ajustement budgétaire. Cette demande a-t-elle été rencontrée ou est-elle logée dans cette enveloppe de 100 millions d'euros.

Y a-t-il, au-delà de l'euro symbolique par habitant annoncé qui transite, parfois, selon un cheminement un peu tortueux par les instances de supracommunalité, une aide complémentaire que les pouvoirs locaux peuvent espérer ?

Enfin, vous aviez évoqué la problématique des réquisitions, en expliquant à quel point il était difficile d'intervenir. Les solutions tardaient à se concrétiser. Ici, une enveloppe budgétaire est dégagée, des initiatives sont prises dans les autres Régions. Peut-on, à la faveur de cette interpellation, entendre de votre part des éléments plus précis sur l'utilisation de cette enveloppe budgétaire et sur la mise en œuvre des solutions plus concrètes qui sont attendues par l'ensemble des intervenants ? Sans vouloir entrer dans des considérations trop personnelles, je pourrais à l'envi vous rapporter deux nouveaux témoignages de situations sur le terrain objectivement problématiques. Certaines situations sont totalement satisfaisantes et il faut s'en réjouir, mais il n'empêche que des difficultés sont bien réelles et que, dans certains cas, ces difficultés sont quasi insurmontables, en tout cas par les hébergeurs eux-mêmes. En conséquence, ils se tournent vers les services communaux et de CPAS, pour trouver vaille que vaille des solutions, sans nécessairement que celles-ci soient réellement accessibles.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir nous apporter toutes les précisions que vous pouvez nous apporter quant à l'utilisation de cette provision de 100 millions d'euros annoncés par le Gouvernement, pour l'accueil et le logement des réfugiés ukrainiens.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Lomba (PS).** – Monsieur le Ministre, succinctement, je voulais me réjouir de l'action du Gouvernement, qui vient de rajouter 100 millions d'euros sur la table, pour apporter des réponses concrètes, plutôt que de vaines critiques. Je regrette, à nouveau, que le Fédéral n'y soit pas plus actif.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**Mme Delporte (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, je voudrais me réjouir de cette enveloppe de 100 millions d'euros consacrée à la réponse des conséquences de la crise ukrainienne. C'est important et il faut le souligner.

Je suis aussi un peu inquiète, Monsieur Dispa, par rapport à la lenteur de la mise en place de l'hébergement collectif et modulaire. Je voudrais aussi relayer l'inquiétude des mandataires locaux, présidents de CPAS, mais aussi parfois des assistants sociaux sur le terrain.

Je voudrais également plaider pour que la solution du logement modulaire soit approfondie et vraiment mise en œuvre. En effet, cette solution permet de maintenir des familles ukrainiennes dans des villages où il n'y aura pas d'hébergement collectif. C'est une forme de respect de la scolarité des enfants qui l'ont commencée dans ces villages. Cela leur permet de mieux s'intégrer. Ensuite, on l'espère, qu'ils pourront repartir rapidement dans leurs pays, ou qu'ils soient vraiment intégrés dans nos villages et déménageront, sans rester forcément dans les logements modulaires, mais s'intégreront dans le tissu du logement villageois ou urbain.

Après leur départ, nous pourrions reconvertir ces logements modulaires en logements d'urgence ou de transit, en fonction des capacités ou de ce qui existe déjà dans ces villages, voire en Housing First, en répondant ainsi à la problématique des sans-abri qui existe dans ces villages, mais qui reste souvent invisible, même en milieu rural. Je pense que l'on pourrait faire de cette crise une opportunité pour toutes ces problématiques de logement. J'espère qu'une partie conséquente de ce budget, dégagée par le Gouvernement, pourra y contribuer.

**M. le Président.** – La parole est à Mme de Coster-Bauchau qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** – Monsieur le Ministre, nous pouvons nous réjouir que 100 millions d'euros soient consacrés aux conséquences de la crise ukrainienne. On parle toujours de l'accueil des réfugiés. Bien sûr qu'il le faut et que l'on doit être proches des pouvoirs locaux et CPAS, mais je pense qu'il faut prendre en compte aussi les conséquences de cette crise, par rapport à nos entreprises belges et aux conséquences économiques que cela aura.

Pas plus tard qu'hier, je lisais un communiqué de la FEB qui est très inquiète sur les conséquences de cette crise ukrainienne sur l'impact macroéconomique que cette crise aura au niveau de la pression inflationniste sur l'énergie et les matières premières. On voit déjà la perturbation sur les chaînes d'approvisionnement.

Les 100 millions d'euros seront nécessaires à un soutien de nos entreprises. La question de M. Dispa sur la répartition devra être posée au ministre-président plutôt que rien qu'au ministre du Logement.

L'accueil des réfugiés est un fait. On croyait que l'on en aurait beaucoup plus que le nombre arrivé aujourd'hui en Belgique. Il y aura peut-être encore des mouvements, mais on constate que dans les mouvements, des gens retournent déjà chez eux.

On en a déjà parlé il y a 15 jours et cela se vérifie encore aujourd'hui. C'est vrai que ce dont nous avons parlé aussi il y a 15 jours, c'est la charge pour certaines familles, particulièrement pour celles dont les locaux de vie commune sont plus exigus. La proximité des vacances posera un problème. C'est là où M. le Ministre avait apporté une réponse il y a 15 jours en commission. Vous aviez dit que 12 478 places avaient été recensées par rapport à du logement collectif potentiel.

En savez-vous davantage ? Comment allez-vous organiser cela ? Il nous reste un mois avant juillet et août. Il n'y a plus beaucoup de temps, il faut y penser sérieusement.

Concomitamment, avez-vous pris contact avec le Fédéral et Fedasil pour voir ce qu'il y a comme possibilités d'actions rapides pour du logement si l'on en a besoin. Je vous avais parlé des évêchés. Avez-vous pris contact avec ceux-ci pour savoir s'il y a des places disponibles supplémentaires ?

En tant que ministre du Logement, dans la répartition de ces 100 millions d'euros, avez-vous des demandes spécifiques par rapport au logement dans l'octroi d'une partie de ces moyens ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Evrard qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Evrard (MR).** – Monsieur le Ministre, très brièvement, pour compléter les propos et les questions de ma collègue : a-t-on un mécanisme ou une manière plus affinée de localiser, mieux connaître la répartition des réfugiés sur le territoire, pas de manière photographique en *one-shot* ?

La guerre évolue tous les jours, elle se concentre sur des territoires plus précis. Toute une série de réfugiés souhaite regagner au plus vite l'Ukraine. Cent millions d'euros, c'est un budget conséquent. On peut s'en réjouir, mais on connaît toutes et tous le temps des procédures ; il est ce qu'il est. Même si vous avez les meilleures idées du monde, une dynamique fait que ce sera opérationnel dans quelques semaines ou mois pour certains projets, au risque que les solutions ne correspondent plus à une réalité de terrain.

Comment essaie-t-on d'avoir un monitoring pour faire les bons choix dans l'affectation de ces 100 millions d'euros ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vais tenter de répondre à vos nombreuses questions en suivant la méthodologie des cinq axes de l'action que le Gouvernement a définis en termes de stratégies.

Comme vous le savez, le premier axe concerne la stimulation et l'encadrement de l'accueil citoyen auquel je veux une nouvelle fois rendre hommage. C'était le premier niveau de notre stratégie. Nous sommes intervenus pour le soutenir et l'encadrer avec à la fois la plateforme wallonne, le bail type, la convention d'occupation précaire, la charge de l'hébergeur, un éventail d'actions aux côtés des citoyens et des communes qui ont fait la preuve d'une solidarité et d'un engagement remarquables.

Aujourd'hui, notre cellule régionale que nous avons créée organise la concertation avec Fedasil pour améliorer sa communication avec les communes, et ce, en concertation quotidienne avec les gouverneurs. Elle est également active sur les questions liées à l'intégration, la santé, le vivre-ensemble, en concertation avec l'AViQ, le SPW IAS, le SPW Économie, Emploi et Recherche, le FOREm, l'IFAPME, l'OTW, les services ONE, l'Enseignement et l'Aide à la jeunesse en Communauté française.

De nombreuses actions ont déjà été prises par les diverses parties ; vous trouverez l'ensemble de ces informations pertinentes sur notre site [www.wallonie.be/fr/ukraine](http://www.wallonie.be/fr/ukraine) qui comprend une FAQ, une foire aux questions, et des guides pratiques destinés aux citoyens wallons ainsi qu'aux pouvoirs locaux et aux services d'aides. Ces outils sont régulièrement mis à jour.

Enfin, la cellule régionale travaille à la communication de l'offre des services aux réfugiés via les centres régionaux d'intégration, les communes et les associations ukrainiennes. Un marché public en interprétariat est, par ailleurs, lancé afin d'aider les réfugiés dans leurs démarches.

Concernant la répartition des Ukrainiens sur le territoire, nous pouvons dire que la Wallonie assume plus que sa part. Je vais vous citer les derniers chiffres provenant de la plateforme fédérale. Ces chiffres relèvent 38,7 % de réfugiés ukrainiens ayant fait état d'un besoin de logement – on sait que certains ne font pas de demande – qui sont renvoyés vers la Région wallonne, alors que la clé initiale prévue tournait aux alentours de 30 % pour la Wallonie.

Dans ce cadre, pour situer les réfugiés ukrainiens non encore inscrits au registre national et affiner les estimations sur l'accueil, une enquête communale a été lancée en Wallonie le 17 mai, en collaboration avec les

gouverneurs et avec l'appui de l'IWEPS puisque l'on n'a pas l'ensemble des chiffres communaux. Ceux qui sont certains sont ceux de l'enregistrement – des Ukrainiens qui se sont enregistrés –, ceux qui font appel à la collectivité pour être relogés – certains ont des connaissances ou vont dans la diaspora ou d'autres encore ne sont qu'en transit. Par exemple, à Bruxelles, ils les ont, mais il y a beaucoup moins de communes. Cette enquête se déroulera tous les 15 jours jusqu'à la fin juillet et fera l'objet d'un rapport au Gouvernement wallon et au gouverneur à partir du 2 juin.

Le second axe de la stratégie vise à utiliser ce qui existe déjà, c'est-à-dire les bâtiments publics, associatifs ou privés, c'est la deuxième ligne. Au vu de la capacité d'accueil citoyenne et de son évolution naturelle dans la durée, nous nous sommes attelés à développer la phase d'hébergement collectif. Comme vous le savez, j'ai chargé les gouverneurs de cette mission pour recenser les hébergements collectifs publics, associatifs et privés.

À ce stade, 12 000 places ont été identifiées. Nous les aborderons progressivement. En Belgique, nous allons commencer par celles disponibles immédiatement, non affectées, puis progressivement, en fonction des besoins, nous ferons en sorte de dédier à l'accueil des réfugiés des logements collectifs existants, relancés par les gouverneurs.

Dans ce cadre, dès le 16 mars, j'ai pris contact avec le Secrétaire d'État, M. Mathieu Michel, pour obtenir des informations sur les logements qui relèvent de la Régie des bâtiments et qui pourraient être mis à disposition des ressortissants. La cellule de coordination et mes collaborateurs ont pu rencontrer un fonctionnaire de la Régie des bâtiments seulement le 20 mai dernier. Une liste de bâtiments a été fournie.

Cependant, il apparaît que ces logements nécessitent des travaux plus ou moins importants. Il faut tenir compte de cette réalité en termes de délais, mais aussi de financements, dès lors que ces bâtiments resteront la propriété de l'État. En d'autres termes, ce ne sera pas gratuit.

De même, s'agissant des bâtiments destinés au culte – vous m'avez interrogé à cet égard – qui pourraient être mobilisés depuis le début de la crise, j'ai pris contact avec les représentants des cultes reconnus. Le culte catholique étant celui qui dispose du plus grand nombre de patrimoines immobiliers, j'ai eu des échanges avec chacun des évêchés de Wallonie. Ces contacts sont toujours en cours et ont pu faire émerger de nouvelles possibilités qui seront répertoriées par la cellule de coordination. Ce travail prend du temps, car les évêchés n'ont pas l'autorité directe sur l'utilisation du patrimoine des fabriques d'église, ce qui impose un dialogue préalable.

Pour être complet, il convient de rappeler qu'ayant accès à l'emploi et à un revenu via le CPAS, les

Ukrainiens pourront aussi trouver un logement dans le circuit locatif classique.

L'offre en logements pérennes, collectifs ou autres permettra aux coordinateurs locaux d'orienter les réfugiés ukrainiens qui sortent d'un hébergement de crise. À cet effet, la plateforme wallonne est censée matcher l'offre et la demande pour des hébergements plus pérennes. Divers témoignages m'ont certifié que cette plateforme avait été utile à certaines communes pour apporter une réponse pérenne aux réfugiés ukrainiens qui sont en demande.

Sur base du recensement réalisé par les gouverneurs, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Communauté doivent s'accorder sur un ordre de priorité. On a d'abord sélectionné les biens sur lesquels on avait la maîtrise, mais beaucoup s'avèrent appartenir à la Fédération. Il faut définir un ordre de priorité, chiffrer le coût de ces mises à disposition.

Comme vous le savez et comme vous l'avez évoqué, en termes d'éléments nouveaux, une provision de 100 millions d'euros a été dégagée lors du conclave pour faire face à des dépenses inhérentes à la guerre en Ukraine.

Vous m'interrogez aussi sur l'utilisation concrète de cette provision. Celle-ci devra être prioritairement affectée à l'accueil. Concernant le détail plus fin de l'affectation, je ne suis pas encore en mesure de vous le dire puisque le Gouvernement a la priorité. Néanmoins, mes intentions concerneront deux volets : l'hébergement collectif avec la définition d'un forfait et une part pour le modulaire.

Concernant la salubrité, un outil d'analyse a été élaboré par le département du Logement sur base de trois modèles existants : la grille d'évaluation de la salubrité des logements du SPW TLPE, la grille d'analyse utilisée par les services du gouverneur de la Province de Namur – notamment pour le site de Chevetogne – et la grille d'analyse utilisée par Fedasil. Le Département du logement du SPW a fait offre de service aux cinq cabinets des gouverneurs pour la mise à disposition d'enquêteurs de salubrité chargés d'assurer une visite préalable des bâtiments pressentis pour de l'hébergement collectif.

Sur la question de l'urbanisme, une dispense de permis d'urbanisme pour 36 mois a été adoptée par modification du CoDT pour permettre de créer ou d'aménager des structures destinées à l'accueil des demandeurs de protection temporaire. Une dispense de permis ne s'accorde pas, on en bénéficie si l'on remplit les conditions édictées par le CoDT, sans aucune démarche à réaliser.

Enfin, une plateforme informatique est en préparation pour assurer la gestion des hébergements pérennes wallons pouvant accueillir des réfugiés

ukrainiens. Elle devra permettre de cibler des hébergements pour certains profils plus vulnérables.

Le troisième axe vise l'hébergement modulaire qui intéresse Mme Delporte. L'expérience nous a appris que la mise en œuvre de ce type de solution prend du temps. Le déploiement d'habitations légères se fera via un accord-cadre que la SWL parachève à ma demande puisque, malheureusement, on ne peut pas utiliser l'accord-cadre qui a été utilisé lors des inondations puisque les juristes nous ont expliqué que celui-ci n'était valable que dans un cas précis. Il fallait reprendre un autre accord-cadre. C'est bien dommage, mais on doit assurer la sécurité juridique de nos actions.

Parallèlement à cela, on a réalisé un recensement des sites disponibles convenant à l'implantation de ce type d'habitat suivant deux axes de recherche : des terrains du patrimoine de la SWL hors zone ZACC ; des terrains proposés par les communes sur la base d'un recensement piloté par le SPW TLPE.

Plus de 40 terrains ont été proposés par les communes. Ces propositions sont en cours d'analyse sur la base :

- d'une évaluation de l'accessibilité aux différents services – transports, commerces, écoles ;
- de la possibilité de pérenniser ces habitations une fois la période de gestion du relogement des réfugiés passée ; évoquée par Mme Delporte. On a réfléchi dans ce sens. À la fois, on sait que c'est difficile de trouver des terrains équipés ; il faut veiller à bien les placer et qu'ils s'intègrent dans l'habitat. On s'attelle aussi à identifier les endroits où ils pourront rencontrer des besoins futurs de type sans-abrisme, femmes en difficulté ou public plus vulnérable ;
- des besoins locaux en matière de relogement. On va essayer de combler des déficits.

Chaque commune présélectionnée sera recontactée afin d'obtenir l'assentiment des autorités locales sur le site retenu et convenir du nombre d'habitations légères qui seront implantées. La sélection finale sera transmise au Gouvernement pour approbation. Il convient de s'assurer de la pérennisation de ces habitations légères au-delà de la crise ukrainienne. Dans ce but, il est proposé d'articuler cette mesure d'urgence avec l'engagement de la DPR de soutenir le déploiement de solutions innovantes d'habitat, notamment concernant l'habitat léger.

Le dernier axe concerne le subsidé aux communes. Depuis le début du conflit, le Gouvernement a décidé d'octroyer une aide aux communes par la mise en place d'un accueil et d'un hébergement coordonné des ressortissants ukrainiens sur le territoire wallon. Cette aide n'est pas dérisoire dans l'ensemble des mesures que nous déployons. Pour faciliter l'organisation

concrète sur le terrain, nous avons décidé d'octroyer le financement aux structures supracommunales retenues. Dans certains endroits, cela fait fort plaisir et, dans d'autres, c'est plus compliqué. La réalité wallonne est diverse. Ainsi, chaque commune peut avoir son dû.

Les crises précédentes ont renforcé la logique de mutualisation et, dans certains territoires, l'échange d'informations se passe bien. J'ai déjà eu l'occasion de rencontrer personnellement par visioconférence les 13 structures retenues et je leur ai expliqué la décision du Gouvernement. Je suis aussi resté à l'écoute des bourgmestres, échevins, présidents de CPAS et directeurs généraux. Ces rencontres ont confirmé l'intérêt de la dynamique supracommunale, mais aussi la volonté des communes d'utiliser les moyens en mutualisation. Cette intervention est une première à ce jour. Tous les moyens dégagés n'ont pas encore été consommés. Ils couvrent, par exemple, des frais de transport, de traduction ou de matériel.

Enfin, le dernier axe concerne la réquisition. Des analyses et des documents types ont été produits à ce sujet. Néanmoins, à ce stade, tant que nous ne sommes pas en phase d'urgence, il m'est indiqué que la voie de la négociation doit être privilégiée puisque la réquisition ne peut se réaliser que lorsque la phase d'urgence est déclenchée. Il ne faut pas perdre de vue que le donneur d'ordre de la réquisition est comptable des factures. Cela ne se fait pas à la légère. C'est pour cela que l'on procède par gradation en fonction des demandes.

Comme évoqué tout à l'heure, cette crise a de multiples inconnues. Les chiffres que l'on nous annonçait ne sont pas ceux qui sont en train de se réaliser. On voit bien qu'il y a un essoufflement des hébergeurs privés et l'on a identifié le nombre de places d'hébergements collectifs pour assurer l'ingénierie autour de cela, dégager les moyens – ce à quoi on s'attelle – et faire du modulaire pour avoir des investissements pérennes. Nous sommes comptables des deniers publics et nous n'allons pas nous engager dans des villages-conteneurs qui seraient vidés dans quelques mois ou années ; ça poserait problème.

En conclusion, notre intervention s'est voulue pragmatique et graduelle. Chacun conviendra qu'il était impossible de libérer d'emblée des milliers de logements puisqu'ils n'existent pas. Nous avons opté pour la stimulation et l'encadrement de l'accueil citoyen. Le temps est venu de mettre en œuvre la deuxième phase de notre stratégie, à savoir l'hébergement collectif. Nous nous y sommes préparés et, ainsi, nous pourrions proposer des solutions nouvelles d'accueil dignes pour ces personnes qui ont fui les combats dans leur pays.

C'est collectivement, à tous les niveaux de pouvoir, que nous pourrions à nouveau assumer cette difficulté. Soyons de bon compte, la Wallonie n'a pas été épargnée : covid, inondations et crise ukrainienne. Nous

ferons face, comme à l'accoutumée, de manière méthodique et graduelle.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse.

Je mesure bien l'ampleur de la tâche, et loin de moi l'idée d'accabler qui que ce soit dans cette problématique. Cependant, quand on voit que le Gouvernement flamand est en capacité de mettre à disposition 20 000 places de logements durables et que, du côté wallon, nous en sommes toujours à faire des recensements, dont on ne voit pas très bien, sur la base de vos réponses, sur quoi ils déboucheront ni dans quels délais, on a l'impression que l'on est en difficulté pour gérer cette situation de crise.

Il n'y a pas beaucoup d'éléments neufs dans votre réponse par rapport à ce que vous nous avez dit. Il y a un chiffre nouveau pour moi : c'est la proposition faite par les communes de 40 terrains susceptibles d'accueillir de l'habitat modulaire. Pour moi, c'est la seule information concrète. Reste à savoir si ces terrains sont adéquats, s'ils répondent aux critères permettant d'envisager l'installation de cet habitat modulaire.

Il reste surtout la question de savoir dans quel délai ce sera une réalité. M. Lomba parlait de réponses concrètes, il s'en satisfaisait, avant même d'avoir entendu les réponses de M. le Ministre. Au-delà de l'annonce des 100 millions d'euros – ce n'est pas insignifiant –, concrètement, on n'a pas encore les réponses. On n'a toujours pas les chiffres sur la répartition entre les communes. Vous confirmez ce pourcentage de 40 % du côté wallon, ce sont les chiffres du Fédéral. Que l'on n'ait toujours pas la répartition de ces réfugiés sur le territoire wallon, c'est très interpellant.

Je suis aussi presque choqué, pas par votre réponse, mais par celle que le Fédéral ou la régie des bâtiments vous fait concernant les frais inhérents à la mise en ordre de certains bâtiments de la régie des bâtiments : ce ne sera pas gratuit. C'est violent de constater que le Fédéral s'est complètement désolidarisé des Régions, leur laissant le soin de gérer le problème, et que, lorsque des bâtiments fédéraux peuvent éventuellement être mis à disposition, la facture est encore envoyée à la Région, ce qui permettra de rénover des biens fédéraux pour le seul bénéficiaire, à terme, de l'État fédéral. En termes de solidarité entre le Fédéral et les Régions, je rejoins M. Lomba, c'est vraiment le contre-exemple parfait. Il n'y a aucune espèce de solidarité.

La cellule de coordination a beau essayer de prendre des contacts pour avoir davantage d'informations, pour essayer d'améliorer la communication, il n'empêche que, très concrètement, en termes de mise à disposition de bâtiments publics appartenant à l'État fédéral, on sent bien que cette piste n'aboutira pas, alors que nous

avons tous en tête des biens qui, a priori, pourraient être reconvertis. Cela nécessitera des moyens, mais la Région en dégage, le Fédéral serait dans son rôle s'il pouvait aussi assumer sa part.

J'espère que l'on ira plus vite – vous n'avez pas donné d'indications sur le calendrier – dans le dialogue entre la Région et la Fédération, puisque ce sont à peu près les mêmes interlocuteurs, pour que les biens appartenant à la Fédération – la plupart des biens recensés relèvent de la Fédération – puissent être mis à disposition. Là, de nouveau, pas d'indications très précises. Idem pour les cultes, le dialogue est en cours, et l'on peut s'en réjouir, tant mieux s'il y a un peu de répondant.

Nous n'avons pas beaucoup de répondant au-delà de la confirmation des 12 000 places recensées, sans que l'on sache quelle est réellement leur accessibilité ou leur disponibilité à court terme. On a l'impression que des perspectives d'hébergement structurel, pérenne, collectif, restent encore lointaines. Vous nous indiquez que vos priorités par rapport à l'utilisation de la provision, si j'ai bien compris, ce sera l'hébergement collectif et l'habitat modulaire. C'est bien cela que vous avez expliqué, mais sans nous donner de précisions sur les montants que vous escomptez ou sur le rythme auquel on pourra les mettre en œuvre.

Les difficultés demeurent pleines et entières. Pour conclure, je peux vous rapporter le dernier témoignage d'un hébergeur qui m'est revenu dans ma commune.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Avez-vous changé de parti ? N'y avait-il pas un prénom avant votre phrase ?

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. Dispa** (Les Engagés). – Ai-je dit « dans mon parti » ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous avez dit un prénom, une profession.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Non pas du tout, je n'avais pas compris, pardonnez-moi. Néanmoins, je veux être un peu le relais de ces difficultés qui sont des réalités vraiment vécues tous les jours. Je veux les mettre en exergue, car c'est par rapport à ces difficultés que les réponses sont attendues avec impatience. Un hébergeur qui accueille deux jeunes femmes de 25 et de 29 ans, toutes les deux mères d'une petite fille de quatre ans et d'un fils de deux ans. Les problèmes rencontrés, attestés par tous les intervenants qui se sont intéressés à la situation et qui ont tenté de trouver des solutions :

- le déplacement le soir vers une grande ville proche, sans doute pour rejoindre la communauté ukrainienne locale, parfois avec les enfants, avec

- des retours au bout de la nuit vers trois-quatre heures du matin ou parfois le lendemain ;
- des déplacements faits dans des voitures inconnues qui viennent les chercher, puis qui les reconduisent ;
- refus d'inscrire les enfants à l'école ou à la crèche ;
- refus des deux mamans de s'inscrire aux cours de français ;
- consommation importante d'alcool – trois casiers de bières de 33 centilitres ce week-end à elles deux.

Excusez-moi, je suis pragmatique, mais c'est la réalité que vivent certains hébergeurs. L'hébergeur a enfermé les bières à la cave et les deux dames ont forcé la porte. Problème de consommation d'alcool ingérable pour l'hébergeur et que fait-on ? On les a mises à l'hôtel pour soulager cet hébergeur confronté à une situation. Le CPAS assume la dépense. Il s'agit d'une situation singulière. À part celle-là, je ne veux pas généraliser. C'est le type de situations auxquelles on est confronté. Je dirais bien que des cas comme cela, j'en ai chaque semaine. Ce sont les difficultés auxquelles sont confrontés les hébergeurs. C'est à eux que je pense en premier lieu.

Par rapport à ces difficultés, honnêtement, les réponses doivent venir au plus vite. Mme de Coster-Bauchau parlait du mois de juillet, c'est une échéance pour beaucoup de familles. Il reste un mois. Dans un mois, les terrains proposés par les communes ou les perspectives d'hébergement collectif recensées par les gouverneurs pourront-ils réellement être opérationnels ? C'est à ce moment-là seulement que l'on pourra parler de réponse concrète. À défaut, on reste dans des réflexions qui, malheureusement, n'apportent pas de réponses et de solutions aux difficultés que vivent nos concitoyens. Je pense que l'on ne peut pas trop longtemps leur laisser cette responsabilité sur les épaules. C'est une responsabilité qui incombe au premier chef aux pouvoirs publics, en ce compris l'État fédéral dont je regrette avec vous qu'il soit aussi défaillant dans cette matière de l'accueil de réfugiés de guerre.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – Je pense que l'on n'a pas la même oreille ou en tout cas la même écoute. Je félicite M. le Ministre pour le caractère complet de sa réponse. Effectivement, je parle avec le ministre, on échange, on partage. J'étais déjà convaincu de la pertinence de la réponse du Gouvernement avec ces 100 millions d'euros complémentaire. Le ministre n'a pas nié la complexité de la situation, les cas particuliers qui sont peu simples.

Monsieur le Ministre, franchement, je vous plains. Vous avez été complet et, malgré tout, j'ai l'impression que vous répétez chaque fois les mêmes réponses. Quoi

que vous disiez, M. Dispa n'entend pas. Une citation de Maxime Prévot dans *Le Soir* : « Les gens sont gavés de caricatures, de propos clivants qui amènent à s'opposer plutôt qu'à rechercher le bien commun ». Alors le coup des casiers, faudra lui raconter. C'est le même qui faisait également l'éloge du courage de la nuance. Il faudrait relire M. Prévot plus souvent, Monsieur Dispa.

**M. Dispa (Les Engagés).** – Franchement, je pense avoir été nuancé dans mon propos. Je n'ai pas sous-estimé les difficultés. J'ai précisé le cas particulier que j'évoquais à titre illustratif pour apporter le témoignage de difficultés vécues par nos concitoyens.

Honnêtement, je ne voudrais pas que vous considériez que je suis dans la caricature ou dans le populisme. Ce n'est pas mon propos, et je veux croire que M. le Ministre l'a bien compris.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte (Ecolo).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments rassurants quant à la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre l'hébergement. Je vous remercie pour cette prise de responsabilité malgré ce que je considère être comme un abandon du Fédéral.

Cela aurait bien trop simple que l'accord-cadre de la SWL pour les inondations soit encore valable au niveau juridique. C'est une bonne chose que l'on remette l'ouvrage sur le métier. Cela explique la lenteur qui désespère les acteurs sur le terrain. On le comprend un peu mieux.

Je suis étonnée que seulement 40 terrains sur toute la Wallonie aient été recensés ; c'est fort peu.

Je vous suis complètement dans cette option du modulaire disséminé dans les différents villages, et pas dans des villages artificiels. C'est important pour la réutilisation, la pérennisation de ces logements. J'espère que cette mise en œuvre se fera le plus rapidement possible, tant pour le modulaire que pour le collectif.

**M. le Président.** – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** – Je vous remercie pour cette réponse exhaustive. Vous avez répondu à l'ensemble des questions, en prenant méthodiquement les points qui avaient été posés en fonction des différents axes. Oui, la situation est complexe. Oui, la réponse est difficile. Il n'y a pas de solution simpliste, miracle, on le sait. Personne n'était préparé à cette guerre en Ukraine, nous devons faire face, et vous y faites face. Pour cela, bravo !

Il y a peut-être moyen d'aller plus vite au mois de juin par rapport à cette place à mettre en disponibilité et à disposition. Peut-on vous demander d'insister auprès des gouverneurs pour que les communes puissent

rapidement, dans des cas précis comme ce que M. Dispa a expliqué, avoir une solution de rechange ? Je trouve que ce n'est pas normal, pour cet exemple, mais il y en a d'autres que je connais dans d'autres communes, que l'on doit recourir à un hôtel ou changer d'hébergeur. Il faut que l'on ait rapidement une liste de logements à disposition, quitte à déplacer les gens de commune. Cette réponse soulagera les pouvoirs locaux ; c'est en votre pouvoir.

Par rapport au terrain modulaire, à l'inverse de Mme Delporte, j'étais très étonnée que vous ayez reçu 40 réponses positives pour des terrains. En Wallonie, ce n'est pas si facile à trouver. Vous aviez déjà fait l'expérience pour les inondations. C'est pas mal, maintenant ce qui est vraiment désespérant, c'est de penser qu'il y a eu un accord-cadre, un marché public et que l'on doit recommencer pour quasi la même chose. Cela prend un temps fou, je partage l'avis de Mme Delporte par rapport à l'incompréhension des pouvoirs locaux.

Dernier point, ne pouvez-vous pas insister sur la solidarité que le Fédéral doit avoir avec les Régions ? Sans compter que vous êtes au Fédéral, dans une crise comme celle de l'Ukraine, il faut que l'on soit solidaires. Il ne s'agit pas de parler de solidarité, que ce soit un beau mot et que l'on ne le mette pas en pratique. Là aussi, tapez un peu sur la table, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – J'ai écouté tout ce que vous avez dit avec beaucoup d'attention, et vais vous livrer le fond de ma pensée : je n'ai pas envie de polémique avec personne. C'est une matière dans le cadre de laquelle on doit un accueil digne à ces populations. Personne n'a demandé cette guerre. Ces gens n'ont pas demandé à quitter leur chez-eux, mais on leur doit un accueil digne.

Après, les difficultés institutionnelles de notre pays font que l'on est à la marge du logement, soyons de bon compte. L'accueil, l'hébergement temporaire, on est vraiment à la marge. Je pense que c'est plus confortable d'être comptable de ce que les autres font que d'agir soi-même.

Vous m'évoquez la Flandre, mais on parle de logements pérennes, durables. Ce n'est pas ma vision du logement que de mettre les gens dans des conteneurs maritimes. Je n'ai pas envie que, dans quelques mois, quelques années, on se retrouve avec des difficultés qui ne cadrent pas avec la façon dont nous concevons l'accueil et l'hébergement. J'entends bien les messages, nous y travaillons d'arrache-pied avec l'ensemble des équipes. J'ai indiqué que les 100 millions d'euros seraient affectés prioritairement à l'accueil et j'ai indiqué la manière graduelle dont on le fera.

Je ne suis pas en état aujourd'hui de vous dire exactement la distribution, puisque les notes doivent d'abord passer au Gouvernement. Il est évident que l'on passera d'abord par l'hébergement collectif et que le modulaire prend un peu plus de temps, on le sait, c'est une évidence, même si cette solution nous permettra de remplir d'autres besoins sociétaux.

Avec le fait qu'il y a aussi une inconnue, le comportement des hébergés eux-mêmes, c'est-à-dire que j'entends que beaucoup d'Ukrainiens quittent certaines communes pour aller vers les villes ou quittent tout simplement la Belgique.

**M. le Président.** – La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard** (MR). – Je rappelle au ministre, par rapport à cette question du monitoring de la situation, de ne pas relâcher cette volonté d'avoir une photographie la plus actualisée possible sur l'évolution de la situation, et ce, de manière à opérer les bons choix dans les mois qui viennent.

**M. le Président.** – L'incident est clos.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

*(Suite)*

### NEUVIÈME RAPPORT ANNUEL (01.01.2020 AU 31.12.2020) ADRESSÉ AU PARLEMENT WALLON PAR LE MÉDIATEUR COMMUN À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET À LA RÉGION WALLONNE (DOC. 896 (2021-2022) N° 1)

*Aides à l'énergie et au logement pp. 164 à 167*

*Logement social pp. 168 à 183*

*Crédit social pp. 184 à 191*

*Médiation communale pp. 298 et 299*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen du neuvième rapport annuel (01.01.2020 au 31.12.2020) adressé au Parlement wallon par le Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 896 (2021-2022) N° 1).

#### *Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Je propose Mme Delporte comme rapporteuse.

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, Mme Delporte est désignée en qualité de rapporteuse.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Médiateur.

**M. Bertrand,** Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, vous aurez lu dans mon avant-propos cette année une réflexion que je suis certain que vous partagez tous. À la suite de la crise sanitaire de 2020-2021, nos services publics se sont numériquement transformés à une rapidité qui n'était pas initialement prévue. Notamment au niveau du SPW, des procédures ont trouvé aujourd'hui un développement numérisé.

Cette réflexion, cette transformation me pousse à attirer l'attention sur une question qui sera le leitmotiv de cette année et qui est mon leitmotiv, mon point d'attention permanent, à savoir la question de l'accessibilité au service public.

Je pense qu'il faut soutenir tous les processus de transformation numérique qui vont dans le sens d'une simplification de la vie du citoyen et de ses relations avec les services publics, mais en aucun cas cette voie ne doit devenir la voie unique de relation et de contact avec les services publics.

Mon rôle, au travers des réclamations, est de vérifier en permanence que le citoyen n'a pas été confronté à une seule voie d'accès au service public : la voie d'accès informatique, la voie d'accès numérique.

Il est important que le citoyen conserve une autre voie, que ce soit le contact direct avec le service, la voie téléphonique ou d'autres moyens de communication.

Je n'ai pas été confronté à des centaines de cas, je vous rassure directement. Cela n'a pas été, chez moi, le fil permanent de 2020 ou de 2021. Je vous le dis de manière tout à fait claire.

Néanmoins, c'est un souci que tous les médiateurs ont : en permanence soutenir les administrations dans la voie de ce que l'on appelle la « communication multicanal », c'est-à-dire d'avoir plusieurs canaux de communication entre le citoyen et l'administration.

Je pense que c'est important de le rappeler. Je suis convaincu que les administrations ont cela, elles aussi, en tête. Mais, il peut y avoir des tentatives.

Dans une autre commission, j'en parlerai. Il fallait une réponse rapide pour donner des aides aux entreprises et aux indépendants dans le cadre des différents cas ; il a fallu une réaction rapide, c'est clair que tout a été mis sur cet accès numérisé. Là, c'était effectivement pour la rapidité. À côté de cela, l'action administrative ordinaire ne doit pas se focaliser uniquement sur cela. Malgré tout, cela reste une tendance de dire : « Oui, une fois que tout sera

informatisé, nos formulaires seront tous en ligne, tous les citoyens seront capables ».

Vous savez tout que ce n'est pas vrai. La fracture numérique n'est pas uniquement une question de disposer de l'outillage nécessaire, mais c'est la capacité de l'utiliser.

Je pense que certains membres de votre Parlement sont également sénateurs et qu'un des pouvoirs du Sénat c'est de modifier la Constitution : il y a actuellement – c'est soutenu par l'ensemble des médiateurs de Belgique – une proposition de révision de l'article 23 de la Constitution pour insérer dans la Constitution un droit d'accès à un internet neutre et dans des conditions de qualité.

Vous allez me dire que ce n'est certainement pas le point essentiel, mais cela reste un départ. À partir du moment où l'on considère l'accès à internet comme un besoin vital, au même titre que le droit à l'énergie, le droit à l'eau, et cetera, cela peut changer aussi le comportement de nos administrations.

Voilà ce que je voulais dire en guise d'introduction de mon rapport annuel puisque cela figure dans mon avant-propos.

Je vais commencer, si vous êtes d'accord, par la partie « Logement ».

Vous aurez vu dans mon rapport cette année, notamment en ce qui concerne la question du calcul du loyer, tout un développement. Nous tenions à le faire. En fait, c'est simplement la reproduction de ce que nous avons mis il y a trois ou quatre ans dans notre rapport.

Ce n'est pas un piège qui est tendu aux parlementaires. Si vous avez pris connaissance de ce que j'explique en ce qui concerne les questions d'attribution et de mutation, la question du refus des logements, la question du calcul du loyer, la question des mutations, des refus de mutation, des radiations, vous allez me dire : « Rien de neuf sous le soleil ». Les réclamations que nous recevons en matière de logement tournent essentiellement autour de ces questions, avec les questions relatives à l'état du logement. Ce sont des dossiers permanents.

L'incompréhension, les difficultés pour certaines sociétés d'assurer une rénovation ou une amélioration du bâti, vous connaissez très bien toutes ces questions. C'est pourquoi nous avons voulu cette année reprendre toutes ces questions en vous donnant clairement les éléments d'analyse qui devraient encourager à s'attaquer à ces questions bien complexes.

La question de la complexité des règles rend le dialogue avec les sociétés souvent délicat et, dans la plupart du temps, impossible et frustrant. Il n'est pas possible de répondre à des questions simples comme : « Dans combien de temps pourrais-je avoir un

logement ? Pourquoi le logement a-t-il été attribué à quelqu'un qui vient de s'inscrire alors que j'attends depuis cinq ans ? Pourquoi ce logement a-t-il été attribué à quelqu'un qui a un bon travail et une voiture alors que je suis à la rue ? ».

Étant donné que l'on ne peut pas prévoir dans quels délais un logement sera attribué, certains téléphonent plusieurs fois par semaine ou par mois en espérant obtenir des informations. Cela peut malheureusement aboutir à la conclusion chez certains que tout cela est opaque et qu'il y a des passe-droits. C'est la réalité de ce que les gens nous écrivent et nous disent. L'application des différents critères peut mener parfois à des situations qui nous semblent absurdes alors que les critères de calcul des points ont été établis en suivant d'autres logiques. Le cumul de ces différentes règles peut apparaître incompréhensible pour les personnes en attente d'un logement.

Le deuxième point développé est le fait que cette statistique nous montre que 50 % des logements proposés sont refusés par les candidats. C'est un chiffre qui nous a interpellés. Il y a plusieurs raisons à cela.

Tout d'abord, le candidat peut émettre des préférences – un appartement, une maison avec jardin, un garage –, mais la société n'est pas tenue de respecter ni l'ordre de préférence de la commune ou de la section de commune ni le souhait. En matière de refus de logement, la procédure est la suivante : chacun a le droit de refuser un premier logement ; en cas de second refus, leur candidature est radiée et la société peut, à la demande du candidat, déradier si l'ordre de préférence des communes dans lequel il est candidat n'a pas été respecté, si le souhait émis entre une maison et un appartement n'a pas été respecté ou si une restriction attestée par un médecin justifie le second refus ; le troisième refus entraîne, sans possibilité de dérogation, la radiation de la candidature. C'est un premier motif de non-acceptation du logement proposé.

Ensuite, concernant l'état des logements, la société dit : « C'est le logement qui vous est attribué », une visite est faite et, malheureusement, l'état n'est pas toujours réjouissant. Je ne dispose pas d'une vision générale de l'état de tous les logements sociaux, mais sur la base des réclamations que je reçois et que je traite, il apparaît que l'état n'est absolument pas homogène. Il y a de grosses variations d'une société à l'autre, d'un quartier à l'autre, voire d'un logement à l'autre.

La troisième raison, c'est la perception de certains demandeurs de logement. Certains demandeurs connaissant la société, il n'est pas rare qu'ils refusent une deuxième fois un logement alors même que leur bail privé va se terminer, qu'ils n'ont plus de logement et qu'ils sont ballottés d'un logement provisoire à un autre. Les raisons qu'ils invoquent souvent peuvent paraître extrêmement légères :

- le logement est dans un « sale » quartier, et l'on se méfie ; on sait qu'il y a des quartiers difficiles à vivre ;
- le logement serait situé trop loin de l'école des enfants, mais « loin » est une notion tout à fait relative ;
- le logement n'est pas adapté à ma famille.

De ces contacts avec les demandeurs qui refusent, il y a une étrange perception. Certains semblent penser que s'ils se retrouvent dans une situation de besoin avéré – par exemple, à la rue avec des enfants – les pouvoirs publics vont sans délai attribuer un logement pour empêcher un naufrage social. C'est une perception complètement erronée.

La quatrième raison de cette inoccupation, c'est l'objectif de certains demandeurs qui n'ont pas réellement besoin d'un logement social. Leur situation n'est pas mauvaise ni en termes de logements ni en termes financiers, mais ils souhaitent simplement obtenir un logement de meilleure qualité que celui qu'ils ont dans le privé ou un logement moins cher.

Si la volonté est de réduire le taux de refus, plusieurs pistes existent, notamment celle consistant à améliorer la qualité des logements, la convivialité des cités et des immeubles.

La seconde piste est plutôt réglementaire. Faut-il permettre aux demandeurs d'affiner encore leurs choix ? Cette option ne porte-t-elle pas en elle des risques en termes sociaux ?

La troisième piste, toujours réglementaire, est de prévoir que tout refus de logement entraîne la radiation. Cette piste n'aura pas d'autres effets que de réduire le taux de refus.

Le médiateur recommande que le système de déradiation soit modifié ; pour nous, il devrait être simplifié. C'est pourquoi nous proposons une recommandation : permettre aux sociétés de déroger, en cas de circonstance exceptionnelle motivée et sur avis conforme du commissaire, à l'obligation de radiation de la candidature.

Je ne me prononce pas sur le maintien ou pas de la possibilité de refuser un premier logement lorsque l'on a vu sa première demande être radiée.

Le deuxième chapitre comprend tout ce qui concerne le calcul du loyer. Je ne vais pas détailler ce chapitre, mais j'attire votre attention et je suis certain que, pour vous et M. le Ministre, toute la question du calcul du loyer et les effets parfois inattendus et pervers de l'application de la réglementation dans de telles situations mériteraient également de faire l'objet d'une réforme.

J'attire aussi l'attention sur la question des états des lieux de sortie. Comme dans le secteur privé, il y a une

comparaison entre l'état des lieux d'entrée et l'état des lieux de sortie. Aujourd'hui, on doit constater que les états des lieux sont plus précis, bien mieux rédigés, souvent accompagnés de reportages photo, mais cette situation varie à nouveau en fonction de la société. Certaines sociétés privilégient les états des lieux rédigés par un agent de la société alors que d'autres auront recours à un expert immobilier. Ces sociétés proposent que les frais de l'expert immobilier soient pris en charge par le locataire et par la société. Or, cette pratique pose certaines questions compte tenu notamment du prix relativement élevé de l'expertise et aussi parce que le locataire aura rarement le choix de cet expert immobilier, qui sera opéré par la société.

Nous recevons des réclamations concernant la valorisation des états des lieux. Certaines réclamations portent sur la rédaction de l'état des lieux. Il n'aurait pas été conforme à la réalité. Cependant, dans la plupart des cas, le locataire sortant a signé l'état des lieux. Il est dès lors très difficile de contester ce que, par signature, il est censé avoir approuvé.

D'autres réclamations portent sur la comparaison entre l'entrée et la sortie. Elles sont difficiles à traiter si les états des lieux ont été différemment rédigés, notamment lorsqu'il s'agit d'anciens états de lieux qui reprenaient un tableau où il s'imposait de choisir pour différents éléments du logement entre les rubriques « bon état », « état usagé » ou « mauvais état ». Cette pratique existait à l'époque. On voit qu'il est difficile de comparer les deux types d'états des lieux, ce qui génère des réclamations, que nous essayons de traiter de la manière la plus positive pour avoir une solution. À nouveau, c'est en fonction des sociétés, où nous aurons une plus ou moins grande ouverture en ce qui concerne cette question.

Suivent alors un ensemble de recommandations.

La première concerne l'établissement d'une gradation dans les sanctions liées à la non-communication des documents nécessaires au calcul du loyer. À nouveau, cette recommandation, nous la maintenons. Elle a déjà été commentée à plusieurs reprises. Notamment l'année dernière, M. le Ministre avait précisé que, en première analyse, il estimait qu'une gradation obligatoire qui viserait à imposer une sanction déterminée ne permet pas nécessairement d'affiner les situations et de rencontrer les situations concrètes. Cependant, M. le Ministre n'avait pas encore donné une position définitive en la matière. Nous avons maintenu la recommandation dans ce rapport.

En ce qui concerne le sujet, qui date déjà de plusieurs années, de l'adoption d'un nouvel arrêté précisant les règles s'appliquant à tous les locataires, nous avons présenté, à plusieurs reprises, cette recommandation qui devait aboutir, dans le cadre d'un projet de réforme envisagé sous l'ancienne législature, mais qui n'a pas abouti à l'époque.

Il en va de même sur l'adaptation des délais de recours devant la Chambre des recours. Il avait été question d'adapter ces délais dans les projets de réforme antérieurs. L'année passée, M. le Ministre avait confirmé que cette recommandation était implantée dans les projets élaborés par la Société wallonne du logement, mais que des propositions devaient encore lui être soumises.

Je sais que je suis long et j'arrive certainement à mes 20 minutes, Monsieur le Président.

Nous traitons également les dossiers relatifs au crédit social. La question essentielle tourne autour de la capacité réelle du demandeur du crédit. Souvent, les personnes sont en incompréhension par rapport à la décision qui est prise. Je dois à la vérité de dire que le Comité de crédit de la Société wallonne du crédit social fait preuve du maximum d'ouverture. Toutefois, on ne doit pas oublier qu'elle est tenue aussi par des règles qui ne sont pas régionales, mais européennes puisque cet établissement de nature bancaire est tenu au respect de cette règle. Vous avez, dans le rapport, quelques considérations de dossiers que nous avons eues en ce qui concerne cette société.

Nous formulons la recommandation de revoir les dispositions relatives au crédit social afin que les emprunteurs fragilisés puissent bénéficier d'une adaptation de leur remboursement lorsqu'ils se trouvent fragilisés par des accidents de la vie tels que la perte d'emploi ou la maladie. Aujourd'hui, il n'existe pas de révision des taux des crédits hypothécaires pour ces crédits sociaux. On ouvre la question de la possibilité d'adaptation de leur remboursement.

Notre partenariat avec la Société wallonne du crédit social prévoit la publication dans notre rapport de leur rapport annuel sur la gestion des plaintes. Vous avez un aperçu aux pages 188 et suivantes des plaintes reçues en direct par la Société wallonne du crédit social. Vous avez un ensemble de recommandations formulées directement par la SWCS :

- le renforcement de la collaboration entre la SWCS et les partenaires en vue d'assurer la prise en charge des candidats refoulés au travers d'une charte ;
- la mise en place d'un système de détection de dossiers dont le traitement aux différentes étapes de sa constitution est anormalement long ;
- l'instauration d'une procédure qui permette au service contact de déterminer la recevabilité d'une demande.

À côté de cela, vous avez le suivi des recommandations telles qu'elles avaient été effectuées en 2019 par la société et vous trouvez ce suivi à la page 191 du rapport.

J'insiste sur cet aspect parce que, de plus en plus, on entre dans le qualitatif. Jusqu'à présent, ces rapports

étaient essentiellement : « On a reçu autant de données, voici les thématiques ». Je tiens à le souligner, le FOREm et l'IFAPME sont entrés aussi dans cette évolution du rapport de traitement des plaintes : l'organisme lui-même formule des recommandations d'amélioration de la qualité du service à l'usager. Cela vous permettra d'évaluer le suivi des propres recommandations formulées par l'organisme puisque, dans le rapport qui suit, on verra si les engagements pris par la société ont été mis en œuvre concrètement.

La deuxième partie concerne les pouvoirs locaux. À chaque présentation de mon rapport, je fais le point sur l'évolution du dossier de la médiation au niveau des pouvoirs locaux et des intercommunales. Nous avons été associés et concertés suite à une initiative prise par M. le Ministre de rassembler son cabinet, son administration ainsi que moi-même et mes collaborateurs pour avancer sérieusement dans la médiation au niveau des intercommunales – le ministre pourra en dire davantage ce que je viens de dire.

Je vous rappelle que, pour celles-là, le décret prévoit déjà l'obligation d'un service de médiation, mais le Gouvernement devait encore prendre un arrêté de mise en forme, de détermination de ce service. À la suite de ces discussions, il a été convenu, comme c'est inscrit dans la DPR, que le service du médiateur de la Région wallonne assure le service de médiation pour les intercommunales.

Pour les intercommunales affiliées à un service – par exemple, en matière énergétique, il y a déjà le médiateur de l'énergie –, je ne vais pas m'occuper des réclamations pour lesquelles il y a déjà un autre médiateur. Je crois que la volonté de généraliser à toutes les intercommunales qui sont en contact avec le citoyen, c'est ce que nous avons fait pendant plusieurs années et ce que nous faisons toujours pour la distribution d'eau et pour les intercommunales de récolte des déchets.

Cette expérience positive continue pour laquelle, je vous rassure, le nombre de réclamations reste extrêmement limité. Pourquoi ? Au sein de ces intercommunales, un service des plaintes va gérer en première ligne ; le médiateur, comme toujours, intervenant en deuxième ligne si l'on est insatisfait du traitement par la première ligne.

Par contre, pour les communes, la DPR dit simplement que l'on envisagera la possibilité d'encourager les communes à adhérer au médiateur wallon. Avec mon collaborateur, nous refaisons le tour des communes. Vous savez que nous sommes présents à chaque salon des mandataires. Nous sommes allés dernièrement à l'assemblée générale des DG des communes wallonnes.

On essaie par tous les moyens de promouvoir la médiation au niveau des communes. Des communes manifestent régulièrement leur intérêt pour adhérer au

système de médiation de la Région wallonne. Comme médiateur, je ne peux que regretter que l'on ne fasse pas une généralisation – je le dis franchement –, que l'on ne puisse pas faire comme en Région de Bruxelles-Capitale ou en Communauté germanophone, c'est-à-dire une règle disant : « Le médiateur est compétent pour toutes les communes, sauf pour celles qui auraient leur propre service de médiation ».

Je sais que c'est une situation extrêmement sensible et un sujet assez *touchy* au niveau wallon, mais mon avis est que s'il n'y a pas une mesure un peu plus générale, les choses ne changeront pas dans les années qui viennent. On peut contester l'intérêt d'avoir une médiation au niveau local.

Personnellement, chaque fois que je parle avec un mandataire – notamment au salon des mandataires –, on parvient toujours à me donner un exemple : « Si l'on avait un médiateur indépendant de nous, cela nous faciliterait les choses pour ce cas-là et celui-là ». Je réponds : « Mais oui, il ne faut pas penser qu'il y aura 20 réclamations par commune par an, jamais de la vie ».

Dans toutes les communes que vous connaissez, on veut d'abord que la chose soit réglée directement par les services compétents ou par les mandataires concernés. Par contre, pouvoir proposer à ses concitoyens un service de médiation indépendant de la commune qui viendra rendre des comptes à la commune, pas au Parlement wallon.

Clairement, les rapports que je ferai sur le traitement des réclamations de la Ville de Liège – pour prendre un exemple, je n'ai pas de protocole avec cette dernière –, c'est devant le conseil communal de Liège et pas devant le Parlement wallon qui exerce lui, directement ou indirectement, une tutelle sur les communes.

C'est cela la logique du système.

Je termine, Monsieur le Président, car je suis long et je m'emporte un peu. Je trouve curieux que, quand on en parle en individuel avec les mandatés, ils estiment intéressant le système d'avoir un médiateur extérieur. Malheureusement, c'est compliqué de transformer cela au niveau juridique.

Je parle un peu avec passion sur ce sujet, car je suis convaincu que c'est un service complémentaire, supplémentaire pour les communes. Toutes les communes avec lesquelles nous avons un partenariat ne le regrettent pas, bien au contraire : ces partenariats étaient, au départ, temporaires, mais toutes les communes demandent de le renouveler. On leur dit : « Il n'y a pas de souci, on continue l'exercice ». Je vous assure, cela n'a pas entraîné un déchaînement de réclamations qui sera arrivé chez moi en disant : « C'est inacceptable ».

Hier, on m'a posé une question en Commission de la fonction publique sur les dossiers incompetents. J'ai

répondu que ce sont notamment tous les dossiers que nous recevons de citoyens qui se plaignent d'un service communal. Je ne suis pas compétent. Toutefois, j'ai dit : « On ne va pas laisser les gens, comme cela, au bord du chemin » ; dès lors, j'écris ceci aux citoyens : « Je ne suis pas compétent, mais si vous me donnez votre consentement formel, je vais simplement interpellier ». La commune fait encore ce qu'elle veut : elle n'a pas d'obligation de me répondre. Toutefois, je vous avoue que la plupart des communes jouent le jeu et me répondent : « Oui, on connaît bien le dossier, voici les éléments, mais il n'y a malheureusement pas de réponse ».

À nouveau, ce citoyen a été entendu une deuxième fois par quelqu'un extérieur à la commune et qui lui réexpliquera souvent l'impossibilité de répondre à sa demande, mais ce sera le médiateur. Il ne sera peut-être pas content sur le fond, mais il aura reçu une réponse.

Je voulais terminer par ce point en espérant que, peut-être avant la fin de mon mandat, cette question soit réglée.

**M. le Président.** – Un grand merci, Monsieur le Médiateur, pour votre présentation.

#### *Échange de vues*

**M. le Président.** – Nous allons entendre M. le Ministre Collignon avant de céder la parole aux mandataires.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Monsieur le Président, puis-je vous poser une question d'ordre pratique ? Dans notre ordre du jour, il y avait aussi les aides à l'énergie, au logement, les pages 164 à 167. Faisaient-elles partie de cette commission ou d'une autre ?

**M. Bertrand**, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – Honnêtement, je ne sais pas. Hier j'ai parlé du volet énergie, mais je peux en parler ici.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Si cela a été abordé à une commission, je ne revendique pas...

**M. Bertrand**, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – C'est plutôt le ministre de l'Énergie qui a été interpellé dans le cadre de la gestion des dossiers...

**M. le Président.** – L'avez-vous abordé ailleurs ?

**M. Bertrand**, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – Hier, chez le ministre Henry.

**M. le Président.** – On ne va pas le faire deux fois.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Non, il n'y a pas de problème. J'avais une question au ministre, mais je la poserai en question orale.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je remercie le médiateur et ses équipes pour le travail réalisé au quotidien, qui est souvent des sources d'inspiration parlementaire. C'est vrai que, quand on passe de l'autre côté de la barrière, il faut tenter de transformer de temps en temps l'essai.

La première des choses, vous avez raison concernant la digitalisation et l'accès aux services pour le citoyen. Pas plus tard que demain, à l'initiative de ce Parlement, nous saisissons le CODECO dans le cadre de la problématique des services bancaires.

Il est vrai que la digitalisation est un formidable progrès – pour le citoyen et les services publics, comme commander en ligne un acte de l'état civil –, mais il faut vraiment être très attentifs et vigilants à la fracture numérique qui peut se faire jour, soit pour les personnes peu adaptées ou qui n'ont pas suivi les progrès technologiques, soit parfois pour des personnes qui sont le plus en difficulté.

Vous l'avez évoqué, dans le logement social, il y a toute une série de recommandations relativement aux difficultés, à la compréhension du système d'attribution, quant au loyer. Ces derniers mois – rappelant que je suis à la tête du département depuis 18 mois –, on a connu diverses crises – covid et les inondations – qui font que bien que ce type de dossier doive aussi retenir notre attention, on a connu quelques retards. Quand on a des situations conjoncturelles prégnantes – on finit de parler de l'accueil de l'Ukraine –, les équipes ne sont pas démultipliables à souhait.

Néanmoins, sur la problématique et la thématique des attributions, j'ai retenu et lu avec attention le rapport, relativement à l'incompréhension ; une phrase y dit, à quelques mots près, ceci : « Lorsqu'une règle n'est pas comprise, elle ne peut pas être assimilée ». Je crois que c'est dans ce champ que l'on doit indiquer.

À l'inverse, pourquoi a-t-on mis ces règles et ces codes d'attribution ? Les plus anciens dans ce Parlement se souviendront que c'est à la suite d'une commission et de différentes difficultés dans le secteur que l'on a mis en place ces règles d'attribution. On peut ne pas les comprendre, on peut ne pas les aimer, mais elles ont un mérite : elles sont objectives.

En effet, le système de points est objectif. Faut-il peut-être améliorer, à la marge, le dispositif ? Sans doute, mais je ne peux pas laisser dire que les règles ne sont pas objectives. Elles ont été conçues de cette manière ; elles créent parfois certaines difficultés sur le

tissu local, elles ont néanmoins le mérite que ce système soit objectif.

Il est vrai que si certains citoyens ont le sentiment que c'est un passe-droit, c'est justement tout l'inverse. Ces règles sont faites avec des critères bien précis et un système de points que bon nombre dans cette commission connaissent.

Il y a les difficultés quant aux logements refusés. Vous avez égrainé les dispositifs permettant de refuser les choses pour cause réglementaire, parfois en raison de l'état, de la perception que les demandeurs ont de certains logements, ou, comme vous l'avez dit, certains demandeurs ou certains citoyens n'en ont pas nécessairement le besoin, mais s'inscrivent et refusent le logement.

La première des choses sur laquelle nous avons agi, c'est sur l'état du logement. Sous cette législature, on est en plein chantier pour certaines sociétés concernant l'amélioration du parc immobilier, du Plan de rénovation, qui concerne, plus ou moins, un quart du parc locatif wallon puisque, en Wallonie, à peu près 100 000 logements sont gérés par les SLSP et 10 000 par les autres acteurs publics. Tous ces chantiers de rénovation, d'embellissement des cités doivent être en œuvre. Vous savez comme moi que cela prendra un certain nombre d'années. Néanmoins, je pense que l'on a agi à ce niveau.

Il reste aussi le fait de quantifier et d'améliorer le parc disponible, ce à quoi l'on s'attelle dans le cadre du Plan de relance avec des dispositifs que je voulais innovants, notamment les partenariats public-privé, les acquisitions immédiates. Tout cela devrait réguler dans le temps la situation par rapport à l'amélioration de certains logements, dont la situation est diverse.

Malheureusement, les sociétés de logement sont aussi multiples et diverses. Certaines ont un parc locatif entretenu, d'autres ont des difficultés financières, certaines se portent beaucoup mieux. Le tissu est varié. Notre rôle est d'essayer de l'améliorer.

Pour ce qui est des réglementations relatives aux radiations, une réflexion au sein de mon cabinet est en cours et doit peut-être aboutir, mais elle est menée.

Vous avez aussi évoqué la difficulté quant à la valorisation des états des lieux en disant que, parfois, certes, il y a un état des lieux d'entrée, on missionne un expert et l'on signe, malgré tout, l'état des lieux de sortie. Je ne sais pas ce que l'on peut faire pour améliorer le dispositif, mais cela relève de la relation contractuelle. Dans toute relation contractuelle, il y a parfois un contentieux locatif parce que l'on estime que l'on n'est pas responsable des dégradations. Le propriétaire estime souvent que le locataire est responsable parce qu'il a mal utilisé le chauffage, a ouvert les fenêtres alors qu'il ne fallait pas et que de l'humidité est apparue. Je crois que le système est

perfectible. Je ne vois pas de réelle piste pour améliorer les choses puisque l'on prend justement un tiers à cet effet pour, justement, apaiser la relation.

Sur la gradation des sanctions, il y a une réflexion en cours au sein de mon cabinet relativement à cela et il en va de même pour la Chambre des recours.

Je vais passer au crédit social. Relativement à la Société wallonne du crédit social, je leur rapporterai que vous avez une appréciation positive à la suite du protocole d'accord signé en 2017.

Vous avez évoqué à la fois une recommandation relative au fait d'adapter les mensualités lorsque quelqu'un a un accident de la vie. C'est précisément ce que l'on a fait en temps de covid, même si vous avez rappelé justement que le but de la Société wallonne du crédit social est d'octroyer des prêts sociaux.

Nous avons lancé de nouveaux dispositifs, notamment en termes de garanties locatives à la fois pour le bail générique, le bail d'habitation, et à la fois pour le nouveau bail étudiant, avec de la digitalisation pour aller plus vite. Vous avez évoqué les délais. Cela se met en œuvre.

D'un autre côté, c'est une banque. Elle est soumise également aux règles de dotation de crédits, même si l'on essaie de palier les difficultés du système bancaire quant aux règles prudentielles qui font que les banques classiques ne prêtent que jusqu'à 90 % de la quotité et où nous avons des programmes pour faire en sorte que ceux qui n'ont pas cette épargne pour acquérir un bien puissent recevoir, via un prêt social, le complément, les 10 %, plus les frais. De mémoire, pour un immeuble d'une valeur de 200 000 euros, cela fait 40 000 euros.

Pour ce qui concerne la médiation sur le volet intercommunal, je confirme que nous avons organisé diverses sessions de travail avec vous-même et vos services, ainsi que le SPW Intérieur. Un projet d'AGW a été rédigé, il a été relu en réunion le 1er avril dernier. Cet arrêté prévoit que chaque intercommunale adhère à ce service, sauf si elle est dotée, par la loi ou par le décret, en application de ceux-ci, de son propre médiateur. Concernant les modalités de l'adhésion, il est prévu que l'intercommunale conclue avec le médiateur une convention d'adhésion. On finit de parler d'une, c'est le *process* que l'on va tenir. À ce stade, nous sommes dans l'attente d'une convention d'adhésion pour amener le dossier au Gouvernement. Ce dossier est en voie d'achèvement.

Pour ce qui concerne la médiation communale, pour laquelle vous avez fait un vibrant plaidoyer, pour laquelle il y a un certain intérêt, même pour le mandataire local, d'avoir une personne tierce qui puisse parfois apaiser le conflit ou expliquer les choses de manières diverses, il y a l'autonomie communale – c'est le choix des communes, c'est compliqué d'imposer – et également des difficultés pratiques. Vous l'avez

souligné, vous intervenez en deuxième ligne ; il faut que les communes aient déjà l'accueil d'un service de plaintes de première ligne. On peut penser que cela va de soi dans les communes, mais ce n'est pas si évident. Certaines communes, dont Huy, ont leur propre service de médiation et le SPW Intérieur intervient parfois dans ce type de modèle. J'aimerais que SPW Intérieur intervienne aussi plus en conseil par rapport aux communes, car cela peut éviter certaines difficultés.

En résumé, je ne suis personnellement pas fermé à ce que l'on étudie le modèle. Je vois bien qu'il y a une plus-value, mais il ne faut pas non plus nier qu'il y a certains freins, certaines difficultés logistiques pour certaines communes.

Je me vois mal imposer une charge obligatoire dans toutes les impositions que les communes ont pour le moment, les difficultés financières qu'elles rencontrent, avec les différents nuages qui s'amoncellent sur le ciel financier des communes. Tout cela doit passer par le dialogue, la conviction et il s'agit de faire en sorte que celles qui veulent s'investir, aller plus loin puissent entrer dans le dispositif, puisque je partage votre point de vue selon lequel c'est une plus-value pour le citoyen et pour les différents mandataires.

Cela pourrait faire l'objet d'une articulation avec le sujet que notre commission va étudier : le blues des mandataires.

**M. le Président.** – Je vais passer la parole aux mandataires. Je vais vous demander, dans la mesure du possible, de restreindre vos interventions, car M. le Médiateur doit encore aller dans plusieurs commissions. J'ai également promis à M. Tzanetos qu'il pourrait poser sa question ce matin et il attend depuis pas mal de temps. Je crois que l'on peut être concis tout en étant efficace. La logorrhée n'a pas toujours beaucoup de sens ni d'intérêt.

La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard (MR).** – Je remercie M. le Médiateur pour son neuvième rapport, fidèle à la qualité des précédents rapports. Vous soulignez à chaque fois et revenez avec insistance, c'est tout à votre honneur, sur toute une série de problèmes que vous avez identifiés.

Merci à M. le Ministre qui a déjà répondu à toute une série de questions que je souhaitais lui adresser. Pour être bref, j'ai peut-être été inattentif, je voulais poser la question à M. le Ministre sur cette troisième recommandation qui concerne le logement social et qui vise à uniformiser les règles s'appliquant à tous les locataires. Je voulais savoir, Monsieur le Ministre, si des avancées étaient envisageables.

Enfin, dernière question, pour ne pas être trop long. Vous avez dit être attentif, Monsieur le Ministre, à la question des délais de recours, notamment devant la chambre des sociétés et de logements de service public,

notamment les recours quand celle-ci ne se prononçait pas dans le délai imparti, avec une suggestion de prolonger le délai de 30 jours supplémentaires. Vous aviez marqué votre intérêt dans cette direction, mais dans vos propos, c'était moins clair. Je voulais avoir des précisions à ce niveau.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte (Ecolo).** – Monsieur le Médiateur, je voudrais vous redire à quel point votre travail et celui de toute votre équipe est important, pour que nous puissions, hommes et femmes politiques, tirer des enseignements, prendre conscience des problèmes et les résoudre, également des règles à affiner. Il est important, pour que les administrations s'améliorent, corrigent certaines pratiques, mais parfois soient aussi rassurées d'être dans le bon, d'avoir apporté les bonnes réponses aux citoyens. C'est important de le dire.

Pour nos concitoyens perdus, parfois désespérés, cette voie médiane, cette voie de la sagesse, qui tente de réconcilier les parties en confrontant les points de vue, est salutaire à l'heure où les citoyens ont perdu un peu confiance dans le monde qui les entoure. Ce travail est vraiment nécessaire. Merci pour ce rapport de 347 pages que nous commentons ce matin et qui est la pointe de l'iceberg de votre travail.

Je zappe le paragraphe sur les aides aux énergies et au logement qui a été abordé et auquel le ministre Henry a pu répondre, notamment sur la valorisation des primes audit, et cetera. En revanche, concernant les primes sur les copropriétés, cela concerne le Fonds du logement des familles nombreuses, le Renoprêt, il y a encore un travail à faire. Monsieur le Ministre, je pense que vous m'aviez répondu au mois de mars dans une question écrite, sur le fait qu'il y avait toute une réglementation à revoir pour mieux cibler les travaux finançables par ce Renoprêt dans les copropriétés, puisqu'il y a des différences d'un bâtiment à l'autre, au niveau des statuts ce qui est possible de faire.

Monsieur le Ministre, avez-vous des nouvelles de cette étude d'adaptation du subsidé Renoprêt aux copropriétés ? S'il vous est impossible de me donner la réponse maintenant, parce que ce n'était pas prévu, je peux revenir à ce moment-là.

Pour le logement social, tant pour les attributions que pour le calcul, nous vous rejoignons, Monsieur le Médiateur, sur l'opacité du système, mal compris par les citoyens. Néanmoins, comme le ministre le dit, les règles ont été mises pour objectiver les attributions, comme pour le calcul du loyer. C'est important de le répéter.

Par contre, je voulais savoir où en était l'étude du CEHD, sur l'évaluation du mode d'attribution. Le CEHD a-t-il remis des propositions avec des pistes de changement de la réglementation ? Où en est-on à ce niveau ?

Vous abordez le fait que 50 % des logements proposés sont refusés. Je pense que le changement de réglementation fera partie des discussions sur la réforme des attributions aussi et c'est bien nécessaire. Je voulais savoir si l'on connaît l'impact de ces 50 % de refus sur le taux d'inoccupation des logements. J'imagine que, forcément, cela ne fait qu'aggraver le taux d'inoccupation.

Une des réponses qui était proposée, c'est d'améliorer la qualité du logement. Comme M. le Ministre l'a dit, il est vrai que l'on a mis en place un gros plan de rénovation qui est en cours et qui répond partiellement à cette problématique.

Pour l'état des lieux de sortie, je me posais la question, quelle forte variation si l'on utilise des experts immobiliers qui peuvent changer aussi. Une interdiction d'externalisation serait-elle une solution ? Est-ce possible ? Cela serait-il moins cher et plus équitable en formant au sein des SLSP des agents avec des procédures identiques dans toutes les SLSP, des formulaires qui se recourent ? Est-ce une solution ?

À l'occasion des travaux de rénovation, est-il prévu qu'il y ait un nouvel état des lieux remettant à zéro, puisqu'un gros plan de rénovation est mis en cours ? Je ne me suis jamais posé la question. Remet-on l'état des lieux à zéro ?

Pour le crédit social, je voulais saluer l'insertion au sein de votre rapport du rapport de la Cellule de réclamation de la Société wallonne du crédit social qui apporte de nombreuses réponses aux recommandations formulées les années précédentes. C'est la preuve qu'un dialogue constructif est tout à fait possible entre les institutions et le médiateur. Je trouve que c'est vraiment une réponse profitable à toutes les parties.

Monsieur le Médiateur, les réponses apportées par la Société wallonne du crédit social vous semblent-elles suffisantes ? C'est la révision du prêt possible lors des accidents de la vie, mais c'est sur la longueur et pas sur le taux, si j'ai bien compris. Le rachat du prêt, dans certains cas, est-ce suffisant ou faut-il encore trouver d'autres solutions ?

Je voulais souligner aussi la prise en compte du qualitatif dans ces rapports. On n'est pas uniquement sur des chiffres ; c'est une excellente chose.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Je me joins à mes collègues pour vous remercier, Monsieur le Médiateur, pour votre présence et pour la qualité de votre rapport et, à travers vous, l'ensemble de vos équipes. On sait que c'est tout un service qui travaille derrière vous et vous effectuez un travail fondamental pour nos concitoyens. Il est utile d'entendre votre travail et votre présentation chaque année au sein de ce Parlement, également pour lui

donner une visibilité ; on devrait lui en donner encore davantage.

Je suis toujours particulièrement frappé, notamment par la réticence – vous en avez encore parlé longuement – du niveau local de faire appel aux services du médiateur et à conclure des partenariats avec vos services. C'est sans doute encore trop par méconnaissance, pas tellement de votre existence et de votre rôle, mais bien de l'utilité de votre service et de votre plus-value, de ce que cela pourrait représenter, mais je crois que c'est aussi malheureusement encore parfois par envie ou par habitude dans le chef de certains mandataires de contrôler eux-mêmes les relations entre les citoyens et l'administration. Dans ma commune, par exemple, quand on proposait au conseil communal de faire appel à vos services, au lieu de répondre qu'il y avait déjà un service interne, le bourgmestre faisant fonction répondait simplement au conseil communal qu'il n'y avait pas besoin de médiateur puisque les citoyens n'ont qu'à lui téléphoner et qu'il règle les problèmes lui-même. Ce n'est pas une blague, et je trouve que c'est assez symptomatique. Il y a manifestement encore du travail pour changer les mentalités.

Je me réjouis que cela avance au niveau des intercommunales, mais par contre, il y a du travail au niveau de l'adhésion des communes au médiateur.

Je ne peux que rejoindre votre plaidoyer. La DPR prévoit que l'on puisse avancer. Je voudrais faire le point avec vous sur l'état de ces différents partenariats. C'est un peu l'occasion, chaque année, de faire l'état statistique. Combien de communes sont-elles aujourd'hui partenaires ? Sauf erreur, vous ne les avez pas citées. Je serais heureux d'entendre le nombre aujourd'hui. Cela a-t-il évolué par rapport à l'année passée ?

Vous avez indiqué que vous refaisiez le tour des différentes communes pour relancer les partenariats. Ce tour est-il aujourd'hui terminé ? Qu'a-t-il donné en termes de fruits et de contacts ? Avez-vous pu identifier de nouveaux freins ou de nouvelles opportunités qui peuvent se dégager par rapport à cela ? C'est toujours intéressant pour notre réflexion, pour notre point de vue, afin de savoir comment améliorer les choses.

Puis, j'ai entendu les difficultés soulevées et mises en avant par M. le Ministre ; je peux le rejoindre sur une série.

Sauf erreur, le service est gratuit pour les communes. Cet élément me semble important à souligner et à rappeler. Je crois que c'est un soulagement pour les communes et il faut le souligner. On doit vraiment avancer.

Un des points soulevés l'année passée par M. le Médiateur est cette difficulté, même dans les accords existants avec les communes, du fait de la non-

reconnaissance légale de ces accords. Il n'y a pas de suspension du délai. Or, on sait que c'est un délai de recours au Conseil d'État avec ce fameux article 19 des lois coordonnées ; c'est un des gros avantages du recours au médiateur, c'est-à-dire de suspendre ce délai de recours au Conseil d'État.

Monsieur le Ministre, travaillez-vous sur cet élément pour permettre, là où les communes ont décidé de faire ce choix d'un partenariat avec le médiateur, on puisse aller vers une suspension de ces recours au Conseil d'État ? C'est un des éléments qui permettrait déjà de faciliter la vie de ces communes et peut-être d'encourager d'autres communes, par la suite, à y avoir recours.

Par ailleurs, je profite de votre présence, parce que l'on a souvent eu l'occasion d'échanger dans cette commission avec M. le Ministre sur la question des lanceurs d'alertes au niveau local. On sait que l'on doit transposer la directive à ce niveau. Quel rôle pourrait éventuellement jouer le médiateur dans ce cadre ?

Enfin, je voulais juste terminer par le début de votre intervention pour souligner que, pour nous aussi, le point d'attention que vous soulevez est fondamental sur cet accès multicanal pour les citoyens. Il ne faut pas perdre de vue cette fracture numérique qui est bel et bien existante, même si la numérisation est un élément et une opportunité incroyable. On doit la soutenir comme on peut.

J'ai bien entendu votre appel par rapport à l'article 23 de la Constitution. Je ne manquerai pas de relayer cela dans d'autres instances. Par ailleurs, on a bien en tête cette question de l'accès aux services de l'administration via l'ensemble des différents canaux.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Médiateur, pour votre exposé. Comme tous mes collègues, je m'associe à leurs remerciements.

Je voudrais faire un message supplémentaire : surtout, ne vous laissez pas ! Même si vos remarques comme celle de la Cour des comptes prennent parfois un tour un peu répétitif, faute d'avoir du répondant, elles restent toujours très intéressantes et pertinentes.

Ne cédez pas au blues du médiateur qui pourrait vous affecter comme il affecte d'autres catégories de personnes. Tenez bon ! Merci pour le message introductif très fort concernant la fracture numérique ; cette vraie problématique transversale touche tous les secteurs.

M. le Ministre a évoqué les services bancaires. On ne manquera pas de l'interroger sur les suites que le CODECO donnera à l'interpellation du Parlement et du Gouvernement wallon.

Peut-être pourrait-on, sur cette question, réfléchir à une sorte d'indice d'accessibilité des services publics ? On mesure bien la performance énergétique des bâtiments, on devrait aussi mesurer l'accessibilité, pas seulement pour les personnes à mobilité réduite, mais pour tous les citoyens qui peuvent avoir des difficultés.

C'est vrai que la simplification passe parfois par la numérisation, mais ce n'est pas une simplification pour toute la population. Il faut que l'on puisse, à tous niveaux, réfléchir à cet accès simplifié, mais de diverses manières et adapté à la situation de chaque citoyen au service public.

En ce qui concerne le logement, votre approche est qualitative, fine et subtile ; c'est très intéressant. Néanmoins, j'ai été très interpellé par deux chiffres. Le premier, c'est le loyer moyen en logement social. Vous dites, sauf erreur de ma part, qu'il est inférieur à 250 euros. Le deuxième chiffre : plus de 50 % de refus de logements. Ce sont des chiffres interpellants. Le premier doit remettre sur la table la recommandation que vous formulez de manière répétitive – vous l'avez fait en 2019, en 2014 –, non pas parce que vous êtes prudent, non pas sur une modification des modalités du calcul du loyer, mais sur une évaluation – c'est cela, votre recommandation – des modalités du calcul. Cette évaluation a-t-elle eu lieu ? À défaut, il est impératif de la mettre en œuvre, sans exclure éventuellement une modification ultérieure des modalités du calcul, mais en toute hypothèse, on ne doit pas faire de cette question un tabou.

D'une part, les chiffres, en particulier celui du loyer moyen, génèrent un sentiment d'injustice. Ceux qui peuvent en bénéficier sont très heureux, ceux qui n'en bénéficient pas n'en sont que plus amers lorsqu'ils ont une difficulté d'accès au logement.

D'autre part, ces chiffres contribuent aux difficultés financières des sociétés de logement de service public, puisque les loyers constituent une part non négligeable de leurs recettes. Je ne peux m'empêcher de penser que cela a nécessairement un impact sur l'état du parc immobilier des sociétés de logement. À partir du moment où les recettes sont insuffisantes, il est difficile de réinvestir dans l'entretien du parc immobilier.

Pour ces deux raisons, la nécessité d'une approche aussi équitable que possible, qui ne soit pas trop discriminatoire, et pour la nécessité de retrouver une forme d'équilibre financier dans le chef des sociétés de logement des services publics, cette question de l'évaluation, dans un premier temps, des modalités de calcul et, dans un deuxième temps, d'une révision de ces modalités, cette double question ne peut pas être davantage postposée. Je voudrais interroger M. le Ministre pour savoir s'il en fait une question à mettre à l'agenda, ou s'il considère que ce n'est pas...

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je suis vraiment désolé, je n'ai pas été attentif.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Je me permettrais d'insister sur la problématique des loyers, en particulier du loyer moyen dans le logement social. Est-ce un tabou ? Peut-il y avoir une réflexion sur ce sujet ? C'est un levier pour davantage d'équité et pour un rétablissement de l'équilibre financier des sociétés.

Cela peut aussi avoir un impact sur ce pourcentage de refus de logement. C'est un pourcentage très interpellant. Vous faites des recommandations portant sur la simplification de la « déradiation », mais c'est très interpellant de mesurer toute l'impatience des candidats au logement public, et lorsqu'un logement public est proposé, de voir qu'une fois sur deux, il préfère décliner. La plupart du temps, ce sont pour des raisons qui peuvent se comprendre, ce ne sont pas des caprices, qui sont liées à l'état du bâtiment, à sa localisation, à toute une série de difficultés que les candidats ne sentent pas en capacité de surmonter.

Ma troisième réflexion porte sur les règles d'attribution. On est vraiment dans le comble puisque, d'une part, on a un système d'objectivation avec le calcul des points qui interdit, par exemple, aux mandataires locaux d'intervenir dans les processus d'attribution – c'est très bien ainsi – et, d'autre part, cela a pour effet que pour ceux qui ne comprennent pas ce dispositif, cela reste un système de passe-droit. C'est la double peine pour les mandataires. Non seulement ils ne peuvent pas intervenir – je m'en réjouis –, mais en plus, on leur reproche en quelque sorte de cautionner des accès qui relèveraient du passe-droit. J'ai compris que M. le Ministre était ultra-prudent, puisqu'il a parlé d'une adaptation à la marge.

En toute hypothèse, s'il ne peut pas y avoir de réforme sur les règles d'attribution, il est important qu'il y ait un effort pédagogique pour que le système soit plus intelligible. C'est le terme que vous utilisez. Il faut que les candidats puissent comprendre. La complexité du système rendrait souvent difficile cette compréhension.

Le quatrième point est cette réforme locative générale qui est en gestation. Peut-on penser que tôt ou tard il y aura, comme le demande M. le Médiateur, une mise à plat et une réforme locative d'ampleur qui permettrait de définir des règles applicables à tous ? Ce serait un pas dans la bonne direction. Où en est-on à cet égard ? Y a-t-il des avancées ou des perspectives que vous pourriez partager avec nous ?

Je ne reviens pas sur les autres aspects évoqués par les collègues. Je termine avec la problématique communale : avancée sur la médiation intercommunale, puisque en première lecture, le Gouvernement a approuvé un projet d'arrêté si j'ai bien compris.

Au niveau communal, une vingtaine de communes sont affiliées et cinq dossiers ont été ouverts en 2020. C'est cinq fois plus que l'année précédente, mais cela reste relativement peu. On peut peut-être en déduire que cela ne se passe pas si mal au niveau local et qu'il n'y a pas de contentieux qui paraisse insurmontable. C'est une hypothèse, mais cela n'empêche pas que des cas peuvent s'avérer problématiques.

Parmi les freins possibles, puisque ce n'est pas un frein financier vu la gratuité de vos services, si vous le confirmez, je vois un frein qui n'est pas tant lié à de mauvais arguments – le bourgmestre ou le mandataire qui se prétendrait en capacité d'être lui-même le médiateur a encore du chemin à faire pour comprendre la répartition des rôles –, mais à une vraie saturation au niveau local et une difficulté pour les équipes communales, pas seulement pour les mandataires, y compris les fonctionnaires dirigeants, de s'investir encore dans des procédures supplémentaires.

On peut le regretter, parce que la plupart d'entre eux pourront confirmer que ce serait intéressant et que cela vaudrait la peine de le faire, mais la surcharge de travail, l'accumulation des crises et l'obligation d'assumer des impératifs qui se multiplient à l'envi, tout cela décourage un peu les meilleures volontés.

Une proposition que je voudrais faire à cet égard, puisque vous sortez vous-même un peu du cadre légal – je trouve que c'est une bonne initiative – en relayant, avec l'accord du plaignant, auprès de la commune. Ne peut-on pas imaginer qu'au cas par cas, vos services puissent être sollicités ponctuellement et qu'une commune, par exemple, confrontée à une difficulté permanente ou qui tarde à se résoudre, parce qu'un contentieux s'envenime dans telle ou telle situation, pourrait se tourner vers vous et vous passer la main, sans nécessairement avoir adhéré au dispositif global, souscrit à la convention ? Ce serait une façon d'expérimenter la qualité de vos services et de faire la démonstration de manière très concrète qu'il y a une plus-value à recourir à un système de médiation.

Cette piste pourrait être envisagée pour avoir une approche par la preuve et par l'expérience concrète, plutôt que par la persuasion, dans un contexte où le phénomène de saturation que j'évoque rend les équipes communales moins réceptives par rapport à votre offre de services.

Je conclus en réitérant tous mes remerciements à l'ensemble de vos collaborateurs et à vous-même.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba** (PS). – Je vais commencer par remercier les services du médiateur et ses équipes pour le travail accompli qui est toujours précieux, même s'il est récurrent et même s'il faut faire attention au blues du médiateur ou des médiateurs et de ses équipes.

On a eu l'occasion de l'évoquer par ailleurs, la problématique de la numérisation et de la dématérialisation de l'administration. Comme je vous l'ai dit, il faut voir les choses de manière aussi positive. Je pense que l'on a fait un bond de 20 ans en avant, notamment dans les administrations locales et que la dématérialisation administrative a vraiment des vertus. Cela permet de réduire des files, certains temps d'attente, et cetera.

Néanmoins, il ne faut clairement pas oublier celles et ceux qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas avoir accès aux outils numériques, que ce soit pour des questions économiques, des questions de culture ou de capacité peut-être même intellectuelle.

Clairement, il y a une piste pour réinventer l'administration locale. Je le vois au niveau de ma commune, on peut maintenant concentrer davantage les équipes sur les personnes, sur celles qui en ont besoin, sur l'humain, plutôt que d'être derrière un guichet plus traditionnellement. Je pense qu'il faudra en profiter et réinventer l'administration locale de demain.

Vous avez mentionné aussi le fait que l'on avait discuté ici en Commission des pouvoirs locaux de la problématique des services bancaires. M. le Ministre vient de nous annoncer que le CODECO s'en saisira – si j'ai bien compris – demain. C'est une très bonne nouvelle puisque c'est une compétence à la fois régionale et fédérale. Cependant, toute cette problématique de l'accès aux services avec de nouvelles technologies pose pas mal de questions et nous nous en saisissons.

Au niveau logement, je ne vais pas revenir sur les explications que M. le Ministre a déjà données, je ne ferai que répéter. Au niveau de l'octroi des mutations, et cetera, cette question est complexe et l'objectivation qui prévaut maintenant depuis quelques années, et qui est salvatrice par rapport au secteur suite aux événements que l'on a connus antérieurement, n'est pas toujours comprise et engendre un certain nombre d'incompréhensions. Je ne sais pas ce qu'il faut faire pour que l'on comprenne mieux.

Malgré le fait que cela soit objectif, on a toujours l'impression que c'est le fait du prince et qu'il y a des passe-droits. Imaginons que cela ne soit pas objectif, j'imagine que vos réclamations seraient bien plus nombreuses encore et que l'on sera encore plus débordé par des gens qui s'estimeraient lésés. Le fait que cela soit objectif permet, de toute façon, d'être plus justes par rapport au service rendu.

La problématique du refus du demandeur est assez complexe. C'est toujours une difficulté pour les sociétés qui essaient de rencontrer les demandes, qui proposent un logement et qui se voient refuser leur proposition, ce qui engendre des délais complémentaires pour celles et

ceux qui attendent. On a déjà évoqué le sujet ici, cela engendre des allongements de procédures.

Ne devrait-on pas aussi considérer différemment les sociétés de logement en fonction du fait qu'elles soient pluricommunales ou monocommunales ? Je fais le parallèle avec les zones de police, mais quand je dis cela, si je prends la SLSP dont ma commune fait partie, ce sont 14 communes. Il y a la vallée mosane, il y a Huy, Wanze et Amay, pour faire un tissu plus urbain, mais il y a aussi toute une série de communes rurales.

Refuser peut être compréhensible dans certaines situations. À partir du moment où l'on a la scolarité ou les services qui sont dans la vallée mosane, n'est-il pas logique que quelqu'un refuse, dans les campagnes, un logement ? Ce qui n'est peut-être pas la même situation qu'une SLSP qui est dans une seule commune.

Je pense à Liège. N'aurait-on pas ici un travail à faire de différenciation en fonction des SLSP ? Il y a l'autonomie de la SLSP qui peut gérer les choses de manière souple, avec l'accord du commissaire, mais ce serait intéressant de voir s'il n'y a pas une différence à faire à ce niveau.

Concernant la charge administrative, je vais revenir deux secondes sur la dématérialisation. On a eu une expérience sur notre SLSP par rapport à la rentrée des informations par le demandeur qui doit être annuelle. Tant que l'on n'a pas eu de logement, chaque année, on doit reproduire des documents et c'est une complexité surtout pour des gens qui ne sont pas toujours au fait de toute la paperasse, et cetera. On a initié un système de logiciel. Vous me direz que, de nouveau, c'est la problématique de la dématérialisation, mais cela permet de désengorger et de faciliter la vie de pas mal de gens, et l'on a eu de beaux résultats. De nouveau, c'est l'autonomie de la SLSP. Je pense qu'ils se partagent les programmes et les démarches.

Cette démarche de simplification a vraiment été utile. À l'inverse, on dit souvent ce qui ne va pas. Ici, je vous propose d'entendre que des choses vont bien au niveau du partage d'expériences de certaines SLSP et de la capacité que l'on a de chercher les informations beaucoup plus facilement. C'est une application assez simple, faite par un directeur-gérant féru d'informatique, et l'on pourrait peut-être partager cela ici.

Pour terminer sur le logement, j'ajouterai deux éléments. Je n'ai pas très bien compris, mais si j'ai bien entendu, Les Engagés voudraient revoir à la hausse – cela ne concerne pas le rapport du médiateur – les loyers des logements sociaux. Il me semble avoir compris cela et cela m'effraie.

Au-delà de cela, arrêtons de parler de logement social, puisque nous avons tous été d'accord ici pour dire que maintenant nous parlerons dorénavant de « logement d'utilité publique ». Je ne vais pas revenir sur les raisons qui nous avaient conduits à faire qu'il en

soit ainsi. Je ne serai pas plus long sur le logement, parce que le ministre a été clair sur toute une série de recommandations en cours et sur lesquelles nous continuons à travailler.

Concernant les pouvoirs locaux, au niveau de la médiation locale, on avance puisque, au niveau des intercommunales, on a mis en place un certain nombre de choses ; c'est bien.

Au niveau des communes, votre leitmotiv est que l'on soit, au niveau du service du médiateur, compétent pour l'ensemble des collectivités locales, sauf pour celles déjà outillées. Pourquoi pas, mais il y a un écueil : l'Union des villes et communes émet des réserves ; malheureusement dirais-je. J'engage celles et ceux qui ont des présidents et vice-présidents autour de la table et qui ont regretté le fait que les communes ne puissent plus aisément monter dans le système, de convaincre leurs représentants à l'Union des villes et communes pour essayer de lever l'écueil. Ce serait un peu compliqué que la Région impose contre l'avis des représentants des communes. On est là dans le cadre et dans le champ de l'autonomie communale.

J'entends bien, concernant les sympathiques mandataires que vous rencontrez, qu'ils sont d'accord individuellement. Pourquoi émettent-ils collectivement des réserves ?

Par rapport aux bourgmestres et aux mandataires qui sont sur le terrain et qui, de manière bienveillante, proposent aux citoyens un certain nombre de soutiens ou de conseils, il ne faut pas renier cela. Cette bienveillance et cette relation de proximité, c'est formidable.

On a parlé du SPW Intérieur ; il est de plus en plus pour prodiguer des soutiens et des conseils, et pas que du contrôle. Là aussi, il y a une entrée intéressante par rapport aux difficultés que l'on pourrait rencontrer. Considérons alors que le médiateur soit l'ultime recours s'il ne devait pas y avoir de solution entre-temps. C'est une matière à réfléchir sur laquelle nous continuerons à travailler ; je m'y engage personnellement.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lekane.

**Mme Lekane (PTB).** – Je vous rejoins après la qualité de vie et le FOREm sur le logement, avec quelques questions pour vous, Monsieur le Médiateur, et également pour M. le Ministre.

Je vais aller dans l'ordre du rapport en commençant par le logement social. Avec la présentation que vous faites du cas d'une famille qui n'a pas pu se rassembler dans un logement social parce que le logement du père est trop petit, vous citez 28 mètres carrés. Faire une demande d'un nouveau logement social pour toute la famille prendrait trop de temps. Vous parliez dans votre rapport d'une dérogation pour cohésion sociale. Comment pourrait-on organiser au mieux cela pour

éviter le genre de situation que vous décriviez ? Par exemple, faudrait-il inclure la cohésion sociale et familiale dans les critères d'attribution ?

Comment faire pour que ce droit prévale et que l'on évite de briser des familles pour des raisons financières ? En d'autres termes, sous quelle forme réglementer le droit à la cohésion sociale et familiale ? Voilà pour la première situation.

La deuxième situation que vous portez concerne une locataire qui a vu son loyer net passer de 519 euros à 606 euros suite à des travaux de rénovation du programme PIVert 2 ; cette dernière estimait que son augmentation de loyer est supérieure au gain énergétique qu'elle réalise. Dans ce cas, ce serait intéressant d'avoir les montants précis, car si cela se vérifie, il y a un problème. Peut-on connaître les chiffres exacts afin de savoir à quel point le loyer chaud de la locataire dans ce cas a augmenté ?

J'aimerais également parler de l'attribution des points pour accéder à un logement social. Vous l'abordez dans votre rapport. Dans l'évaluation de la situation personnelle du ménage, vous estimez que deux logiques se posent. La première consiste à donner des points aux ménages qui vivent de situations malheureuses. La deuxième vise à donner des points à ceux ayant un lien avec le monde du travail. Ce sont quatre points pour un travailleur, trois points pour celui qui l'a perdu il y a moins d'un an, seulement un point pour celui qui a vu ses allocations de chômage diminuer après un an. C'est problématique pour nous parce que, quand les allocations de chômage sont diminuées, la situation de la personne devient aussi plus difficile. Elle est dans une situation où sa précarité augmente, mais à côté de cela elle perd des points d'attribution. Finalement, on a un souci en termes de priorités, en termes sociaux. Où en est la révision des critères d'attribution ?

J'aimerais particulièrement savoir si cette logique sera remise en question pour avoir une priorisation plus logique en tenant compte de la précarité des demandeurs d'emploi et permettant ainsi plus de clarté dans l'attribution des points.

Toujours en lien avec l'attribution des logements, vous prévoyez, Monsieur le Médiateur, le problème du taux élevé de refus lors de l'attribution d'un logement social qui est également de 50 %. Selon nous, la solution la plus évidente est l'amélioration de la qualité des logements. Ce n'est pas parce qu'un ménage est dans une situation de précarité qu'il devrait accepter n'importe quoi. Dans votre rapport, vous soulignez que la possibilité de refus entraîne même une inégalité dans la possibilité réelle de choix de logement puisque ceux qui en ont le moins besoin auront plus tendance à refuser un logement de mauvaise qualité alors que ceux qui en ont le plus besoin l'accepteront plus vite. Dans cette situation, Monsieur le Ministre, quelle solution comptez-vous apporter ?

Je voudrais aussi préciser que si la réponse, c'est de ne plus permettre aux personnes en situation de précarité de refuser un logement, on va dans le mauvais sens puisque l'on nie le problème de fonds qui est, ici, la qualité du logement.

Pour continuer sur le calcul des loyers sociaux, M. le Médiateur a bien expliqué à M. le Ministre avec un exemple dans son rapport que le loyer n'est qu'assez peu fonction de revenus. Il y a en effet un problème. L'essence même du logement est qu'il soit adapté aux revenus du locataire. Dans votre rapport, Monsieur le Médiateur, il y a une démonstration que des faibles revenus paient trop cher et de plus hauts revenus ne paient pas assez. J'aimerais connaître votre position sur une meilleure progressivité des loyers. Qu'est-ce qui sera fait pour le résoudre afin que chacun paie une juste part ?

Pour terminer, je ferai une synthèse des questions, car ce sera plus facile.

Mon dernier point, par rapport au crédit social, vous recommandez d'envisager une modification de la réglementation relative au crédit social afin que les emprunteurs fragilisés dans une situation précaire bénéficient d'une possibilité d'adaptation de leur remboursement. On soutient également cette recommandation. Le crédit social existe pour une raison : répondre à un besoin. Le fait que ce crédit existe est une très bonne chose en soi, mais si l'on veut qu'il soit réellement social, il doit s'adapter aux réalités sociales qu'il vise. Par exemple, les personnes en situation de précarité sont beaucoup plus fortement impactées par des accidents de la vie et des changements. On aimerait avoir votre avis, Monsieur le Ministre, sur la possibilité d'introduire une révision des taux de crédit ou un réétalement des mensualités pour les personnes qui ont, malheureusement, vu leur situation changer dans le mauvais sens alors qu'ils en feraient la demande.

Je vais synthétiser mes quatre questions : où en est la réévaluation de l'attribution des points ? Allez-vous prendre en compte la précarité des demandeurs d'emploi ? Les solutions que vous apporterez au taux élevé de refus d'attribution des logements, votre position par rapport à une meilleure progressivité des loyers et du logement social et également par rapport au crédit social, une adaptation du taux de crédit ou un réétalement des mensualités pour les bénéficiaires du crédit social qui en feraient la demande parce qu'ils ont une situation de vie qui a changé.

Monsieur le Médiateur, comment peut-on faire pour assurer la cohésion sociale des familles dont un membre est locataire du logement social ? Comment pourrait-on avoir les sous-détaillés des loyers chauds avant et après rénovation par rapport à la dame qui estimait que ce qu'on lui demandait de payer en plus pour son loyer était

au-delà de ce qu'elle devrait repayer au niveau énergétique ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Médiateur.

**M. Bertrand,** Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – Tout ce qui concerne le logement, je pense que l'essentiel est adressé à M. le Ministre. Ces questions de perspective sont politiques.

Votre question spécifique à la suite du cas, je ne pourrais pas vous donner la réponse comme cela, mais je m'engage à voir et à vous répondre directement.

Sur la cohésion sociale et familiale, la société, après examen, a été dans ce sens. Après un avis juridique de la société, il était possible d'accorder la mutation à la famille, mais, comble de malheur, le couple s'est séparé vu la durée de la question. Finalement, il n'y avait plus beaucoup d'objets à la question.

Pour la recommandation que j'ai reprise sur l'étalement, j'attire votre attention à la page 191. La SWCS a déjà donné un début de réponse ; elle peut procéder à des réétalements des mensualités, mais elle est limitée par l'inscription hypothécaire faite pour 30 ans alors que la plupart de ces prêts ont déjà une durée initiale de 30 ans. Il y a une limite juridique aux possibilités de la SWCS. Par ailleurs, elle détaille dans sa réponse déjà tout ce qu'elle prend comme mesure. Le règlement des prêts prévoit que la société peut en octroyer un lorsque la conservation du logement est en péril ; ce qui peut être le cas suite à un accident de la vie. C'est sur cette base qu'elle permet à un emprunteur qui a déjà un prêt de racheter son prêt et d'en contracter un nouveau.

On est dans une période où les taux ne sont plus bas – c'est marrant, en peu de temps, la réponse de la SWCS. Je pense qu'un mouvement est annoncé à la hausse. C'est très favorable à l'emprunteur. La SWCS considère qu'elle apporte déjà des réponses aux problèmes soulevés par le médiateur. Elle ne souhaite pas de modification réglementaire. C'est un sujet qui est mis.

L'autonomie des sociétés, évoquée par M. Lomba, est importante. Je suis surpris qu'il n'y ait pas encore suffisamment de travail de synergie. Je vais prendre un exemple : vous avez évoqué l'histoire des experts. Pourquoi ne peut-on pas imaginer que plusieurs sociétés fassent un marché public en désignant un expert en comparant les prix ? Est-ce fait ? Il y en a qui le font. Je me souviens, il y a six ou sept ans, j'avais rencontré une société, c'était le directeur-gérant lui-même qui avait pris l'initiative de contacter ses collègues des sociétés de la région pour faire des marchés en matière énergétique. Je suis toujours un peu surpris qu'il y ait cette logique « je suis dans mon environnement ». Je suppose qu'ils sont encouragés, mais je suis surpris

qu'il n'y ait pas plus de proactivité. Peut-être que mon image n'est pas correcte, je l'accepte.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Certainement.

Je reporterai l'idée de l'indice d'accessibilité des services publics à nos collègues de la plateforme belge des ombudsmans puisque l'on travaille sur ces questions, sur l'accessibilité des groupes vulnérables. Quelque chose pourrait être travaillé ensemble pour tous les médiateurs.

Je terminerai par mon dada. Monsieur le Ministre, l'autonomie communale ; le Conseil d'État n'a rien dit à l'occasion de l'examen du projet bruxellois et du projet germanophone. On n'a rien dit, on n'a pas évoqué la question du respect de l'autonomie communale. Là, le législateur a décidé d'attribuer la compétence au médiateur régional, sauf si la commune a elle-même son propre service de médiation. On revient avec cet argument, je le comprends, mais je pense qu'il passerait la barre du Conseil d'État, mais peut-être pas, comme vous l'avez dit, de l'Union des villes et communes. Vous avez raison.

Le médiateur a simplement besoin d'une démarche préalable. Elle est toujours faite si vous avez un problème avec le service travaux, le service finances ou le service population. Vous allez d'abord vous adresser au service concerné. Vous n'allez pas tout de suite dire : « Mon Dieu, où puis-je trouver le médiateur ? ». Je ne suis pas demandeur de la création d'un service de traitement des plaintes. Dans les 21 communes avec lesquelles nous sommes en partenariat, le chef du service, le juriste de l'administration dans les toutes petites, parfois c'est le directeur général, parfois c'est un autre qui « réceptionne » les plaintes qui n'auraient pas trouvé satisfaction. Je veux aussi casser cette idée qu'il faut créer des services de première ligne et que cela coûtera de l'argent. Ces deux points me semblent importants à mentionner pour parler de la vérité.

Aujourd'hui, on a 21 partenariats ; 18 ont manifesté récemment leur intérêt notamment suite au Salon des mandataires. On refait le tour des anciens et l'on est en train de contacter chacune de ces communes. Je ne vais pas dire qu'ils adhéreront tous, mais si l'on y arrivait, on aurait 40 communes sur 262. On arrive presque à 20 % des communes wallonnes. C'est un chiffre intéressant.

Je pense que l'on a raté une occasion, et nous avions écrit, c'était les PST. Quand on fait un plan stratégique, une des questions, c'est de savoir l'indice de satisfaction des citoyens. On ne peut pas élaborer une stratégie sans savoir comment les citoyens ressentent la qualité du service. Une administration communale, c'est d'abord une administration qui offre des services. D'accord, on peut mener des politiques à côté, mais la première responsabilité, ce sont des services. Je sais que certains PST ont cet élément, avec des questionnaires de

satisfaction, des réceptions des plaintes, et cetera, mais la plupart non. C'est une occasion ratée à l'époque, et l'on avait écrit à 150 communes – avec une sélection un peu arbitraire, je ne le cache pas – pour dire : « Il y a une opportunité, ne pourriez-vous pas réfléchir à intégrer la gestion des plaintes et la médiation dans cette réflexion ? ».

J'ai entendu l'idée de M. Dispa de recourir ponctuellement. Pourquoi pas ? Je n'y avais pas pensé. Toutes les réflexions doivent pouvoir avoir lieu.

M. Demeuse a, à juste titre, parlé de cette fameuse question de l'article 19 très technique. Il est tard, mais vous avez raison. Je pense en avoir déjà parlé à M. le Ministre et je suis prêt à réfléchir à écrire un texte. Au minimum, il faudrait une disposition dans le décret sur la décentralisation disant que le législateur reconnaît aux communes la possibilité d'adhérer aux services du médiateur. Il faut une habilitation légale, pas simplement un « partenariat privé » entre la commune et le médiateur. Vous comprenez ce que je veux dire par privé. Ce serait au minimum quelque chose qui pourrait encourager. Il faudrait une disposition qui dise que la commune adhère à la médiation dans un cadre juridique reconnu par le décret.

Les lanceurs d'alerte, je n'en sais rien. J'ai déjà entendu l'un ou l'autre scénario. Quoi qu'il en soit, c'est certain qu'il faudra une réponse avec un canal interne et un canal externe. Ce canal externe pour les pouvoirs locaux doit-il être confié au médiateur ? C'est un choix politique, je n'en sais rien. Je ne suis informé de rien à ce sujet. Cependant, une réponse doit être apportée par la Belgique, et pas uniquement par le Fédéral. Cette question doit être réglée en même temps.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je vais tenter de répondre à la majorité des questions. Néanmoins, certaines mériteront une analyse plus fine. Je ne doute pas que vous m'interpellerez à nouveau sur le sujet.

Pour ce qui concerne M. Evrard qui m'a posé deux questions, vous évoquez le fait d'adapter les délais de recours devant la chambre de recours. Vous parlez d'une suggestion : à défaut de réponse de la SLSP dans le délai imparti, le locataire dispose d'un nouveau délai. Je confirme que c'est une des pistes qui doit être envisagée, mais on ne va pas régler les problèmes au cas par cas. Cela nécessite le fait de revoir un AGW.

Pour ce qui concerne l'uniformisation des législations communes pour tous les locataires, c'est également une des pistes évoquées qui est à l'étude. Je ne peux pas vous en dire davantage à ce stade.

Je pense avoir déjà répondu sur le médiateur communal. Dans le vibrant plaidoyer de notre médiateur

régional, on peut partager certains éléments. Je ne suis pas d'accord sur le fait de dire que le coût de la première ligne est à zéro. Si l'on impose aux communes une démarche structurée, il y a toujours un coût. Après, j'entends bien ce que M. Demeuse dit techniquement, mais je ne mesure pas quelle législation il faudrait modifier. À quel niveau de pouvoir faudrait-il agir pour faire en sorte qu'il y ait une véritable suspension entre le délai des recours organisés dans les diverses législations pour obtenir une suspension – il n'y a pas que le recours au Conseil d'État –, ce qui aurait du sens par rapport à cela ? C'est une bonne question.

Néanmoins, il n'y a pas que des décisions formelles qui appellent un recours dans une commune. Je suppose que le médiateur est parfois appelé pour d'autres sujets, puisqu'ils sont multiples et variés au sein d'une commune. Les municipalistes le savent.

Une des suggestions de M. Dispa pourrait être poursuivie, celle de savoir si, au cas par cas, on peut trouver une formule pour que les communes intéressées puissent s'habituer aux services. J'ai l'impression que la piste la plus pragmatique pourrait être plutôt suivie.

Concernant les lanceurs d'alerte, je vous propose de vous répondre par écrit. La procédure a avancé et c'est assez technique. Monsieur Demeuse, si vous l'acceptez, cela nous fera gagner un peu de temps. Néanmoins, il y a une réponse concrète, je vous la fournirai.

Mme Delporte m'a également interrogé concernant le CEHD ; je vous confirme que nous avons eu une première version du rapport qui a été communiquée et que le rapport final est en voie de conclusion. Cela nous inspirera grandement pour prendre attitude.

Vous me posez la question de savoir si le fait de refuser a un impact sur les villes locatives. Je ne pense pas qu'il y a de statistiques, mais cela a un impact. Il faut se pencher sur cette question des refus. Le taux de 50 % est relativement interpellant.

Sur les états des lieux de sortie, vous me demandez si l'on peut interdire l'externalisation. Je ne m'engagerai pas dans cette voie, car je pense que les sociétés de logement, il y en a de petites tailles et de grandes tailles, peut-être qu'un jour un de mes successeurs fera une réforme, mais je pense que l'intérêt est de garantir une certaine objectivation. Lorsqu'il y a ces états des lieux de sortie, il faut que le locataire et le propriétaire, *in specie* la société de logement, aient confiance dans la personne mandatée. Personnellement, je trouve que ce n'est pas une mauvaise solution.

Vous me demandez s'il y aura un nouvel état des lieux après les rénovations effectuées. Je pense que c'est prévu dans le plan de rénovation, cela serait le bon sens.

Vous indiquez avoir une appréciation positive de la Société wallonne du crédit social, cela leur fait plusieurs

bons points au sein de cette commission, je m'en réjouis.

M. Dispa nous a évoqué l'indice d'accessibilité et le médiateur a indiqué qu'il était preneur. Cela serait une manière d'objectiver les choses.

Madame Lekane, concernant les deux thématiques que vous avez évoquées, c'est-à-dire la révision des loyers et le problème des refus, les loyers sont fixés dans le logement social en fonction des revenus. On a indiqué que la moyenne était inférieure à 250 euros. Je pense qu'ils remplissent leur rôle.

Va-t-on s'engager dans une révision des loyers, notamment dans le plan de rénovation ? Ce n'est pas l'option que j'ai choisie.

Vous évoquez le lien par rapport à l'équilibre des sociétés de logement et à leurs finances. Je pense que la notion de logement public doit évoluer et qu'une des réponses est de permettre aux sociétés de logement de réaliser plus de mixité sociale et d'avoir un public plus mixte, en leur permettant de faire plus d'opérations complémentaires dans le cadre desquelles se trouvent les loyers sociaux et où on leur permet également d'indiquer d'autres champs. Des arrêtés sont en cours de modification à ce niveau, à la fois sur cette notion de faire un peu plus de promotion et de permettre plus le recours au loyer à l'équilibre.

Quant au refus, je crois qu'il faut se pencher sur la question, néanmoins la meilleure réponse est d'améliorer le parc locatif et le faire grandir, c'est le Plan de rénovation : 25 % du parc doit être amélioré. Je sais que ce n'est pas pour tout de suite, mais il faut bien un début au dossier. Il fallait mobiliser des deniers, les procédures prennent du temps.

C'est aussi le Plan d'embellissement. Dans un quartier, il faut aussi améliorer tous les espaces publics et faire en sorte de rendre plus de logements disponibles en matière de logements publics. C'est d'aller vers la multiplication des pistes, que j'ai déjà évoquée à de nombreuses reprises. Ce sont les différents programmes classiques, notamment les 800 logements du Plan européen en écoconstruction, les 225 complémentaires qui ont déjà été sélectionnés. Ce sont les 150 millions d'euros en matière de partenariats public-privé. C'est de permettre aux sociétés de logement d'aller sur le tissu privé, d'acheter des programmes tout faits ou des permis pour répondre à la crise et à la demande. C'est aussi faire en sorte de répondre aux difficultés des gens.

Le dossier de l'allocation-loyer chemine ; il est à l'Inspection des finances. Je ne désespère pas d'avancer dans ces différents secteurs.

Pour ce qui concerne les règles d'attribution, je partage l'avis qu'il faut que ce soit plus pédagogique, que l'on fasse œuvre de pédagogie. À mon estime, lorsque l'on a revu les choses, c'est justement pour

éviter les passe-droits. Il y a une chose que l'on ne peut pas reprocher au système, c'est de ne pas être objectif. C'est un système objectif basé sur des points. Il y a sans doute l'une ou l'autre imperfection, mais il ne faut pas sortir de ce système ; il faut le rendre plus pédagogique, plus lisible, plus intelligible et peut-être le changer à la marge. Pour cela, il y a l'étude que l'on a évoquée. J'ai répondu relativement au travail du CEHD, dont j'ai répondu à M. Evrard que l'on avait une première partie et que l'on attendait la finalisation.

Ensuite, vous aurez le loisir de me réinterroger, vous ne l'avez pas fait, sur la notion de cohésion sociale et de regroupement social, mais je crois que c'est en contradiction avec le Code du logement. Ne pas permettre aux personnes, même s'il y a un chevauchement de normes, cela permet de regrouper les familles, mais si le logement public ne respecte pas son propre code et ne respecte pas les mètres carrés nécessaires et le minimum disponible dans une habitation, cela pose question. C'est plutôt le fait de répondre à la demande, à l'évolution des structures des familles qui sont parfois dans des séparations, ce qu'il y avait beaucoup moins avant, les familles monoparentales. C'est plus dans ce champ qu'il faut intervenir.

Sur le mode d'attribution, vous avez entendu les réponses que je me propose de formuler.

Sur les refus, ce sont les mêmes réponses que celles que j'ai évoquées pour M. Dispa. Vous avez formulé les mêmes questions, c'est interpellant. J'ai dit que la meilleure réponse était d'améliorer le parc, de créer plus de logements disponibles.

Je ne suis pas du tout certain que ce soit nécessairement les familles les plus précaires et les moins en demande qui sont moins dans le refus. Il y a un travail pédagogique à réaliser à ce niveau.

Sur les loyers, le rapport du médiateur le démontre, le loyer médian est 250 euros. Je pense que cela répond réellement à l'objectif social. Ma tâche est de faire en sorte que les sociétés chargées de rendre cette mission publique d'aider ceux étant le plus en difficulté et de faire en sorte que de nouveaux publics puissent avoir le bénéfice d'un logement public – je pense aux travailleurs pauvres, aux jeunes familles qui n'ont pas la possibilité d'aller sur le marché acquisitif –, qu'ils puissent également trouver une réponse de l'autorité, tout cela en maintenant l'équilibre financier de nos diverses sociétés de logement. J'ai indiqué les champs que j'avais privilégiés.

Sur le crédit social et sur la Société wallonne du crédit social, en temps de covid, je n'étais pas encore là – ce n'est pas un reproche –, j'ai indiqué que l'on avait autorisé notamment le réétallement de certains prêts. J'adhère aussi au fait, encore faut-il voir si les conditions du marché sont disponibles, lorsque l'on a un

accident de vie, dans un prêt social, le minimum est que le gestionnaire de ces prêts sociaux puisse entendre ce type de difficulté. Encore faut-il, entre l'intention et les dispositifs techniques et les respects des règles, parce que cela a été évoqué tout à l'heure, la Société wallonne du crédit social est un organisme qui chapeaute des prêts sociaux, mais elle est également soumise aux mêmes règles des banques. Il y a parfois certaines difficultés liées à ce respect de différentes règles prudentielles auxquelles le secteur bancaire est soumis.

Désolé, je n'ai pas pu être totalement complet quant aux questions que vous m'avez posées, j'ai essayé d'y répondre à brûle-pourpoint, mais vous avez, de toute façon, le loisir de me réinterroger, de revenir en commission et de suivre les réformes que nous menons.

**M. le Président.** – Je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'on approche de 13 heures. Je vois des gens qui ont faim. Je pense aussi que les services méritent une pause. Je vais vous demander, puisque vous avez l'occasion de réagir, de le faire le plus brièvement possible, s'il vous plaît, avant la suspension.

La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Je remercie M. le Ministre pour ses observations.

Je voudrais revenir sur la problématique du calcul du loyer. Pour être sûr d'avoir bien compris la recommandation de M. le Médiateur, il me semble que sa demande vise à procéder à une évaluation des modalités de calcul des loyers. Sur cette demande récurrente, puisque cela fait des années que vous la formulez, une avancée serait vraiment souhaitable. Sans entrer dans le débat sur une éventuelle révision, j'ai compris que M. le Ministre ferme plutôt la porte, une évaluation à tout le moins, y compris une évaluation des effets induits qui peuvent être parfois malencontreux ; ce serait tout à fait souhaitable, ne serait-ce que pour des questions de justice contributive. Si je ne me trompe, aujourd'hui, un locataire, selon qu'il ait 15 000 euros de revenus du 40 000 euros de revenus, paiera le même loyer. Est-ce équitable ? Je n'en suis pas convaincu.

Par rapport au financement des sociétés de logement de service public, j'adhère aussi aux propos selon lesquels une certaine mixité peut améliorer les choses. Fondamentalement, la Région wallonne, dans les années qui viennent, ne sera pas en mesure de porter seule le financement de la rénovation et de l'accroissement du parc immobilier des sociétés de logement de service public. Pour que les sociétés puissent, elles-mêmes, retrouver une certaine marge de manœuvre, une capacité d'investissement, je pense qu'il faut oser ouvrir ce débat, à tout le moins de l'évaluation des modalités de calcul. Cela permettra déjà d'objectiver les choses, de mesurer les impacts éventuellement pervers et alors d'amorcer, en meilleure connaissance de cause, une réflexion sur une éventuelle révision.

**M. le Président.** – Cela me permet de remercier chaleureusement M. le Médiateur et ses services. Je pense que chacun pourra en bénéficier et réfléchir aux solutions.

*Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

### QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA DIFFICULTÉ DE RÉALISATION DES PROJETS DE CONSTRUCTION »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la difficulté de réalisation des projets de construction ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

**M. Tzanetatos (MR).** – Monsieur le Ministre, ma question concerne la réalité que vivent pas mal de personnes puisque l'on sait que l'on favorise tous, d'un point de vue idéologique, l'accès à la propriété. Sauf qu'aujourd'hui, on se rend compte que l'accès à la propriété est de plus en plus compliqué.

Cela l'est également pour les personnes qui sont propriétaires de maisons parfois vétustes – souvent trop – et qui souhaitent y apporter des améliorations en vue de faire de leur habitation une habitation performante d'un point de vue énergétique.

Les raisons de ces difficultés sont doubles : le prix des matériaux qui a explosé au cours des derniers mois – et malheureusement, cela ne va pas s'améliorer – et les délais de réalisation dans le secteur de la construction.

Selon une dernière étude, les délais sont à ce point longs qu'ils découragent à la fois les propriétaires de terrains de construire, mais également les propriétaires d'habitations de rénover.

On le sait, la Région wallonne permet à des citoyens de recourir à l'Accesspack permettant d'accéder à la propriété via la construction pour tout projet dont la valeur vénale ne dépasse pas 260 000 euros. Il y a une certaine latitude puisqu'il y a une majoration de 35 % pour les communes situées en zone de pression

immobilière. Cet arrêté du 14 juillet limite, à partir de 2023, le plafond de la valeur vénale au prix du troisième quartile des transactions des maisons de l'avant-dernière année écoulée.

Vu cette envolée des prix, il est fort probable aujourd'hui que l'on dépasse ce plafond et que l'écart des prix entre l'année 2021 et 2023 soit là aussi bien trop important.

J'aurais simplement voulu savoir si vous aviez entamé une réflexion afin de faire évoluer le crédit hypothécaire social, soit pour acheter, soit pour construire. Une modification de l'arrêté du 14 juillet 2021 est-elle dans vos plans ? Qu'allez-vous mettre en œuvre avec la Société wallonne du crédit social et le Fonds wallon du logement par rapport à cette problématique ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, vous allez subir la réponse que je destinais aux autres auteurs.

Je pense pouvoir affirmer que mon action de ministre du Logement vise en permanence à apporter une réponse concrète à l'inflation couplée des prix du marché immobilier et des taux d'intérêt, et ce, au regard de notre objectif de faire progresser le droit au logement décent pour tous. L'inflation généralisée est une réalité et la principale difficulté pour accéder à la propriété n'est pas tant l'accès au crédit hypothécaire social que l'écart qu'il existe entre les prix de l'immobilier et la capacité financière des acheteurs.

Compte tenu de cela, à mon initiative, le Gouvernement a pris des mesures pour augmenter substantiellement l'offre de logements publics, mais aussi pour soutenir l'accès à la propriété via le crédit social.

Grâce au Plan de relance de Wallonie, le Gouvernement a approuvé la mise à disposition d'une enveloppe en dotation supplémentaire de 55 millions d'euros. Elle vise à couvrir une augmentation inédite de 20 % de la production annuelle des prêts hypothécaires de la Société wallonne du crédit social pour 34 millions d'euros, et du Fonds du logement pour 24 millions d'euros.

De plus, toujours dans le Plan de relance, un complément de garantie d'emprunt de 42 millions d'euros est octroyé chaque année à la Société wallonne du crédit social pour porter sa capacité de production à 470 millions d'euros.

Par ailleurs, plusieurs mesures que nous avons adoptées aident directement les citoyens et en particulier les jeunes ménages.

Premièrement, l'augmentation du plafond des revenus imposables globalement – c'est-à-dire pour avoir accès aux prêts sociaux – à 65 000 euros pour permettre aux jeunes qui viennent d'entrer dans la vie active de répondre aux conditions de crédit social. Ainsi, 95 % des déclarations fiscales wallonnes sont concernées.

Deuxièmement, l'augmentation de la valeur du bien visé : un logement à 260 000 euros et même à 351 000 euros en zone de haute pression foncière. Si je m'en réfère au dernier baromètre de la Fédération des notaires comparant le premier trimestre des années 2021-2022, le montant moyen du prix d'acquisition d'un immeuble à habitation a augmenté de 2,1 % pour atteindre 227 496 euros. Il apparaît donc qu'en moyenne, 75 % du parc immobilier wallon est éligible, en particulier dans les provinces de Liège, Luxembourg, Namur et Hainaut. Une formule d'indexation annuelle de ces plafonds liée à l'évolution du coût de l'immobilier est par ailleurs d'application pour intégrer cette variable. Le coût évoqué de 260 000 euros et de 351 000 euros, compte tenu des différents index – qui ne sont pas les mêmes –, doit donc faire en sorte que les montants soient substantiellement augmentés. Je n'ai toutefois pas les chiffres. Je le demanderai parce que je pense qu'il y a deux index – malheureusement, on est en Wallonie –, un pour la Société wallonne du crédit social et un pour le Fonds du logement, en fonction de la composition du ménage.

Troisièmement, la réduction du taux de 40 points de base lorsque l'emprunteur a moins de 35 ans au moment de l'introduction du prêt. Le taux inédit le plus bas de la Société wallonne du crédit social est aujourd'hui à 0,9 %.

Outre les taux d'intérêt attractifs, le crédit social se distingue aussi par la possibilité pour le Fonds du logement de consentir des délais de remboursement allant jusqu'à 30 ans.

Pour ce qui est des frais liés à l'acquisition du prêt de crédit social, cela offre une réelle opportunité à celles et ceux qui n'ont pas de fonds propres. Ainsi, sur 2021, huit prêts sur 10 présentaient une quotité supérieure à 100 %. Je pense que l'on peut aller jusque 110 %.

Enfin, pour ce qui concerne les nouvelles constructions, l'arrêté prévoit également que le plafond s'applique pour les coûts de la construction hors TVA et hors terrain. Nous connaissons effectivement un contexte difficile, mais je pense qu'avec cet éventail de mesures, la Wallonie s'est mise en position de soutenir un maximum le citoyen qui, très légitimement, désire accéder à la propriété et qui doit être aidé pour concrétiser son projet de vie.

Si le volume des demandes de crédit tend à diminuer sur l'ensemble du marché, une tendance inverse est

observée sur le marché du crédit social. L'augmentation des taux sur le marché a pour effet d'accroître encore l'intérêt des citoyens pour le crédit social qui n'est pas visé par l'application des normes prudentielles de la Banque nationale, c'est à dire les 90 % uniquement possible en prêt sur la valeur vénale du bien.

C'est ainsi que par rapport à l'année dernière, le Fonds du logement a d'ores et déjà réalisé 33 % de crédits supplémentaires en nombre de dossiers. Le pourcentage d'augmentation grimpe à 44 % si l'on s'en réfère aux montants prêtés. L'année 2021 avait déjà été une année record. C'est dire le taux de sollicitation et la capacité de cet organisme à y faire face. Ces résultats confirment la pertinence de l'action lancée par la Wallonie à travers son Plan de relance.

Enfin, ce dernier prévoit également une enveloppe pour la création de PPP. Vous le savez, il s'agit d'augmenter le nombre de logements locatifs des opérateurs immobiliers locaux que sont les SLSP et les pouvoirs locaux, via l'acquisition de logements clés sur porte. Il s'agit aussi de développer une politique de création et de valorisation de réserves foncières par des partenariats public-privés, visant notamment à mettre sur le marché des logements acquisitifs à des prix qui sont en dessous du marché et qui permettent le recours à des prêts sociaux.

En offrant le terrain, on peut réaliser certaines opérations qui vont faire diminuer le coût de la construction. Qui dit « diminution du coût de la construction » dit « diminution du coût d'acquisition ».

**M. le Président.** – La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cet éventail de mesures. Il est compliqué de reprendre toutes les informations. Je serai attentif au compte rendu.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Peut-être, ce serait bien.

C'est à la fois intéressant et parfois un peu décourageant de se dire : « Oui, l'outil fonctionne super bien ». Vous l'avez dit puisqu'il y a une augmentation dans le cours de l'année 2021. Le pendant d'un outil d'aide comme cela aux plus démunis, s'il marche bien, c'est qu'il y a de plus en plus de gens qui y ont recours. Cela est en soi une mauvaise nouvelle puisque cela veut dire que l'on a de plus en plus de personnes dans des situations compliquées.

Ceci étant, l'accès au logement doit être et doit rester une priorité. Je pense que l'on partage la même conviction sur le sujet. On doit donc poursuivre. Je pense que pour les chiffres que vous avez donnés, il serait intéressant qu'il y ait un certain écho dans la mesure où l'on voit que les paramètres et les offres qui sont faits via les deux intermédiaires cités sont bien plus

avantageux que ce que le secteur bancaire offre au regard de la situation économique générale.

C'est un outil pour sortir de la précarité et pour atteindre le droit à la propriété que l'on souhaite évidemment au plus large public possible.

**M. le Président.** – La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 13 heures 3 minutes.*

### REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures 15 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

### INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

*(Suite)*

#### QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN GENRE DANS SON VOLET « LOGEMENT » »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en œuvre du plan Genre dans son volet « Logement » ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon a adopté, il y a plus d'un an maintenant, un ambitieux plan Égalité hommes-femmes. Ce plan Genre est transversal, composé de 44 mesures concrètes, traduit l'engagement de la Wallonie à lutter contre toutes formes de discriminations et à intégrer l'égalité de genres dans l'ensemble des politiques régionales. Bien que monitoré par Mme la Ministre Morreale, ce plan confiait à chaque ministre une série de mesures opérationnelles à mettre en œuvre dans leur propre champ de compétences.

Ainsi, dans le volet « Logement » qui vous incombe, nous pouvons identifier deux mesures phares qui vont dans le bon sens. La première mesure consiste à garantir la prise en compte de la dimension genre dans l'évaluation des critères d'attribution du logement d'utilité publique et dans la potentielle réforme des critères d'attribution. La seconde mesure porte sur l'augmentation du nombre de logements de transit, en particulier pour les femmes victimes de violences. Ce sont les mesures n° 24 et 25 du plan Genre.

Monsieur le Ministre, plus d'un an après le lancement du plan Genre, quelles sont les actions qui ont été menées en vue d'atteindre les objectifs du plan dans son volet « Logement » ? Dans quelles mesures la dimension du genre est-elle prise en compte dans les réflexions actuellement menées quant à l'évaluation de la potentielle réforme des critères d'attribution des logements d'utilité publique ? Pouvez-vous, plus largement, faire le point sur la réflexion en cours quant à la révision des critères ? Quelle stratégie est mise en place en vue d'augmenter le nombre de logements de transit pour les femmes victimes de violences ?

Vous indiquiez à ce sujet avoir entrepris un travail de révision des modalités de financement de ce type de logement au profit des pouvoirs locaux et des SLSP, qu'en est-il ? Combien de logements de transit ont été créés depuis le début de la législature ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, comme vous l'avez indiqué, en mars 2021, le Gouvernement a effectivement adopté son plan Genre 2019-2024. À cette occasion, il s'est engagé à lutter contre toute forme de discrimination et à intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble des politiques régionales en optant son plan transversal Égalité hommes-femmes 2020-2024.

Dans ce cas, deux mesures relatives à la compétence du Logement ont été proposées. La première consiste à garantir la prise en compte de la dimension genre dans l'évaluation et la potentielle réforme des critères d'attribution. La seconde porte sur l'augmentation du nombre de logements de transit, en particulier, pour les femmes victimes de violences.

Concernant les critères d'attribution de logements, la DPR stipule : « Le système actuel d'attribution doit être évalué et que dans le cas échéant, des propositions nouvelles de modalités d'attribution transparentes, objectives et équitables devront être proposées. L'objectif étant de mieux prendre en compte l'évolution des revenus, la composition de famille, de favoriser la mixité ». L'évaluation – on en a parlé tout à l'heure – a été confiée au CEHD qui a travaillé en collaboration avec la Société wallonne du logement – la SWL – pour la collecte de données. Le premier diagnostic devait être complété par des retours de terrain afin de consolider et confirmer les chiffres.

Sur cette base, mon cabinet analyse l'évaluation avec les diverses propositions communiquées d'initiative par le secteur.

En parallèle, la SWL sera, elle aussi, chargée d'analyser l'évaluation et de me proposer les grandes lignes d'une éventuelle réforme. L'ensemble de ces éléments me permettront d'envisager les contours de cette réforme. Si les conclusions devaient aller dans ce

sens, s'agissant de l'augmentation de l'offre de logements de transit, l'analyse du parc actuel, au regard des obligations déjà prévues par les dispositifs légaux, est en cours.

J'ai demandé aux pouvoirs locaux de réaliser un recensement des logements de transit sur leur territoire. Il devra permettre d'évaluer les besoins locaux. Les résultats nous parviendront prochainement. Ils permettront d'intégrer au mieux les besoins dans les plans de création de logements à lancer courant de cette année.

Ma contribution que j'ai n'a toutefois pas attendu les résultats de recensement puisque le projet du Plan de relance portant sur la création de 700 logements innovants et en écoconstruction, intègre l'aspect « logement de transit », comme critère de bonification pour le placement des logements.

Par ailleurs, un programme de création d'habitations légères est prêt à être soumis au Gouvernement et visera à la mise à disposition des réfugiés ukrainiens de logements qui, à terme, seront versés dans le parc locatif de transit et d'insertion dont nous avons parlé tout à l'heure.

Enfin, les arrêtés de financement relatifs à l'octroi d'une aide aux personnes morales et SLSP pour ce type de logement ont été adoptés en deuxième lecture par le Gouvernement en sa séance du 18 mai dernier et sont actuellement soumis à la sagesse du Conseil d'État.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Je suis impatiente de prendre connaissance de l'évaluation des critères d'attribution ; évaluation qui est faite par le CEHD. C'est une bonne chose, cela avance gentiment. Pour les logements de transit, c'est une bonne chose aussi que le Plan de relance intègre le logement de transit, enfin en tout cas en donne plus de points dans les études d'appel à projets.

Je pense que c'est important d'en avoir de plus nombreux, parce que l'on a encore des maisons d'accueil qui donnent un accompagnement aussi aux femmes qui ont dû quitter leur logement à cause de violences, mais ce n'est pas toujours la réponse adéquate pour certaines. Pour d'autres cas, on a bien besoin de logements de transit supplémentaires.

## QUESTION ORALE DE M. DISPA À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA MISE EN PLACE DE L'ALLOCATION LOYER »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en place de l'allocation loyer ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, il y a deux ou trois semaines, j'ai senti toute l'impatience de votre président de parti et de votre prédécesseur qui s'exprimaient en appelant de leurs vœux la généralisation de l'allocation loyer, considérée comme une mesure importante en faveur du pouvoir d'achat.

Il est vrai que cette allocation loyer est inscrite dans la Déclaration de politique régionale, mais à ce jour, elle n'est toujours pas concrétisée. Cela fait pourtant plusieurs mois que le projet, nous dit-on, est en phase de finalisation. Déjà l'année dernière, des crédits budgétaires étaient disponibles. Lorsque je vous ai interrogé en séance plénière il y a 15 jours, vous m'avez confirmé l'imminence d'une décision à ce sujet. Partageant l'impatience de votre président de parti, je reviens vers vous pour faire le point sur l'avancement du dossier.

Dans quel délai, à votre estime, le projet de décret pourra-t-il être soumis au Parlement ? Où en est le projet d'arrêté d'exécution ?

Avez-vous reçu l'avis de l'Inspection des finances auquel vous avez fait référence toute à l'heure, de même que lors de la réponse à ma question d'actualité ?

Sur le contenu du dispositif, pouvez-vous nous en dire un peu plus ? Quels seront les bénéficiaires de cette allocation loyer ? Sur base de quels critères seront-ils éligibles ?

Quel montant pourrait leur être octroyé et dans le cadre de quelle enveloppe budgétaire ?

Les problèmes informatiques ont-ils été résolus ? On sait que le croisement de données nécessitait des équipements informatiques. Sont-ils désormais disponibles ?

Enfin, avez-vous des assurances quant aux caractéristiques de ce dispositif ? Sera-t-il aussi simple, aussi automatique et aussi maîtrisé sur le plan budgétaire que ce que l'on peut espérer, sur base notamment d'une expérience ou d'une contre-expérience bruxelloise qui a révélé quelques difficultés dans sa mise en œuvre ?

Je vous remercie de bien vouloir faire le point sur ce dossier.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je ne suis pas encore en état de vous donner tous les détails du dossier qui chemine naturellement, puisque je vais en réserver la primeur au Gouvernement. Comme je vous l'indiquais tout à l'heure, relativement à l'arrêté et à l'avis de l'Inspection des finances, l'Inspection des finances a reposé une série de questions. Une fois que ces difficultés seront résolues, on pourra présenter le point du dispositif qui prévoit que l'on a droit à une allocation de loyer à la condition que l'on soit sur liste d'attente d'une société de logement, moyennant un certain délai, avec un montant de base qui sera majoré en fonction de la situation du ménage.

Pour ce qui concerne l'avant-projet de décret qui doit modifier le Code wallon de l'habitation durable, celui-ci a été adopté en deuxième lecture par le Gouvernement le 18 mai dernier à la suite de quoi, l'avant-projet a été envoyé au Conseil d'État pour avis. Le Conseil d'État a 30 jours pour se prononcer. Lorsqu'il se sera prononcé, nous devons prendre connaissance de l'avis en vue de refaire passer le dossier au Gouvernement en troisième lecture, comme vous le savez. À la suite de quoi, je ne désespère pas de déposer le texte à la rentrée.

Concernant les difficultés ou en tout cas le croisement de données informatiques, je n'ai pas de réponse plus précise à vous fournir, parce qu'elles ne figurent pas dans le corps de mon texte, mais je pense avoir retenu que les principales difficultés étaient derrière. Néanmoins, je reviendrai sous peu avec des précisions quant à ce dossier important qui figure dans la DPR.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Je remercie M. le Ministre pour ce point de la situation. Nous continuerons à patienter, mais je vois que les choses avancent sans doute trop lentement. Au moins, vous nous donnez une échéance. Pour la rentrée de la nouvelle session parlementaire, le texte pourrait être soumis à notre examen.

Quant à l'arrêté, je me réjouis finalement que l'Inspection des finances l'examine attentivement et pose à vos services toutes les questions utiles et nécessaires. Il vaut mieux, préalablement à l'adoption du dispositif, avoir toutes les garanties quant à la soutenabilité budgétaire de ce dispositif.

Quant aux modalités très pratiques, vous indiquez quelques lignes très générales. On verra dans le détail

lorsque le texte nous sera soumis. J'espère que ce sera effectivement au plus tard à la rentrée de septembre.

**QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE 21 DU  
PLAN GENRE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en œuvre de la fiche 21 du plan Genre ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon a adopté, il y a plus d'un an maintenant – je sais que je me répète, mais je le fais quand même –, un ambitieux plan Égalité homme-femme. Ce plan transversal, composé de 44 mesures concrètes, traduit l'engagement de la Wallonie à lutter contre toute forme de discrimination et à intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble des politiques régionales.

Bien que monitoré par Mme la Ministre Morreale, ce plan confie à chaque ministre des mesures opérationnelles à mettre en œuvre dans leurs propres champs de compétences.

Dans le volet « Pouvoirs locaux », qui vous incombe, trois mesures sont proposées. J'aimerais revenir sur la mesure 21, tout particulièrement. Je la cite : « Organiser une journée de sensibilisation et de réflexion sur la dimension du genre à destination des pouvoirs locaux ».

Nous avons abordé ce sujet sur l'égalité des genres en commission il y a 15 jours et ce matin encore à l'occasion de la pétition sur la demande d'arrêts de l'utilisation de la notion de « chef de ménage », de « chef de famille » dans le cadre d'octroi de primes.

Parfois, comme dans le cas de cette pétition, ce sont un, une ou des agents communaux qui font de la résistance à l'utilisation du langage inclusif, à la modernisation des concepts et des formulations dans les documents administratifs.

Parfois, comme à Sombreffe, ce sont des mandataires politiques qui persistent à signer un édito dans le bulletin communal avec des termes comme « le bourgmestre », « les échevins » et « le président du CPAS », niant la présence des échevines. On y lit aussi les coordonnées du « directeur financier » alors que l'on a une directrice financière. Cela ne change pas, malgré

que l'on ait demandé plusieurs fois, lors de questions d'actualité au conseil communal.

Il me semble indispensable que la mesure 21 du plan Genre soit organisée sans attendre les résultats de l'analyse juridique que vous avez commandée à votre administration.

Pour ce faire, pourquoi ne pas déjà appliquer simplement le décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles, votées au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 13 octobre 2021 ?

L'opérationnalisation de cette journée devait être confiée à l'Union des villes et communes de Wallonie à destination des agents et des mandataires locaux.

Monsieur le Ministre, plus d'un an après le lancement du plan Genre, quelles sont les actions menées en vue d'atteindre les objectifs du plan dans son volet « Pouvoirs locaux » ?

L'Union des villes et communes avait-elle été contactée afin d'organiser la sensibilisation des agents et mandataires locaux ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, votre question me permet de compléter ce que j'évoquais tout à l'heure lors de votre précédente question sur les mesures du plan Genre dans mes compétences du Logement.

Le plan Genre 2020-2024 établit les priorités du Gouvernement pour garantir l'égalité des droits dans ses domaines de compétences.

Pour atteindre ses objectifs, le concours des pouvoirs locaux est indispensable. Plusieurs mesures du plan visent à les accompagner dans leur politique d'égalité de genre. La mesure 21 que vous évoquez a déjà été mise en œuvre. En effet, nous avons organisé le 28 avril dernier, avec les pouvoirs locaux et le concours de l'Union des villes et communes, une séance de sensibilisation et de réflexion relative au genre.

Destinée aux agents et aux mandataires, elle a permis de définir à toute une série de concepts et de rappeler le rôle essentiel des pouvoirs locaux dans la mise en œuvre du *gender mainstreaming* et du *gender budgeting*.

Complémentairement, j'ai prévu la diffusion prochaine d'une circulaire sur la dimension genre dans l'espace public. Je suis convaincu de la plus-value d'une approche participative. À travers celle-ci, j'inviterai les

pouvoirs locaux à mettre en place un conseil consultatif de légalité pour coconstruire des politiques basées sur l'expérience de terrain.

Enfin, les différents appels à projets lancés à mon initiative veillent à intégrer le respect de cette dimension. C'est ainsi qu'un des critères de sélection de l'appel à projets « Cœur de village » porte sur le renforcement de la sécurité dans les espaces publics, en soulignant notamment l'importance d'un éclairage public adéquat ou sur l'aménagement de ces espaces de manière à éviter les zones isolées et à garantir un contrôle social sécurisant.

J'estime que la question du genre doit faire l'objet de notre attention vigilante au travers de l'ensemble des mesures que nous déployons et je veille à appliquer ce principe dans le cadre de mes compétences.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Vous me dites avoir organisé une journée de sensibilisation le 28 avril. Cela n'a visiblement pas encore percolé partout, mais c'est normal, il faut du temps.

La circulaire que vous annoncez est la bienvenue. L'approche participative que vous annoncez est un gage de changement de culture, je m'en réjouis. Je vous remercie aussi pour l'attention à la sécurisation des espaces publics.

Dans *Le Soir*, j'ai lu ce matin que l'administration fédérale venait d'envoyer aux fonctionnaires une brochure avec les bonnes pratiques, des exemples, et cetera. Quelque chose de similaire adapté aux réalités des administrations wallonnes et locales pourra être envisagé aussi.

**QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE PROJET DE DÉCRET SUR LES FUSIONS DES COMMUNES »**

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ÉTUDE DE L'ITINERA INSTITUTE SUR LA FUSION DES COMMUNES »**

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'IMPORTANT COÛT FINANCIER DES PETITES COMMUNES ET LA FUSION DES COMMUNES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- Mme de Coster-Bauchau, sur « le projet de décret sur les fusions des communes » ;
- M. Demeuse, sur « l'étude de l'Itinera Institute sur la fusion des communes » ;
- Mme Sobry, sur « l'important coût financier des petites communes et la fusion des communes ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** – Monsieur le Ministre, c'est un sujet d'actualité, puisque nous avons déjà eu une pétition ce matin dont nous avons parlé, puis l'étude d'Itinera qui vient de sortir.

Il y a quelques semaines, vous aviez indiqué que le Gouvernement avait adopté en première lecture, le 17 février dernier, les dernières dispositions décrétales et les mesures d'exécution qui permettent la fusion des communes. J'ai deux questions puisque je suis le sujet d'assez près. Les avis des organes consultatifs et du Conseil d'État ont été donnés, la négociation syndicale a eu lieu.

Je voudrais savoir pourquoi cet avant-projet et le projet d'arrêté n'ont toujours pas été soumis à l'adoption définitive du Gouvernement. N'y a-t-il pas urgence, au vu par exemple de la pétition, surtout au vu de la *deadline* qui est le 31 octobre 2022 ? Le vade-mecum dont nous avons déjà parlé également est-il prêt ?

Suite à notre discussion de ce matin, je voudrais aussi savoir si vous avez réfléchi à l'implication des citoyens dans le processus de la fusion des communes : consultation populaire, pétition.

Pas plus tard qu'il y a deux jours, il y a deux bourgmestres du Brabant wallon qui se sont largement exprimés sur la fusion des communes. J'aimerais avoir votre retour sur cette question.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, comme vient de l'exposer brillamment mon excellente collègue, Mme de Coster-Bauchau, en février dernier, le Gouvernement a adopté les dernières dispositions décrétales et les mesures d'exécution qui devraient permettre la fusion des communes. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à ce sujet il y a plusieurs semaines et je partageais votre enthousiasme quant à cette avancée.

Il est vrai que c'est dans ce contexte que la récente étude d'Itinera Institute sur la fusion des communes est sortie il y a quelques jours et apporte une contribution plutôt remarquable – on en a beaucoup parlé dans les médias –, où l'auteur de l'étude estime qu'une commune ne serait « économiquement viable » qu'à partir de 15 000 habitants ; l'économie de dépense de fonctionnement y étant d'une centaine d'euros par habitant, sans compter l'incitant wallon.

Selon ces mêmes calculs, la Province de Liège arriverait en tête avec 66 communes susceptibles de bénéficier d'une fusion, soit huit communes sur 10. Il y avait aussi une dimension territoriale qui était relevée dans cette étude.

Monsieur le Ministre, je voulais savoir si vous aviez pris connaissance de cette étude. J'imagine que oui. Quelles conclusions en tirez-vous si des conclusions pouvaient en être tirées ?

En outre, la réforme adoptée en première par le Gouvernement wallon permet-elle de répondre aux constats de cette étude ? Dans quelle mesure ? Où en sont les discussions quant à l'adoption des étapes suivantes de cette réforme ? Quelque chose est-il mis en place spécifiquement dans les régions où la taille des communes est la plus critique au regard des résultats de cette étude ?

Par ailleurs, des mesures complémentaires sont-elles prévues ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

**Mme Sobry (MR).** – Monsieur le Ministre, le professeur d'économie M. Jean Hindriks a récemment chapeauté une étude relative à la taille des communes et les variations en termes de coût financier et en comparant les budgets communaux de 2021 avec les dépenses de fonctionnement et de personnel par habitant, il a pu remarquer que des tendances se dessinent.

Sans entrer dans le détail des chiffres issus de cette étude, on peut souligner que les dépenses de fonctionnement et de personnel par habitant sont d'environ 956 euros dans les communes de moins de

5 000 habitants et de 744 euros dans les communes entre 15 000 et 20 000 habitants. Les moyens supplémentaires, ou l'économie qui pourraient être dégagés par habitant pourraient ainsi atteindre dans certains cas jusqu'à 200 euros. D'après l'économiste, la taille idéale d'une commune serait de 15 000 habitants.

Si chez nous, les fusions sont assez rares – on discute actuellement de celle entre Bertogne et Bastogne – et un peu plus courant en Flandre où, en 2019, on était passé de 308 à 300 communes. Là où la Flandre vise les économies d'échelles, les communes wallonnes recourent davantage à des collaborations, éventuellement via des intercommunales, pour conserver une certaine proximité communale.

Je voulais, avec vous, Monsieur le Ministre, faire le point à travers ces différentes questions.

Tout d'abord, avez-vous pris connaissance de cette étude menée par le professeur Hindriks et de ses résultats ? Quelle est votre position quant à ces observations ?

Concrètement, qu'est-il mis en place pour favoriser les fusions volontaires entre communes ? Même question que mes collègues : où en sont les discussions ?

J'ai aussi une question par rapport à l'information. D'après vous, convient-il de mieux informer par rapport aux coûts financiers des petites communes ? Le cas échéant, comment ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Mesdames et Monsieur les Députés, tout d'abord, comme l'a indiqué Mme de Coster-Bauchau, le Gouvernement a adopté en première lecture les dernières dispositions et mesures d'exécution qui permettent la fusion volontaire des communes, fin février dernier. Pour rappel, la mise en œuvre des textes adoptés en 2009 imposait de revoir certaines dispositions pour les clarifier ou les rendre applicables.

Depuis, nous avons procédé à la consultation des organes consultatifs et du Conseil d'État, ainsi qu'à la négociation syndicale. Ces démarches ont fait émerger un certain nombre de questions qui n'avaient pas été envisagées lors de la rédaction initiale des textes en 2019. Par conséquent, nous sommes en train d'amender les textes en projet afin d'y apporter les dernières précisions et clarifications.

La seconde lecture des textes décrétaux et des mesures d'exécution devrait intervenir durant ce mois de juin. La publication du vade-mecum s'inscrira dans le même calendrier.

S'agissant de l'étude de l'Itera Institute, celle-ci se focalise sur l'aspect budgétaire des fusions et ne prend pas réellement en compte d'autres éléments qui doivent être considérés dans le cadre d'un tel projet.

Le phénomène que décrit le professeur Hindriks avait d'ailleurs déjà été mis en avant il y a une quinzaine d'années par le professeur Pagano dans son étude sur les externalités, qui avait alimenté le travail du ministre des Affaires intérieures en 2017, lors de la réforme du mécanisme de répartition du Fonds des communes.

De manière générale, je rappelle que la législation adoptée en Wallonie ne contraint pas les communes à fusionner, mais elle les y encourage au moyen d'un incitant financier. L'article L1158-6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoit ainsi l'octroi d'un bonus de 500 euros par habitant, avec un maximum de 20 millions d'euros, pour les six exercices budgétaires qui suivent la date de la fusion.

Par ailleurs, les projets de mutualisation des ressources que je soutiens dans le cadre de la supracommunalité sont aussi un moyen de répondre aux difficultés rencontrées par les plus petites entités. Il ne faut pas les voir comme opposés à la fusion, mais bien comme un mécanisme complémentaire voire préparatoire à ce processus.

J'ajoute qu'au-delà des aspects financiers, il convient aussi de prendre en compte le principe de l'autonomie locale, qui a été préservée dans l'esprit de la réforme, en laissant le choix aux communes de se lancer ou non dans le processus. Les éléments mis en avant par l'étude participent donc à l'analyse de l'opportunité d'une fusion qui demeure, à ce jour, une décision volontaire des communes et pas une obligation imposée par la Région.

Enfin, je voudrais terminer en disant que le fait de fusionner ou d'inciter à la fusion n'est pas juste une opération comptable. Il s'agit de redéfinir un espace démocratique de proximité et partant de là, une appartenance des citoyens à une identité. Cela ne peut se faire à la légère et encore moins à la hussarde, en particulier en cette période où la commune est et reste souvent le niveau de pouvoir dans lequel les citoyens ont le plus confiance. C'est la raison pour laquelle, dans ce dossier comme dans d'autres, je suis particulièrement attaché à l'autonomie communale.

**M. le Président.** – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** – Je suis contente de savoir que l'on va passer en deuxième lecture, que le décret va arriver au Parlement et que l'on aura la possibilité de le réaliser pour 2024.

Vous ne m'avez pas répondu par rapport à ce qui concernait la consultation populaire ou comment vous voyez à impliquer les citoyens dans ce processus. Vous avez parlé de l'autonomie communale ; comme vous, j'y

attache une grande importance, mais je pense que l'on doit réfléchir à comment faire participer au mieux les citoyens pour atteindre cette nouvelle identité communale.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je pense que dans le processus, il est prévu que le collège puisse la proposer ; libre ou non de le faire, puis on vit le cas. Il est possible que tout citoyen qui souhaite mener une opération puisse suivre les autres dispositions du code. Ce n'est pas si compliqué que cela.

Malheureusement, il y a aussi des contraintes qui sont aussi des protections juridiques. Il faut donc respecter un certain cadre. Cependant, quant à la consultation populaire, je pense que les textes le prévoient.

**M. le Président**. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau** (MR). – Puisque l'on va voter un nouveau décret, ne serait-il pas bon d'y réfléchir au travers de ce nouveau décret ? C'était l'objet de ma question. Évidemment que le système de la consultation populaire existe déjà, mais avec différentes contraintes. Il y a des possibilités, mais ne peut-on pas améliorer encore le système dans le cadre de cette fusion volontaire ? C'était l'objet de ma question.

**M. le Président**. – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Le premier élément que j'ai envie de mettre en avant, c'est que je crois qu'il ne faut pas faire de généralité.

Je me méfie toujours un peu des statistiques qui fixent une limite à un seuil alors qu'effectivement, je crois qu'il y a des différences aussi entre des communes avec des réalités plus rurales, d'autres des réalités plus urbaines ou forcément, avec des réalités plus rurales, il y a aussi parfois des services plus touristiques qui doivent être rendus ce qui implique qu'il y a peut-être plus de personnel à certains endroits qu'à d'autres, et cetera. C'est clair qu'il y a une nécessité parfois d'avoir une vision, une analyse peut-être un peu plus souple par rapport à cela.

Je partage, en tout cas, la nécessité d'avancer dans ce dossier et je me réjouis que cela avance.

Je partage le point de vue selon lequel il est important de pouvoir associer les citoyens à la démarche, au maximum, et la consultation populaire est un outil qui est véritablement utile pour cela.

Je me réjouis que le cadre soit pratiquement en place. Maintenant, il est clair que l'esprit de clocher reste particulièrement fort et que pour lutter contre cet esprit de clocher, parce que je ne pense pas que la

solution soit d'imposer aux communes des fusions, cela ne fonctionnera pas. Par contre, travailler sur une supracommunalité renforcée qui puisse être, à un moment donné, une étape préalable dans un certain nombre de situations vers un encouragement pour les communes à peut-être une dynamique de fusion, mais plutôt dans une optique 2030, je pense que là, on est dans une direction qui me semble intéressante et l'on peut continuer à travailler dans cette direction.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Sobry.

**Mme Sobry** (MR). – Je remercie à mon tour M. le Ministre pour l'état des lieux du projet de décret en cours. La crise sanitaire, on a vu qu'elle s'est muée en crise économique. Les communes ne sont bien sûr pas épargnées. Je ne crois pas qu'il se passe une semaine sans qu'on lise ou que l'on entende qu'une commune wallonne fait face à des difficultés financières.

Notre monde, nos habitudes changent, on parle de plus en plus de mutualisation dans beaucoup de domaines. Or, depuis 1977, il n'y a pas eu une seule fusion de commune en Wallonie. Pourtant, il y a d'intéressantes économies à la clé et aussi, par rapport à une intercommunale, le contrôle démocratique peut s'y avérer meilleur. Je ne prône pas la fusion à tout va parce que, effectivement, dans certaines communes, il y a un esprit de clocher, qu'elles soient petites ou très éloignées géographiquement.

La supracommunalité reste plus intéressante, mais une réflexion à grande échelle me paraît aujourd'hui justifiée et je me permets, dans ma réplique, de retaper sur le clou de l'information, tout comme ma collègue parlait de consultation populaire parce que quand je parle de grande échelle, c'est avec les communes, mais c'est aussi vis-à-vis des citoyens qui ne sont, je crois, pas toujours bien informés, pas très au fait des difficultés financières que leur commune peut parfois rencontrer.

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'ADAPTATION DU SOUTIEN OCTROYÉ  
DANS LE CADRE DES NOUVEAUX MODES DE  
FINANCEMENT DES ZONES DE SECOURS »**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'adaptation du soutien octroyé dans le cadre des nouveaux modes de financement des zones de secours ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

**M. Bastin** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le 23 mai dernier, le Gouvernement annonçait en

conférence de presse avoir procédé lors du conclave budgétaire à diverses mesures d'économies. Parmi celles-ci, on retrouve l'adaptation du soutien octroyé dans le cadre des nouveaux modes de financement des zones de secours.

On le sait, l'aide régionale au budget 2022 était fixée à 6 millions d'euros. Le Gouvernement annonce une diminution de 1,5 million d'euros. Les provinces devront donc puiser davantage dans leurs ressources pour mettre en œuvre la réforme du financement des zones de secours.

Dès lors, Monsieur le Ministre, on sait que votre réforme du financement des zones n'est pas acceptée par toutes les provinces, c'est le moins que l'on puisse dire.

Avez-vous pris soin de prévenir les provinces de cette diminution d'une partie de cette aide préalablement à la décision du conclave ?

Avez-vous au moins négocié au conclave le maintien ultérieur de cette aide aux provinces ? Cette diminution ne sera-t-elle pas perçue comme une nouvelle attaque de la Région envers les provinces ?

Monsieur le Ministre, j'espère que vous apporterez des réponses importantes à mes questions.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, vous m'êtes fort sympathique et c'est avec un grand plaisir que je vais vous répondre à cette question puisque finalement, rien n'a changé, vous l'avez indiqué dans le corps même de votre question.

Cette décision figurait à l'initiale 2022. Plus que cela, les provinces sont bien au courant de la trajectoire budgétaire. Vous m'avez souvent questionné, en me disant que cela allait restreindre les provinces pour aider telle ou telle activité dans les communes, tantôt pour me dire que la trajectoire ne permettait pas de suivre le courriel. Je vous ai chaque fois répondu avec la même bonhomie. La trajectoire est fixée, vous la connaissez parfaitement. Il y avait une aide régionale fixée pour pouvoir faire en sorte d'adoucir la réforme, avec une trajectoire comprenant 7,5 millions d'euros pour les provinces.

Lors de la conclusion de l'accord définitif, si je peux m'exprimer comme cela, les provinces savent parfaitement qu'elles auront 6 millions d'euros cette année, de manière dégressive, au fur et à mesure de la législature. Je n'ai plus les montants exacts en tête, car ce n'est pas dans le corps de ma réponse, mais il n'y a absolument rien de neuf. C'est simplement que ces 150 millions d'euros récurrents ont été décidés à l'initiale 2022. Il n'y a rien de changé, toutes les

provinces savent exactement ce à quoi elles auront droit comme complément d'aides régionales.

J'ai tendance à dire que, pour ce qui me concerne, le volet de cette réforme, à moins qu'il y ait des soubresauts, le dossier me semble terminé.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin.

**M. Bastin** (Les Engagés). – C'est comme dans la chanson : rien n'a changé, mais si je me souviens bien, le Gouvernement reprenait ces 1,5 million d'euros sur le second pilier et cela n'arrangeait personne. Ni les provinces, si vous me dites que c'était fixé au budget initial à 6 millions d'euros, mais c'est par rapport aussi à l'incitant sur le second pilier.

#### **QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ACTION DES POUVOIRS LOCAUX POUR FAVORISER LA PARTICIPATION ÉLECTORALE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'action des pouvoirs locaux pour favoriser la participation électorale ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

**Mme de Coster-Bauchau** (MR). – Monsieur le Ministre, il y a quelques semaines, vous m'aviez indiqué qu'un avant-projet de décret qui visait à lutter contre l'absentéisme électoral et qui visait à promouvoir la participation électorale était prêt et devait être présenté très prochainement au Gouvernement. Vous me disiez, à l'époque, qu'une fois que le projet serait adopté, sa mise en œuvre serait accompagnée d'un plan de communication, là encore afin de favoriser la participation de tous, en ce compris les publics les plus éloignés de nos institutions.

En même temps, vous m'aviez dit qu'un projet de décret relatif à la démocratie participative était à l'examen au sein de vos services. Vous aviez insisté sur le fait que la procédure ne devait pas être trop rigide pour stimuler et permettre les initiatives innovantes. Vous me rappeliez que le processus avait fortement évolué suite à l'utilisation du numérique et vous m'aviez cité l'exemple des budgets participatifs qui étaient gérés au départ de plateformes. Je mets un bémol par rapport à cela, car cela montre aussi ses limites lorsque l'on gère un budget participatif via une plateforme. Cela permet certaines manipulations par celui qui souhaite l'avancée de tel ou tel projet.

Monsieur le Ministre, avez-vous soumis au Gouvernement ces avant-projets ? Quelles sont les mesures que vous avez proposées pour réduire cet absentéisme électoral et cet abstentionnisme ?

Avez-vous proposé la validation d'un plan de communication et quel est le calendrier des mesures que vous portez aujourd'hui ?

Qu'en est-il de l'avant-projet sur la démocratie participative ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, l'avant-projet de décret relatif aux élections locales a été adopté, en première lecture, par le Gouvernement, le 28 avril.

Il comprend un certain nombre de réformes qui, de manière directe ou indirecte, pourront contribuer à réduire l'absentéisme et l'abstentionnisme.

Il introduit d'abord la distinction, au stade du dépouillement et du recensement, entre les bulletins nuls et les bulletins blancs, parmi les bulletins non valables, dans le but d'affiner les statistiques relatives à la participation et d'étudier les intentions de l'électeur.

Il simplifie ensuite l'accompagnement des personnes en situation de handicap qui ne devront plus produire un formulaire de demande d'accompagnement dans l'isoloir.

Enfin, il prévoit la publication de l'avis de convocation par les communes, à la fois par voie d'affichage et sur leur site internet.

À côté de ces réformes, un plan de communication prévoira des actions de promotion de la participation, ainsi que la réédition d'initiatives telles que le transport adapté vers les bureaux de vote des personnes en situation de handicap.

Cette mesure fait d'ailleurs partie d'un plan spécifique dédié à l'accessibilité qui vise à soutenir la participation des électeurs en situation de handicap. Les initiatives prises lors du scrutin de 2018 seront renouvelées et améliorées.

L'année 2024 étant une année particulièrement riche en élections avec l'organisation de plusieurs scrutins, les opérations de communication seront concentrées afin de ne pas brouiller le message. Le calendrier effectif tiendra également compte des actions de communication menées au niveau fédéral pour les élections fédérales et européennes.

Enfin, l'avant-projet relatif à la démocratie participative sera, quant à lui, présenté au

Gouvernement dans le courant du second semestre de cette année.

**M. le Président.** – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau** (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez bien répondu à ma question. Je vois que cela avance et je ne manquerai pas de revenir sur ce dossier, parce que vous n'avez pas été très bavard sur l'avant-projet de la démocratie participative, qui a toute son importance.

Par contre, la réponse que vous m'avez apportée pour le premier avant-projet de décret par rapport aux élections me semble très intéressante et nous aurons l'occasion d'en débattre ici.

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA FUTURE SATURATION DE CERTAINS  
SERVICES COMMUNAUX D'URBANISME AVEC  
LES PERMIS DE GÎTES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Sobry à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la future saturation de certains services communaux d'urbanisme avec les permis de gîtes ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

**Mme Sobry** (MR). – Monsieur le Ministre, il y a un peu plus d'un mois, votre collègue, M. le Ministre Borsus présentait le nouveau permis d'urbanisme qui sera requis en vue de créer un hébergement touristique en Wallonie. Il s'agit là d'une nouvelle procédure, indépendante de tout permis d'urbanisme requis lorsque des travaux d'envergure doivent avoir lieu.

S'il est vrai que la mise en place dudit permis répond à un vide juridique, cela permettra d'encadrer la création des logements touristiques, elle est donc appréciée dans le chef des communes. Son arrivée n'est pas sans conséquence pour ces dernières. En effet, il reviendra aux services de l'urbanisme et en particulier aux conseillers en aménagement du territoire et en urbanisme de traiter ces demandes.

Vous n'êtes pas sans savoir que bon nombre de services communaux d'urbanisme accusent des retards importants tant la quantité de permis introduits a explosé ces dernières années. Ce sont les communes les plus rurales qui connaissent particulièrement ce phénomène.

Les nouveaux permis d'urbanisme pour gîtes concerneront majoritairement ces mêmes communes rurales, puisque ce sont souvent ces communes

touristiques de notre Région. Les services d'urbanisme de certaines d'entre elles craignent un raz-de-marée de demandes de permis à l'avenir, les plaçant dans une situation ingérable.

La DPR stipule que les villes et communes bénéficieront d'un renforcement de l'accompagnement régional en matière de gestion et de management.

Que prévoyez-vous pour répondre à cette future saturation des services communaux d'urbanisme ?

Avez-vous anticipé cette situation, éventuellement de concert avec M. le Ministre Borsus ?

Les communes n'ont généralement pas les finances pour engager du personnel supplémentaire, que prévoyez-vous pour les accompagner ?

Un financement spécifique, pour répondre à cette charge de travail supplémentaire est-il envisagé ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, tout d'abord, je tiens à rappeler que l'arrêté présenté par M. le Ministre Borsus vise à exécuter un dispositif préexistant dans le CoDT, à savoir soumettre à permis d'urbanisme préalable la création d'hébergements touristiques par changement d'affectation.

Dans ce but, une *task force* CoDT comprenant des représentants de l'Union des villes et communes s'est penchée sur le sujet. Il ressort de ces travaux que le texte proposé retranscrit fidèlement les attentes et les propos tenus lors des réunions et répond, en ce qu'il soumet à permis d'urbanisme préalable l'ensemble des hébergements touristiques créés par changement de destination, aux attentes des communes concernées, souvent plus rurales, comme vous le soulignez.

Je rappelle que l'absence de permis pour ce type d'activités et les implications de cette situation pour le développement territorial local et la qualité de vie des habitants soulevaient de vives inquiétudes auprès d'un nombre croissant de villes et communes.

Comme vous le soulignez, la gestion des ressources humaines est une préoccupation majeure des bourgmestres des petites communes, souvent dans le monde rural. J'en suis parfaitement conscient. Je mène d'ailleurs en ce moment une opération de rencontre avec les entités de moins de 12 000 habitants. Il y aura huit rencontres. Je pense que je serai ce jeudi à la cinquième à Jurbise pour continuer à échanger, pour rencontrer cette difficulté pour à la fois de trouver des profils adéquats et permettre à ceux qui choisissent le service public d'évoluer dans la carrière. Ceci nous éloigne un peu du sujet.

Concernant la préoccupation que vous soulevez par rapport au manque de personnel et quant à l'éventuelle explosion des actes à examiner en CoDT dans les services d'urbanisme, la remarque a été formulée lors du premier examen du dossier. Il sera à nouveau formulé en seconde lecture.

Comme vous l'avez évoqué, il n'y a pas non plus de solution miracle. Il faudra, à mon avis, tenter, dans ce domaine comme dans d'autres, de mutualiser certains services pour être plus efficace et répondre à la demande du public, à la première demande de ce que doivent fournir les communes, c'est-à-dire d'être un service au public.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Sobry.

**Mme Sobry (MR).** – Monsieur le Ministre, j'évoquais dans ma précédente question les répercussions de la crise sanitaire. Les services d'urbanisme au niveau communal ressentent aussi depuis maintenant deux ans certains de ces effets, parmi lesquels la volonté de beaucoup de citoyens de migrer vers la campagne.

Au niveau touristique également, les communes rurales wallonnes sont particulièrement prisées depuis deux ans. C'est une très bonne chose pour le tourisme et pour l'économie de notre Région, mais l'arrivée des permis de gîtes représente une masse de travail considérable pour les communes qui connaissent déjà ce boom immobilier dont je vous parle.

Sans mesure de renforcement – vous le dites comme moi –, il n'y a pas de solution miracle. Cela peut passer par de la mutualisation au sein des services. Sans mesure de renforcement, certaines de leurs tâches, comme la remise d'avis ou de conseils aux citoyens risquent d'être mise à mal.

Je vous remercie de la disponibilité de l'écoute dont vous faites preuve à travers les rencontres dont vous me parlez et surtout pour le suivi que vous pourriez y apporter.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES DE  
L'INDEXATION DES SALAIRES SUR LES  
FINANCES COMMUNALES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les conséquences désastreuses de l'indexation des salaires sur les finances communales ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, dans les communes, reconnaissons-le, les bourgmestres et les échevins des Finances ont sans doute du mal aujourd'hui et ont dû se pincer à plusieurs reprises pour être certains de ne pas cauchemarder.

L'inflation actuelle, favorisée par la relance économique d'après-covid, la hausse des prix de l'énergie et la crise en Ukraine, aura bien des répercussions considérables sur les finances communales, notamment en termes de masse salariale.

Depuis octobre, trois indexations des salaires ont en effet eu lieu quasiment coup sur coup. Une quatrième devrait survenir à la fin de l'année si bien que les budgets dédiés au financement des salaires du personnel suivent désormais une courbe exponentielle. Bien évidemment, aucune commune ne sera épargnée.

Président de l'Union des villes et communes de Wallonie, Maxime Daye a fait le compte : « Si les choses restent en l'état, on arriverait à 12,6 % d'indexation sur les six derniers mois de 2021 et l'entièreté de 2022. Sur 2023, on table sur une hausse de 8 % de la masse salariale. Vingt pour cent en deux ans, c'est vraiment énorme. Cela risque de devenir intenable pour les finances communales ».

Il prenait l'exemple de sa ville, à Braine-le-Comte, dont il assume le maïorât et où il estime que les indexations entraîneront une dépense de 500 000 euros pour le CPAS et de 280 000 euros pour la commune. Ce sera compliqué pour tout le monde, y compris pour les communes qui, jusqu'à présent, n'avaient pas de difficulté particulière et qui présentaient des finances saines, déplore-t-il.

Quand on subit une hausse de 20 % des salaires en deux ans, les choix ne sont pas pléthoriques : soit on augmente les recettes, soit on baisse les dépenses.

Or, beaucoup de communes sont au maximum autorisé au niveau des impôts. Il sera difficile pour elle d'aller chercher des rentrées supplémentaires. Ce n'est d'ailleurs pas « une solution souhaitable puisque l'inflation touche bien évidemment les communes, mais aussi nos concitoyens, toujours en quête de voir aujourd'hui leur pouvoir d'achat se rétablir. Personne n'a vraiment envie d'aller chercher dans la poche de l'administré dont le pouvoir d'achat est aussi fortement imputé », concluait-il.

La seule vraie solution, selon lui, serait de réduire les dépenses, mais si des licenciements ne sont pas à exclure dans les communes les plus précarisées, une réduction de l'effectif n'est pas non plus impossible dans les autres, notamment en ne remplaçant pas les départs volontaires ou à la retraite.

« Certaines missions pourraient être revues à la baisse », disait-il. « Ainsi, au lieu de désherber chaque mois les trottoirs, on pourrait envisager de ne plus le

faire que deux fois par an. Cela permettrait de réduire les coûts tout en favorisant la biodiversité. On est à un *momentum* où il va falloir prendre des décisions stratégiques. J'espère que les citoyens sont suffisamment à même de comprendre que la situation économique actuelle nécessite désormais d'adopter des politiques concluantes ».

Quand Maxime Daye a accordé cet interview, il ignorait encore la décision du Gouvernement wallon à l'ajustement budgétaire. Nous le savons depuis la fin de la semaine dernière, le Gouvernement, contrairement au passé, n'a pas cru bon d'indexer la masse salariale APE ni même de lui assurer la dérive barémique que nous consentions – vous avez été ministre de l'Emploi et moi aussi, Monsieur Courard – par les années précédentes. Or, la DPR est formelle : la réforme APE garantira une neutralité parfaite pour l'Union des villes et communes.

Je me rappelle encore dans cette salle, une déclaration de M. Dermagne sur le même sujet, en indiquant que pas un euro ne manquerait dans la trésorerie communale en lien avec la réforme des APE.

Or, aujourd'hui, nous le savons, M. le Ministre Dolimont nous l'a confirmé hier, rien ne se produira en 2022. En 2023, il a rappelé l'application du décret et de son arrêté de décembre 2021 qui précise que l'indexation pourrait avoir lieu quand elle serait contenue par la norme évolutive de la masse salariale. Autrement dit, il y aura peut-être une indexation, mais pas nécessairement complète. Cela entraînera, Monsieur le Ministre, un financement complet à charge des villes et communes en 2022, la même chose pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour le non marchand et en 2023, probablement un rattrapage partiel.

C'est d'autant plus fâcheux qu'il m'est revenu – vous allez me le confirmer – que Mme la Ministre Morreale avait souhaité disposer de ces crédits, notamment pour vous être utile et agréable à l'égard des villes et communes. Ce ne fut malheureusement pas le cas ; M. le Ministre Dolimont ajoutant qu'une trajectoire, c'est une trajectoire.

À la lumière de tous ces constats portés par Maxime Daye et par votre serviteur, très modestement, Monsieur le Ministre, vous qui êtes patron des villes et communes de Wallonie, quelle est votre analyse de la situation ? Allez-vous permettre aux communes, une fois de plus et probablement jusqu'aux élections, de présenter des budgets en déficit à l'exercice propre avec un pourcentage que vous conviendrez et que vous arrêterez ? Comptez-vous les autoriser à utiliser non seulement les réserves de l'ordinaire, voire ce qui fut le cas dans un passé tout récent des réserves de l'extraordinaire en les ramenant au budget ordinaire ? Allez-vous encore leur proposer un nouveau dispositif d'aides via le CRAC, pas nécessairement par des emprunts, mais peut-être par d'autres sources ?

Ce qui est fâcheux, Monsieur le Ministre – je vous le dis avec énormément de considération –, pendant que vous vous efforcez à déployer des appels à projets nombreux, parfois très nombreux et toujours trop courts dans les délais en faveur des communes – je peux en témoigner et je vous rends cette justice –, dans le même temps où vous donnez, d'autres reprennent. Cela fait que, pour les finances locales, la comptabilité ne s'y retrouve pas, ne s'y retrouve plus.

J'aurais voulu entendre de votre part un signal à la fois de considération, de solidarité et de réaction pour leur permettre de surmonter ces deux années particulièrement difficiles face aux augmentations salariales.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question intéressante qui est d'ailleurs un peu plus large que ce que vous m'avez envoyé par écrit, mais ce n'est pas très grave, le sujet est majeur, intéressant : les finances et la santé financière de nos villes et communes.

Je vais d'abord vous répondre relativement à la problématique de l'inflation. La hausse de l'inflation enregistrée ces derniers mois, à un niveau que nous n'avions plus connu depuis plus de 30 ans – reconnaissons que la situation est exceptionnelle –, affecte évidemment l'ensemble des pouvoirs publics, comme le reste de la société. Vous l'avez évoqué, on peut dire que, pour ceux qui sont employés, finalement l'index est tout de même un amortisseur unique quasiment dans le monde qui permet à nos concitoyens de faire face, mais c'est vrai que cela a un coût pour l'employeur et les communes sont des employeurs.

L'indexation des salaires, garante du maintien du pouvoir d'achat, doit être impérativement préservée et donc soutenable pour l'ensemble des pouvoirs publics.

Pour ce qui concerne directement mes compétences en matière de financement général des pouvoirs locaux, nous avons convenu d'une hausse de 1 % de l'inflation. Il a été acté que le Fonds des communes puisse être indexé à 1 % au-delà de l'inflation, ce qui, si ma mémoire ne me trompe pas, comme on est aux alentours de 8 %, fait à peu près 9 %. Vous avez évoqué un chiffre de 12,6 millions d'euros. Je confirme que 13 millions d'euros sont alloués de manière complémentaire au Fonds des communes.

Ainsi, l'adaptation du budget régional lors du premier feuillet d'ajustement se traduira par une hausse des crédits de plus de 93 millions d'euros par rapport à l'initial 2022 et de plus de 141 millions d'euros par rapport à l'ajusté 2021. Il s'agit aussi de plus de 5 millions d'euros pour ce qui concerne le Fonds spécial de l'aide sociale. Jamais le budget alloué au financement

général des pouvoirs locaux n'a été autant augmenté lors d'un ajustement budgétaire.

Le Gouvernement wallon a suivi les hypothèses que j'émettais, il a pris ses responsabilités lors du dernier conclave et a maintenu les mécanismes d'indexation, soit l'inflation +1 %. Je veux croire que le Parlement suivra le Gouvernement lors du vote du premier feuillet d'ajustement budgétaire. C'est donc une première réponse qui est tout de même considérable.

Ensuite, on en parle souvent au sein de cette commission, il est évident que les finances des communes se dégradent par différents mécanismes et souvent par des transferts externes et décisions d'autres niveaux de pouvoir. Je ne vais pas refaire le débat, vous connaissez aussi bien que moi la situation.

Ceci étant, on ne peut pas faire le reproche à ce gouvernement de ne pas avoir agi. Le seul élément de transfert qui diminue lorsqu'on regarde les clusters, ce sont les dotations aux zones de secours, puisqu'on a demandé aux provinces de pouvoir agir et de reprendre pour partie les dotations communales.

Vous l'avez aussi évoqué entre les lignes, j'ai déployé un plan pour les communes les plus en difficulté, car, convenons-le tout de même entre nous, des difficultés s'amoncellent sous le ciel des communes, mais il y a aussi des communes, de par leur structure, qui se portent moins mal ou parfois même très bien en fonction de la population qui y vit. La géographie n'est donc pas la même partout.

Enfin, demain, à l'initiative du Gouvernement, puisque je ne pouvais pas le faire seul, nous avons saisi le comité de concertation pour pouvoir faire entendre la voix des villes et communes, la voix des pouvoirs locaux, pour faire en sorte que, lorsque des mécanismes sont décidés notamment au niveau du pouvoir fédéral, qu'il puisse se faire sans douleur budgétaire, donc qu'il soit budgétairement neutre pour les réceptacles des décisions.

Plus loin, vous évoquez certains mécanismes comptables, que l'on a déjà utilisés notamment en covid, pour certaines options. À ce stade, compte tenu de ce que nous avons pu obtenir en termes de mécanisme d'indexation, la question ne se pose pas. Ces options restent sur la table. Nous verrons à l'aune de l'évolution de la situation s'il est nécessaire de reprendre d'autres mesures.

Je l'ai déjà dit aussi et je conclurai par là : nous avons pris des décisions importantes pour soutenir les villes et les communes. Un peu dans l'esprit du plan Oxygène, des réformes doivent pouvoir intervenir.

Au cours de cette commission, on m'a beaucoup interrogé sur la fusion des communes, sur la taille critique, sur la supracommunalité. Il faut aussi que l'on puisse se dire que, à terme, des réformes devront être

entreprises. Vous auriez pu m'interroger aussi sur la problématique des pensions, qui est très délicate pour les villes et communes.

En conclusion, par rapport aux difficultés, nous avons pris nos responsabilités et les mécanismes qui ont été mis en œuvre à travers mon action permettront de passer ce cap difficile.

Pour les APE, vous avez eu la réponse, qui ne dépend pas de ma sphère, auprès du ministre concerné.

**M. le Président.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – D'emblée, j'ai eu la sincérité de reconnaître les efforts déployés par M. le Ministre sur les appels à projets, dont je conteste uniquement les délais, pas les objets.

En ce qui concerne l'inflation +1 dans le Fonds des communes, vous héritez de votre voisin, M. Courard, puisqu'avec lui, nous l'avons déjà organisée. Je le revendique, même si c'était sous sa signature. Cela n'a jamais changé.

Convenez avec moi que c'est probablement la seule bonne nouvelle dans le tableau obscur des communes, quand je vois la dégradation des soldes budgétaires. On était à 143 millions d'euros en 2017 dans l'ensemble des communes wallonnes, on n'est plus qu'à 63 millions d'euros en 2021. On voit qu'il y a une dégradation considérable.

Quand je vois que le coût des pensions va passer – cotations de responsabilisation pension – en 2020 de 221 millions d'euros à minimum 801 millions d'euros en 2030 – j'ai des chiffres du SPF Pensions qui sont encore plus alarmistes –, quand on voit le coût des travaux aujourd'hui – le tarmac, les matériaux –, on se rend compte que les communes, même les plus aisées, ont le couteau sous la gorge. Des choix vont devoir s'opérer. Ces choix, c'est la responsabilité des élus. Je n'entends pas uniquement venir plaider ou quémander des moyens régionaux pour les compenser. Cependant, lorsque des promesses et des garanties sont formulées par le Gouvernement wallon, il doit pouvoir les tenir. J'ai presque envie de dire : qui décide paie.

Quant à la DPR, vous dites aux communes que vous financerez complètement les APE avec indexation – c'était le propos de M. Dermagne – et, à peine parti, on vous oblige – j'imagine, parce que ce n'est pas de gaieté de cœur que vous l'avez accepté – à accepter un saut d'index que le PS combat au niveau fédéral, tout comme Ecolo. Là, on surprend les communes dans leur bonne foi et leur loyauté et je crains que vous n'ayez de vives réactions de l'Union des villes et communes et de l'ensemble des mandataires locaux qui ont découvert cette nouvelle que le Gouvernement n'avait pas communiquée à la conférence de presse : l'abandon de l'indexation des APE et de la dérive barémique, soit une économie de 70 millions d'euros qui a été organisée de

manière un peu sournoise par votre collègue ministre du Budget qui, du reste, revendique la mesure. Pour un MR, un saut d'index est moins problématique que pour un socialiste ou pour un Engagé.

J'espère cependant que lors des prochaines discussions, vous veillerez à rattraper ce qui a été très injustement enlevé aux communes.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA CONTRIBUTION DU CENTRE RÉGIONAL  
D'AIDE AUX COMMUNES (CRAC) AUX  
MESURES D'ÉCONOMIES STRUCTURELLES  
DÉCIDÉES PAR LE GOUVERNEMENT »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la contribution du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) aux mesures d'économies structurelles décidées par le Gouvernement ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, complémentairement aux questions que notre collègue, M. Antoine, vient de poser sur la non-indexation des subsides APE aux communes et dans la foulée des inquiétudes que j'ai moi-même relayées auprès de votre collègue, M. le Ministre du Budget, concernant les retards de versement des additionnels au précompte immobilier qui pénalisent gravement la trésorerie des pouvoirs locaux, je voudrais vous interroger dans ce contexte sur une mesure d'économie qui a été annoncée par le Gouvernement wallon le 23 mai dernier au terme du conclave budgétaire. Parmi ces mesures d'économies, on retrouve ainsi la contribution des unités d'administration publique, à la maîtrise de leurs moyens de fonctionnement.

Le CRAC est une unité d'administration publique. On peut donc en déduire qu'il devra, lui aussi, participer à cet effort collectif. Comme l'a indiqué M. le Ministre-Président, il s'agit de modérer l'usage de la trésorerie des UAP.

Pourtant, en ce qui concerne le CRAC, cette trésorerie est bien utile puisqu'elle doit servir à financer le plan Oxygène auquel, vous-même, vous venez de faire référence lors de votre précédente réponse.

Je rappelle que la note au Gouvernement wallon affirmait ceci : « Grâce au niveau de trésorerie actuel du CRAC long terme et aux alimentations obligatoires de celui-ci, l'impact financier du plan pour la Région s'agissant du plan Oxygène peut totalement être assumé sur l'ensemble de la période, jusqu'en 2056, sans devoir retourner sur le marché des capitaux ».

Plus loin dans la note, il était également écrit ceci : « Les différents éléments détaillés ci-dessus permettent de conclure que la validation du présent plan est soutenable financièrement d'un point de vue de trésorerie par le compte CRAC long terme ».

Par conséquent, l'exécution du plan Oxygène, qui est le ballon d'oxygène offert à certaines communes par la Région wallonne, dépend grandement de la trésorerie du CRAC.

Monsieur le Ministre, je m'interroge dès lors sur les impacts de la décision du Gouvernement wallon par rapport à la trésorerie des UAP et notamment celle du CRAC. Cette décision d'opérer des réductions ou des modérations d'usage des trésoreries des UAP ne met-elle pas à mal la pérennité du plan Oxygène ?

Comment allez-vous financer le plan Oxygène si la trésorerie du CRAC, qui en est le principal moteur, ne peut pas être mobilisée, vu les réductions de dépenses à atteindre ? Vous êtes-vous assuré de l'impact des mesures d'économie sur la pérennité du plan Oxygène lors du conclave budgétaire ?

Je vous remercie de bien vouloir me rassurer.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je vais répondre assez brièvement parce que vous aurez évidemment tous les détails lors de l'ajustement budgétaire.

Je vais répondre à la première question qui est de savoir si le plan Oxygène est menacé. La réponse est non, puisque tout cela a été prévu. C'est le compte long terme, comme vous l'avez souligné dans votre question.

Ensuite, vous l'avez vous-même évoqué, au niveau des trésoreries, il y a des efforts qui concernent une adaptation des besoins par rapport aux différents plans alternatifs que j'aurai l'occasion de pouvoir vous détailler lors du débat budgétaire.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Le rendez-vous est pris pour la discussion sur votre ajustement budgétaire. À ce stade, je me contenterai de constater que le matelas du CRAC est manifestement épais puisque, non seulement il permet de financer le Plan de sauvegarde des finances locales à très long terme, mais il permet en plus de dégager des moyens pour soulager le Gouvernement wallon dans la recherche d'efforts budgétaires.

Par ailleurs, on restera un peu perplexes sur le caractère structurel de cette mesure d'économie et cette mobilisation de la trésorerie des UAP.

Je prends bonne note de votre réponse et ne manquerai pas de rouvrir le débat lors de la discussion sur l'ajustement.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'EXTINCTION DE L'INCITANT AUX  
POUVOIRS LOCAUX POUR  
L'ENCOURAGEMENT AU SECOND PILIER »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'extinction de l'incitant aux pouvoirs locaux pour l'encouragement au second pilier ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous venez de déclarer que la problématique des pensions est certainement la problématique la plus délicate pour les finances locales et je ne peux pas vous donner tort.

Le 23 mai dernier, à l'issue du conclave budgétaire, le Gouvernement wallon a annoncé diverses mesures d'économies parmi lesquelles on retrouve – et j'en suis vraiment désolé – l'extinction de l'incitant aux pouvoirs locaux pour l'encouragement au second pilier de pension.

Je rappelle que cet incitant permettait aux communes de développer un second pilier de pension et de la sorte, de bénéficier non seulement de l'aide fédérale – correspondant à la moitié des primes versées en vertu de ce second pilier –, mais aussi de ne pas être sanctionnées, en quelque sorte. En effet, les communes responsabilisées sans second pilier voient leurs cotisations de responsabilisation augmenter pour, justement, combler le trou financier créé par l'incitant fédéral dans le Fonds de pension solidarisée.

Bref, Monsieur le Ministre, déployer largement un second pilier de pension, c'est non seulement équitable par rapport aux agents concernés dans les pouvoirs locaux quand on connaît les différences entre les agents statutaires et les agents contractuels, mais c'est aussi s'assurer de bénéficier un maximum du dispositif fédéral. Pourquoi dès lors supprimer une aide régionale qui va en ce sens ? Agissez-vous vraiment dans l'intérêt des finances locales en supprimant l'incitant régional ? Ne fallait-il pas plutôt mener la politique inverse et l'intensifier ?

Je sais que vous n'aimez pas les comparaisons avec la Flandre, mais je me permets de rappeler qu'en Flandre, le deuxième pilier de pension est généralisé dans toutes les communes, que cela a un effet positif sur la cotisation de responsabilisation dont ces communes doivent s'acquitter et que de surcroît, la Région flamande prend en charge la moitié de la facture de la cotisation de responsabilisation. Il y a donc vraiment là une politique globale et cohérente qui vient soulager les finances locales dans cette compétence des pensions dont on sait qu'elle produit des impacts très lourds au niveau des finances locales.

Le Gouvernement wallon, Monsieur le Ministre, ne met-il pas encore davantage les finances locales en difficulté en supprimant cet incitant régional ?

Je vous remercie de me faire part de votre sentiment à cet égard.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, la suppression en 2022 de la prime régionale octroyée aux pouvoirs locaux pour développer un second pilier de pension des agents contractuels est simplement la stricte application d'une décision qui avait été prise par le Gouvernement wallon le 24 mai 2018.

À l'époque, le Gouvernement avait décidé de limiter ce dispositif qui est un incitant à la période 2019-2021. Ce n'est donc pas un élément de surprise d'arrêter puisqu'il était prévu pour une période triennale. D'autre part, je ne vois pas où se situe l'élément nouveau puisque cela figurait déjà à l'initial 2022.

Plus largement, je pense que l'incitant était relativement modeste et puis, il est clair que l'incitant fédéral est financé au travers d'un malus appliqué aux cotisations de responsabilisation des communes. Quelque part, avec l'incitant wallon, on finance avec de l'argent wallon ce que le Fédéral finance avec de l'argent communal.

En d'autres termes, je pense qu'un incitant, c'est pour prendre des décisions et que ces décisions, les communes peuvent les prendre. Comme je l'ai déjà souligné précédemment, je préfère tenter de faire évoluer le système imparfait plutôt que de demander à chaque Wallon et chaque Wallonne de le financer.

Je reste donc particulièrement attentif aux évolutions qui pourraient survenir au niveau fédéral.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Il est vrai que le dispositif avait été annoncé pour trois ans, mais à l'évidence, c'était un dispositif reconductible. Beaucoup de communes, dès lors qu'elles s'engageaient dans un processus qui les engageait à long terme, pouvaient légitimement penser que la Région wallonne allait soutenir dans la durée cette incitation qui leur était proposée.

Ce ne sera malheureusement pas le cas. L'incitant, dites-vous, était relativement modeste. C'est vrai, en termes budgétaires, pour la Région wallonne. C'est un peu la même désolation que m'inspirait la suppression de l'assistance aux victimes via les zones de police. Là aussi, l'aide était relativement modeste, mais elle était importante à bien des égards.

Ici, cet incitant régional n'était pas extraordinairement coûteux pour la Région, mais il avait du sens : au moins, il encourageait les communes wallonnes à entrer dans une gestion de leur problématique de pension en utilisant autant que possible et dans leur propre intérêt la réforme qui avait été mise en place au niveau fédéral.

Désormais, seules les communes flamandes vont bénéficier de ce dispositif. Il y aura donc vraiment un régime de deux poids deux mesures ou en tout cas des communes qui vont évoluer à des vitesses différentes selon qu'elles se situent au nord ou au sud du pays.

Vous misez plutôt sur une évolution globale du système. Nous attendrons de voir exactement quelles seront les réformes qui seront portées par la ministre des Pensions.

Je pense que vous avez des concertations régulières avec elle, mais jusqu'à présent, on ne voit venir aucune réforme réellement rassurante, de sorte que la problématique que vous qualifiez vous-mêmes de très délicate reste aujourd'hui tout à fait prégnante pour les pouvoirs locaux.

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES NOUVELLES RÉVÉLATIONS AUTOUR  
DU DOSSIER DU CRISTAL PARK À SERAING »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les nouvelles révélations autour du dossier du Cristal Park à Seraing ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

**Mme Bernard** (PTB). – Monsieur le Ministre, vous l'avez certainement suivi aussi, le magazine *Le Vif* et la RTBF ont continué leurs investigations autour du dossier Cristal Park. Ils ont révélé récemment qu'une

personne qui n'a pas été élue au Collège de Seraing contrôlerait en arrière-plan les ficelles politiques dans le dossier immobilier Cristal Park. C'est ainsi qu'ils présentent l'information, notamment en évoquant un plan détaillé de ce que la commune devrait faire dans ce dossier qui avait été envoyé par mail aux dirigeants locaux en mai 2021.

On a retrouvé, plusieurs semaines plus tard, les propositions contenues dans ce plan envoyé par mail, qui étaient reprises quasi mot pour mot par le collège de Seraing, ou en tout cas par une partie de ce collège, présenté dans les médias comme étant le plan pour l'avenir du projet Cristal Park.

On pourrait légitimement se poser la question de savoir qui dirige vraiment la Ville de Seraing dans ce dossier Cristal Park. D'autant plus qu'il semble que d'autres propositions, qui ne sont pas encore réalisées, suggèrent une nouvelle fois d'investir de l'argent public dans le projet.

Monsieur le Ministre, est-il normal qu'une personne dicte ainsi de l'extérieur la politique d'une commune ?

Qu'allez-vous faire au vu de ces nouvelles informations ?

Quels sont les résultats des échanges d'informations que vous avez eus sur le dossier avec la Ville de Seraing puisque vous aviez dit que vous alliez rencontrer le Collège et essayer d'en savoir plus ?

Je voudrais savoir si vous pouvez déjà nous partager des informations.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je comprends vos interrogations, mais je n'ai jamais dit que j'allais rencontrer le collège. J'ai dit que mon administration allait interroger la Ville de Seraing sur certains questionnements et notamment relativement à la PIV. J'aurai l'occasion d'y revenir puisque je n'ai pas encore le résumé des informations. Ainsi, j'ai déjà répondu à l'une de vos questions.

Je comprends que vous m'interrogiez. Néanmoins, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, à mes yeux, ce dossier relève d'abord de l'appréciation des autorités communales. Comme moi, vous vous êtes réjouis que la Ville de Seraing ait créé une commission communale chargée de faire le point sur la situation actuelle et de redéfinir le projet avec l'ensemble des forces vives et politiques qui composent le Conseil communal, notamment l'opposition, la majorité, bref l'ensemble des élus qui doivent réaliser un travail collectif pour faire le point sur la situation.

J'espère que ce travail collectif permettra d'avancer au profit du citoyen et je l'espère encore une fois, dans un esprit constructif. C'est en tout cas ce que j'imagine et souhaite pour le redéploiement de Seraing.

Pour le reste, je dois à nouveau vous dire que je n'ai été saisi d'aucun document, d'aucune plainte en tant que ministre de tutelle relativement aux informations que vous me livrez.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Bernard.

**Mme Bernard** (PTB). – Je pense que, dans tout ce dossier, on a besoin de toutes les possibilités pour essayer de faire la lumière. Il y a cette décision qui a été prise par le conseil communal de créer une commission qui s'est réunie déjà une première fois. J'ai l'honneur ou le privilège d'en faire partie...

*(Réactions dans l'assemblée)*

Ou la responsabilité. Il n'y a pas de problème, je peux assumer.

C'est extrêmement difficile d'avoir des informations. On se rend compte que plus on cherche, plus c'est compliqué d'avoir des informations. Je pense que c'est aussi important que la Région wallonne – et donc vous puisque vous êtes ministre de tutelle – puisse aussi intervenir.

Ce qui a été proposé dans ce fameux plan relevé par la presse, c'est que la Ville de Seraing, via sa régie immobilière, rachète des terrains pour construire le fameux projet dont fait l'objet cette fameuse fiche PIV : les bureaux, le parking dans la forêt. La ville s'est approprié ce plan et, pour le réaliser, elle a sollicité l'intervention de la Région wallonne pour que l'immobilière publique puisse avoir des fonds pour racheter les terrains en question. C'est là que vous pouvez aussi intervenir.

Si vous avez connaissance que l'argent sollicité va servir ou pourrait servir à réaliser un plan qui vient d'on ne sait où, de l'extérieur, je pense que c'est aussi intéressant pour vous de continuer de rechercher toutes ces informations pour que l'on sache qui tire les ficelles dans ce dossier. C'est important pour la population puisque l'argent de la Région wallonne pourrait être investi à d'autres fins en matière de rénovation, en matière de réhabilitation de friches industrielles. On a déjà eu l'occasion d'en discuter dans cette commission.

Il serait important d'activer tous les leviers possibles pour continuer à chercher la vérité dans ce dossier. Vos services ont déjà eu un premier échange avec la Ville de Seraing. Il est important que vous puissiez partager les résultats de ces échanges avec les membres de la commission et avec les conseillers communaux à Seraing. Nous ne manquerons pas de revenir sur le sujet prochainement.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président.** – Les questions orales de :

- Mme Mauel, sur « le plan « Impulsion logement » » ;
- M. Beugnies, sur « les chiffres de Stadim et de Diggit StudentLife sur l'explosion du prix du logement étudiant » ;
- M. Desquesnes, sur « le logement et l'état sur l'endettement de la Wallonie » ;
- M. Beugnies, sur « l'impact de l'inflation sur les finances communales » ;
- M. Beugnies, sur « l'adaptation des moyens versés pour les programmes de financement alternatifs » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

### *Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président.** – Les questions orales ou interpellations de :

- M. Antoine, sur « la réaction de la Wallonie face à l'augmentation constante des crédits hypothécaires » ;
- Mme Goffinet, sur « l'accès à la propriété en province de Luxembourg » ;
- M. Antoine, sur « la hausse des prix des kots » ;
- Mme Galant, sur « l'abaissement de l'âge du droit de vote » ;
- Mme Galant, sur « l'impact de l'inflation des salaires sur les finances communales » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 15 heures 37 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Les Engagés  
M. Christophe Bastin, Les Engagés  
Mme Alice Bernard, PTB  
M. Marc Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne  
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville  
M. Philippe Courard, Président  
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR  
Mme Valérie Delporte, Ecolo  
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo  
M. Benoît Dispa, Les Engagés  
M. Yves Evrard, MR  
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo  
Mme Jacqueline Galant, MR  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
Mme Laure Lekane, PTB  
M. Éric Lomba, PS  
Mme Rachel Sobry, MR  
M. Nicolas Tzanetatos, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APE	aide à la promotion de l'emploi
AViQ	Agence pour une vie de qualité
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CODECO	Comité de concertation
CoDT	Code du développement territorial
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CRISP	Centre de recherche et d'information socio-politiques
DG	directeur général / direction générale
DPR	Déclaration de politique régionale
FAQ	frequently asked questions / foire aux questions
FEB	Fédération des entreprises de Belgique
Fedasil	Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IHECS	Institut des hautes études des communications sociales
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PIV	politique intégrée de la ville
PIVert	Plan d'investissement vert
PPP	partenariat public-privé
PST	programme stratégique transversal communal
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du logement
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
ZACC	zone d'aménagement communal concerté